

FEDEREC

15

RAPPORT ANNUEL 2015

Les entrepreneurs du
recyclage au cœur de
l'économie circulaire

FEDEREC 

FEDEREC

15

RAPPORT ANNUEL 2015

Les entrepreneurs du
recyclage au cœur de
l'économie circulaire



Sommaire

Sommaire

04	Rencontre avec Jean-Philippe Carpentier, Président de FEDEREC	35	Les 12 filières
06	Tribune de Delphine Batho	36	BTP
07	Les chiffres du recyclage	38	CYCLEM, Verre
11	La Fédération	40	Déconstruction Automobile
12	Présentation de la Fédération	42	Métal
13	Nos Adhérents	44	Métaux Non Ferreux
14	Gouvernance	46	Palettes et bois
15	L'Équipe de permanents	48	Papiers Cartons
16	FEDEREC et les entreprises du recyclage, acteurs de la RSE	50	Plastiques
18	Faits marquants en 2015	52	Plumes et duvets
20	La commission sociale et la CPNEFP, deux outils au service du dialogue social	54	SYRES Solvants
22	Quali'OP, le système Qualité de Services de FEDEREC	56	Textiles
23	L'enquête de satisfaction	58	Valordec
25	Les 8 Syndicats régionaux	61	Commissions et Groupes de travail
26	FEDEREC Région parisienne	62	Commission Jeunes
27	FEDEREC Nord-Picardie	63	Commission Communication
28	FEDEREC Est	64	Commission Prospective & Innovation
29	FEDEREC Centre & Sud-Est	65	Commission DEEE
30	FEDEREC Ouest	66	Commission Broyeurs
31	FEDEREC Sud-Ouest	67	Groupe de travail Pneumatiques
32	FEDEREC Sud-Ouest Atlantique	70	Représenter
33	FEDEREC Sud-Méditerranée	71	Les Mandats FEDEREC
		72	Dossiers institutionnels nationaux
		82	Dossiers institutionnels européens
		84	Accompagner
		88	Rapport financier
		89	Nos partenaires
		92	Remerciements



RENCONTRE AVEC

Jean-Philippe Carpentier, Président de FEDEREC



Jean-Philippe Carpentier
Président de FEDEREC

Au terme d'un mandat de trois ans, vous avez été réélu le 18 décembre 2015 à la Présidence de FEDEREC. Quel bilan dressez-vous de votre premier mandat ?

Trois années passées au service de la Fédération peuvent paraître longues, mais il s'avère qu'elles se sont déroulées très rapidement. Les enjeux et les actions à mener pour faire rayonner FEDEREC nous ont accaparés au quotidien et nous ont poussés à atteindre les objectifs définis.

J'ai la chance d'être entouré d'un Conseil d'Administration composé de femmes et d'hommes de grande qualité. Ils m'accompagnent et me soutiennent dans ma fonction de Président, tout particulièrement les membres actifs du Bureau Fédéral.

En 2012, le Conseil d'Administration m'avait confié une feuille de route, que nous avons respectée. Elle était basée sur trois mots clés : unité, réseau et professionnalisation.

À l'occasion du bilan de la feuille de route 2013-2015, il a été constaté que FEDEREC a progressé en professionnalisme et que les échanges entre les Adhérents et la Fédération ont été plus nombreux et très positifs. Nous sommes également satisfaits de constater une reconnaissance accrue du rôle de la Fédération en externe.

Le mandat de Président, qui est une activité bénévole, demande de consacrer énormément de temps au suivi des différents dossiers de la Fédération.

Cette fonction, qui demande d'être impliqué de manière durable, ne peut être menée que si elle procure davantage de plaisir que de contraintes. En ce qui me concerne, ça a été le cas tout au long du mandat écoulé.

Quelles sont vos préoccupations actuelles ?

Durant ces trois dernières années, la situation économique a fortement évolué. La crise très passagère de 2008 est revenue, plus forte et plus durable, depuis mi-2014. Elle se caractérise par une forte baisse des prix, liée à la chute du cours des matières premières, et dans le même temps, une baisse de volumes, liée au ralentissement de la consommation et donc de la production. Face à cette crise, chacun a tendance à se recentrer sur ses activités, voire à se refermer. Or, il est indispensable que chacun donne de son temps pour la Fédération et s'engage pour défendre l'intérêt général.

L'équipe de permanents de FEDEREC est composée de professionnels dotés de grandes compétences et dont la mission est d'accompagner nos Adhérents sur des dossiers auprès des instances ou dans une communication plus ciblée. Mais il est juste de constater que les personnes qui connaissent le mieux nos métiers, leurs difficultés, leurs périls, leurs risques, ce sont nos Adhérents : les professionnels du recyclage et de la valorisation. Chacun se doit donc d'aider à la défense de nos professions.

Ma seconde préoccupation porte sur le fait que notre métier est parfois phagocyté par d'autres entités (Fédérations, éco-organismes, utilisateurs de matières premières de recyclage) qui parlent de notre activité et s'accaparent nos problématiques. Les risques identifiés sont principalement externes et il est vital de s'allier avec tous les acteurs de l'environnement pour défendre nos intérêts et revendiquer notre savoir-faire et notre professionnalisme. Dans le même temps, la loi de mars 2014 sur la représentativité des syndicats professionnels va nous permettre de faire valoir notre légitimité, de mettre en avant la qualité du dialogue social au sein de notre Branche professionnelle et de montrer la rigueur de notre gestion.



Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va. ”

Sénèque

Quelles actions souhaitez-vous mener à l'occasion de votre deuxième mandat ?

Les administrateurs, lors du séminaire annuel, ont décidé d'approfondir le plan stratégique déjà mis en place lors du précédent mandat. Nous allons donc continuer de renforcer notre unité, accentuer notre professionnalisation et développer notre réseau.

Mon objectif premier est de rendre notre Fédération encore plus forte, en terme de savoir-faire, mais également de disposer d'un porte-voix plus puissant pour le faire savoir. C'est dans cet esprit que nous travaillons sur un projet de Confédération avec les fédérations représentatives du secteur, qui doit nous aider dans notre lobbying, l'un des axes sur lequel nous avons le plus de difficultés à nous imposer.

Un autre défi se présente à nous : la réforme territoriale. Nous allons mener une concertation pour établir des schémas et un plan de prévention et de gestion des déchets au niveau régional. Notre objectif sera de démontrer que nos entreprises représentent le maillage territorial permettant de concrétiser les politiques environnementales en région. FEDEREC doit devenir une véritable force de proposition et rappeler que ses Adhérents sont aujourd'hui des acteurs incontournables du recyclage.

Comment voyez-vous évoluer le métier de recycleur ?

Nous traversons actuellement une crise profonde et durable, et mon sentiment est que nous n'en sortirons pas de la même façon que l'on y est rentré. Outre les risques de concentration que nous constatons déjà, voire les liquidations pures et simples de sociétés, nos métiers vont nécessairement évoluer pour s'adapter aux nouveaux contextes de prix, de législation et de concurrence.

Quelques exemples sur ces sujets :

→ L'«ubérisation», qui touche certains secteurs de l'économie, peut atteindre notre secteur d'activité. Je recommande d'ailleurs à chacun la lecture de notre Livre Blanc Prospective & Innovation, sur «L'industrie du recyclage à l'horizon 2030».

→ La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit de réduire l'enfouissement. On peut espérer que ces tonnages viennent grossir le flux des déchets à recycler, mais il se peut aussi que nous soyons obligés de nous adapter pour recycler des déchets plus complexes.

→ L'éco conception n'est pas encore rentrée dans une phase d'optimisation de la recyclabilité des produits. Elle est davantage une optimisation des productions dans l'objectif d'un plus grand profit ou d'une meilleure efficacité (l'exemple de l'industrie automobile est édifiant dans ce domaine). Les recycleurs auront intérêt à travailler avec leurs clients pour améliorer cette recyclabilité, au niveau local comme au niveau national (Cercle National de l'Emballage par exemple).

→ Enfin, le dernier sujet qui est capital dans les dix années à venir, c'est la prise en compte des externalités liées à la production de produits manufacturés. Pour résumer : le pétrole est peu cher et donc utilisé massivement, alors que son utilisation pollue énormément et a un impact sur l'environnement et sur la santé des populations. D'où la question : comment favoriser l'utilisation de matières ayant une empreinte environnementale moindre (comme les matières premières de recyclage par exemple) ? Pour répondre à cette question, et dans la continuité de la conférence environnementale, nous avons deux axes de travail. D'une part, une étude que nous menons et qui sera bientôt disponible sur les bénéfices environnementaux de l'usage des matières

premières de recyclage *versus* les matières premières fossiles. Cette étude va nous permettre de communiquer haut et fort sur les émissions de CO₂ évitées dans l'atmosphère et les économies d'énergie réalisées. Cette étude sera assortie d'un logiciel qui permettra à nos Adhérents de calculer ces deux indices pour chaque tonne de matière vendue. Il est indispensable d'informer et de sensibiliser, à plusieurs niveaux, sur cette externalité non prise en compte dans notre prix de vente de matière. D'autre part, nous menons, avec d'autres associations et ONG, une action pour que la taxe CO₂ soit enfin efficace et suffisamment dissuasive pour limiter l'utilisation de matières premières fossiles. Cette action est à mener sur le long terme, mais elle est essentielle pour la valorisation financière de nos matières. Dans tous les cas, notre métier de recycleur a des perspectives et des opportunités. Il faut les saisir et continuer à développer nos emplois non délocalisables.

On parle beaucoup d'économie circulaire et de son développement. Quelle est votre analyse ?

Nous, les recycleurs, n'avons pas au début abordé l'économie circulaire sous le bon angle. Nous avons eu l'impression qu'il s'agissait d'un nouveau terme pour désigner ce que nous faisons depuis toujours. Or, l'économie circulaire est un concept beaucoup plus large que la valorisation et le recyclage : nous en faisons partie, mais nous n'en sommes qu'un maillon. L'économie circulaire est avant tout une nouvelle façon de produire et de consommer avec une remise en cause de principes qui ont prévalu jusqu'à présent. La notion de propriété est symptomatique : les générations qui arrivent sont beaucoup moins attachées à la détention d'un objet qu'à son usage. D'autres notions comme la prévention ou le réemploi sont également au cœur de l'économie circulaire. Il nous faut intégrer ces notions pour prendre pleinement notre place au sein de l'économie circulaire aux côtés des autres acteurs.

TRIBUNE DE Delphine Batho



Delphine Batho, Députée de la 2^e circonscription des Deux-Sèvres, Membre de la Commission des Affaires Économiques

L'économie circulaire est-elle une voie d'avenir pour l'économie française ?

Assurément, mais, avant de parler de la France, l'économie circulaire est d'abord une nouvelle voie, un nouvel horizon, pour la planète toute entière compte tenu de l'épuisement des ressources. Pour moi, elle ne se limite pas au secteur du recyclage, elle intègre toutes les dimensions d'une vision globale (écoconception, économie de la fonctionnalité, économie collaborative, etc.) au service d'une ambition : donner une empreinte écologique positive aux activités humaines. L'objectif est celui du découplage entre création de valeur et la consommation de ressources naturelles. Dans le contexte de la stagnation économique européenne et de la croissance molle en France, mais aussi de tous les bouleversements liés à la révolution numérique, l'économie circulaire est une nouvelle perspective, un formidable levier d'innovation technologique et sociale. À condition de faire ce choix déterminé, d'investir et tout de suite ! Sans politique industrielle forte, la baisse des prix du pétrole pourrait ruiner bien des efforts accomplis depuis des années.

L'économie linéaire serait-elle en train de reprendre le dessus ?

Ce n'est pas seulement une crainte, mais un constat. On n'a jamais autant parlé d'économie circulaire, le terme est même « à la mode » - et c'est tant mieux -, mais dans le même temps en réalité on recule de plusieurs cases. Michelin est obligé de fermer un atelier de rechapage en France (494 emplois) et 18 000 emplois dans cette filière de l'économie circulaire du pneu sont menacés en Europe. Dans les plastiques, des entreprises qui avaient fait le choix de fabriquer leurs produits à partir de matières premières de recyclage renoncent, arguant de la baisse des coûts du pétrole. Je connais dans les Deux-Sèvres, une PME qui avait investi dans une ligne de fabrication entière, qui me dit que, pour l'instant, ce n'est pas compétitif. Dans d'autres secteurs émergents, tout est trop lent, avec beaucoup d'inertie pour faire bouger les réglementations qui bloquent l'essor de l'économie circulaire.

Face au dumping des matières premières, quels instruments de politique publique doivent être mis en place ?

À mes yeux, il y en a essentiellement deux. D'abord le plus simple : faire un usage intelligent et proactif de la norme dans tous les domaines où des solutions alternatives à l'économie linéaire existent d'ores et déjà. L'interdiction des sacs plastiques c'est bien. Décider d'interdire les bouteilles en plastique non-recyclées, par exemple, ou encore les pneus non-réutilisables, ce serait mieux. Et cela permettrait tout de suite de sauver quelques milliers d'emplois. La deuxième décision, décisive, c'est de donner un prix au carbone. Le marché européen des émissions est un échec. Il faut le réformer de toute urgence. Justement parce que le prix du pétrole est bas, nous avons une occasion historique d'introduire cet instrument, dans des conditions responsables pour le pouvoir d'achat et l'économie. Donner une visibilité à la trajectoire du prix du carbone est le seul moyen d'assurer une rentabilité aux investissements pour l'économie circulaire et plus largement pour la lutte contre le changement climatique.

La France vient d'annoncer qu'elle allait introduire de façon unilatérale un prix plancher du carbone. Qu'en pensez-vous ?

En fait, cette mesure ne va s'appliquer qu'au secteur de la production d'électricité, qui en France n'est pas particulièrement carbonée, même si bien sûr, nous avons encore une marge de progression. Je me demande s'il n'y a pas un risque d'effet pervers, au bénéfice d'une augmentation des importations d'électricité produite à partir de charbon. Nous en débattons le moment venu à l'Assemblée nationale. Quoi qu'il en soit, l'urgence première c'est la réforme structurelle du système européen ETS¹. La France doit mettre sur la table des propositions claires et nettes pour un prix plancher du carbone en Europe.

La Commission européenne a présenté un nouveau paquet économie circulaire, est-il suffisamment ambitieux ?

La proposition de la Commission a le mérite de remettre le sujet sur la table, alors qu'on pouvait craindre qu'il soit sorti de l'agenda. Maintenant, tout reste à faire pour aboutir à des décisions réellement volontaristes. Le projet, par exemple, ne règle pas vraiment le problème de la Sortie du Statut de Déchet. Et l'enjeu est aussi celui du budget, en investissement, pour soutenir une politique industrielle forte en matière de recyclage et d'écoconception par exemple. J'espérais beaucoup de la présidence néerlandaise de l'Union européenne, pays très engagé pour l'économie circulaire, mais le temps passe vite... Il est indispensable que les entreprises du secteur se fassent entendre, au niveau européen comme national, en ayant bien à l'esprit qu'il ne s'agit pas seulement de défendre, dans cette négociation, un secteur, mais bien un choix de société porteur de créations d'emplois et une vision de l'avenir de notre continent.

¹. Emission Trading Scheme

Les chiffres du recyclage

Indicateurs économiques

Avec le recyclage, notre industrie a de l'avenir.

Les entreprises du recyclage, un acteur essentiel de l'économie circulaire

9,1 Md€

de chiffre d'affaires⁽¹⁾



525 M€ d'investissements soit 5% du CA⁽¹⁾, pour une modernisation graduelle des entreprises du recyclage

Répartition des tonnages collectés et transformés selon les matières

78,1 Mt de déchets collectés, dont 38,2Mt de déchets BTP et 7,9Mt de matières organiques sèches } 34,6 Mt de matières premières de recyclage vendus

1300 entreprises représentant 2500 établissements⁽¹⁾

26500 salariés⁽¹⁾

Notre métier : transformer les déchets en matières premières de recyclage

Tonnage collecté (Mt) en considérant les tonnages de matières organiques sèches	Tonnage préparé/recyclé/vendu (Mt) (hors déchets BTP)	Métaux ferreux	Métaux non ferreux	Papiers Cartons	Plastiques	Textiles	Verre ménager	Verre industriel	Bois	Solvants	Matière organique sèche
		12,9 12,5	1,9 1,9	7,31 7,31	0,86 0,83	0,18 0,17	1,9 1,9	0,2 0,2	6,6 5,2	0,1 0,1	7,9 4,5

(1) Ces chiffres sont issus de l'étude SEREHO/I+C réalisée pour FEDEREC en 2015 et reflètent la situation du secteur du recyclage au 31/12/2014.

Indicateurs sociaux

Le recyclage un secteur porteur d'emplois locaux et diversifiés.

Des emplois pérennes

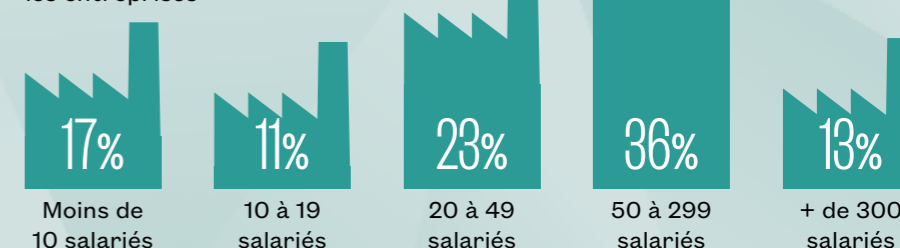
+2%

d'emplois depuis 2013⁽²⁾

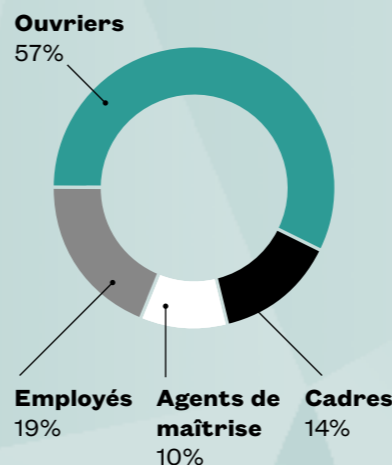
94% de CDI⁽²⁾

De la TPE au grand groupe

Répartition des effectifs dans les entreprises⁽²⁾



Toutes les qualifications représentées⁽²⁾



La Branche favorise les passerelles entre les contrats d'insertion et les CDI⁽²⁾



1,5% du CA est consacré aux missions d'insertion⁽¹⁾

2,1% des contrats sont des contrats aidés ou de professionnalisation⁽²⁾

Des emplois qui s'adressent à toutes les moyennes d'âge



des salariés ont 45 ans et plus (seniors)⁽¹⁾



des salariés ont moins de 35 ans⁽²⁾

Suite à l'accord sur l'emploi des seniors signé en 2009, le contrat de génération a été signé en septembre 2013 et précise les engagements en faveur de l'emploi des jeunes et le maintien des seniors dans l'emploi. 4% des entreprises ont utilisé ce contrat de génération en 2014.⁽²⁾

Répartition homme/femme⁽²⁾



25% de femmes dans les entreprises de moins de 10 salariés

Le recyclage, un secteur en professionnalisation constante

21 Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) validés en 2015 et début 2016, dont 20 CQP Tri mécanisé et 1 CQP Tri Manuel⁽²⁾

185 contrats de professionnalisation en 2014, en augmentation par rapport à 2013 et 2014⁽²⁾

41%

des entreprises de la Branche ont mis en place des actions de formation au bénéfice de leurs salariés⁽²⁾

7 844

stagiaires ont été formés dans le cadre du plan de formation géré par l'OPCA de la Branche en 2014⁽²⁾


10% dans les entreprises de moins de 10 salariés, 34,5% dans les entreprises de 10 à 49 salariés, 55,5% dans les entreprises de plus de 50 salariés

(2) Ces chiffres sont issus du panorama de Branche professionnelle des industries et commerce de la récupération (convention collective n°3223) au 31/12/2014

Indicateurs environnementaux

Le recyclage, participe à limiter l'impact de nos sociétés sur l'environnement.


Les entreprises du recyclage, le maillon à faible émission de CO₂ de l'économie circulaire

 **22 300 kt**
de CO₂ eq. évités⁽³⁾

Ce chiffre correspond aux émissions CO₂ évitées grâce aux filières de recyclage de 19,3 Mt de déchets métalliques, papiers-cartons, verre, plastiques et textiles, collectés en France et recyclés.

Le périmètre de l'étude inclut la collecte du déchet, les étapes allant jusqu'à la transformation en matière première de recyclage, la fin de vie évitée et la production évitée de matières premières vierges.

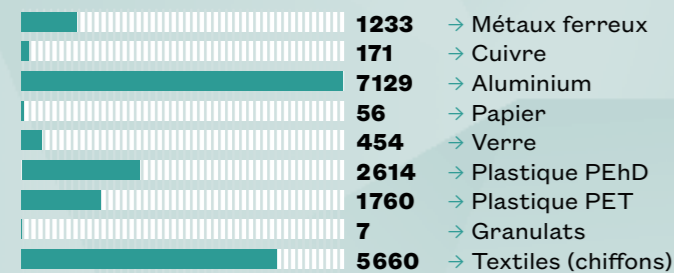
L'utilisation des matières premières de recyclage est moins énergivore que l'utilisation de matières premières fossiles et minérales

 **130 000 GWh**
d'énergie cumulée évitée⁽³⁾

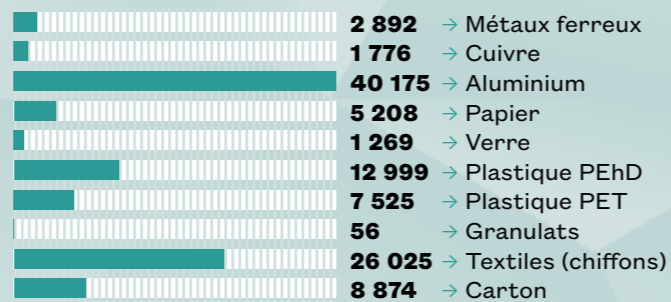
Ce chiffre correspond aux émissions CO₂ évitées grâce aux filières de recyclage de 47,7 Mt de déchets métalliques, papiers-cartons, verre, plastiques, 27,7Mt de déchets du bâtiment et textiles, collectés en France et recyclés.

Le périmètre de l'étude inclut la collecte du déchet, les étapes allant jusqu'à la transformation en matière première de recyclage, la fin de vie évitée et la production évitée de matières premières fossiles et minérales.

Kg CO₂ évité par tonne de déchet collecté et recyclé⁽³⁾



KWh évité par tonne de déchet collecté et recyclé⁽³⁾



Les matières premières de recyclage permettent de préserver les ressources naturelles



41,5%

de cuivre utilisé en Europe provient du recyclage⁽⁴⁾



90%

des 105 millions de palettes ont été réparés ou remis sur le marché en l'état, le reste a pris la direction de la valorisation matière ou énergétique⁽¹⁾



2 à 5 x moins

d'énergie et d'eau consommées lors de la production de papier recyclé, comparé à la production de pâte vierge⁽⁵⁾



600 kg

de pétrole brut économisé pour chaque tonne de matière plastique recyclée⁽⁶⁾

(3) Ces chiffres sont issus de l'étude RDC réalisée pour FEDEREC en 2015 et reflètent la situation du secteur du recyclage au 31/12/2014.

(4) Source International Copper Study Group 2015
(5) Source Ecofolio 2015

(6) Source Eco-emballages 2015

La Fédération

FEDEREC rassemble 1300 établissements Adhérents au cœur de la filière des éco-industries

Créée en 1945, FEDEREC est la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage. Elle est régie par le livre IV, titre 1^{er} du Code du travail.

Elle fédère **1 300 établissements Adhérents**, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières de recyclage. FEDEREC est structurée en **12 branches** et **8 Syndicats régionaux**. Sa gouvernance s'appuie sur un Bureau Fédéral, un Conseil d'Administration et une équipe de permanents au niveau régional et national.

NOS MISSIONS

- **Représenter et défendre** les intérêts de nos Adhérents auprès des pouvoirs publics
- **Promouvoir et valoriser** les métiers des professionnels du recyclage et les matières premières de recyclage
- **Accompagner** nos Adhérents au moyen d'une expertise et d'une assistance personnalisée dans les domaines suivants : dialogue social, veille réglementaire, fiscalité, certification et labellisation, sécurité, transport, etc.
- **Fédérer, informer et animer** le réseau de nos Adhérents
- **Négocier** la convention collective

NOS VALEURS

- Performance → Excellence
- Qualité → Écoute
- Proximité → Éthique
- Conscience environnementale

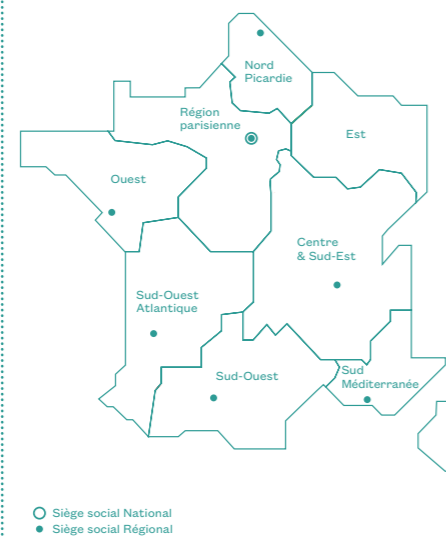
NOS ATOUTS

- Fédération représentative des entreprises du recyclage
- Acteur majeur de l'économie circulaire
- Relais d'influence auprès des pouvoirs publics, des institutions et des leaders d'opinion
- Réseau national garant d'un service de proximité à travers un maillage territorial dynamique
- Levier de croissance économique grâce à une industrie innovante et créatrice d'emplois

Les chiffres-clés 2014 du secteur du recyclage

- **1 300 entreprises** de recyclage représentant **2 500 établissements**¹
- **26 500 emplois directs** et non délocalisables créés, dont 85% de CDI, soit + 1,8% par rapport à 2013²
- **9,1 Mds d'€** de chiffre d'affaires, dont 5% d'investissements, soit 451,5 millions d'€ d'investissements¹
- **78 Mt** de matières collectées (38,2 Mt de déchets issus du bâtiment et 7,9 Mt de matières organiques sèches)¹
- **34,6 Mt** de volume recyclé commercialisé¹
- **22,3 Mt** d'émissions de CO₂ évitées³

8 Syndicats régionaux assurant un maillage territorial optimisé



Véritables garants d'un accueil et d'un service de proximité, 8 Syndicats régionaux assurent le maillage et l'animation territoriale de FEDEREC. À la fois créateurs de liens et relais d'influence, ils sont les piliers de la Fédération.

12 branches représentent la diversité des métiers du recyclage

Les 12 branches sont au service des enjeux économiques et opérationnels des Adhérents.

Le secteur du recyclage et de la valorisation des déchets, représenté par FEDEREC, constitue l'un des piliers reconnus des éco-industries avec ses 1300 entreprises. Ainsi, il constitue ainsi un véritable levier industriel et stratégique pour la croissance française et européenne.

- BTP
- CYCLEM Verre
- Déconstruction Automobile
- Métal
- Métaux Non Ferreux
- Palettes et Bois
- Papiers Cartons
- Plastiques
- Plumes et Duvets
- Syres (Solvants)
- Textiles
- VALORDEC

Nos Adhérents, véritable force vive au cœur de FEDEREC



Sandra Rossi
Présidente de la Région FEDEREC Sud-Méditerranée

Pourquoi avoir souhaité vous impliquer au sein de FEDEREC ?

J'étais Adhérente FEDEREC avant même d'être partie-prenante de l'entreprise. Étant plus jeune, j'ai souvent eu l'occasion d'accompagner mon père, également Adhérent de FEDEREC et membre de la filière Papiers-Cartons lors des différentes bourses régionales de l'époque. C'est en découvrant ces moments d'échanges et de rencontres que j'ai souhaité développer mon propre réseau dans le monde du recyclage. J'ai alors réellement pris part aux actions de FEDEREC, lors de la création de la Commission Jeunes.

Comment se traduit cet engagement ?

En termes de temps et d'énergie, la Commission Jeunes était moins prenante que la présidence d'une Région. En effet, être Présidente de la Région Sud-Méditerranée signifie être au service des Adhérents, fédérer et organiser tout en représentant leurs intérêts. Cet engagement se traduit également par l'intensification des liens entre la Région et FEDEREC National en portant les sujets régionaux à l'échelle nationale et inversement. Tout cela en vue d'améliorer ce lien et de le faire évoluer vers un travail en collaboration.

En quoi le travail mené avec FEDEREC a-t-il des répercussions sur la gestion de votre entreprise ?

Mon engagement auprès de FEDEREC n'a pas de vocation commerciale. Il a pour but principal de bâtir un réseau professionnel, mais aussi amical solide, entre confrères de

l'industrie du recyclage. Travailler sur ces questions au quotidien permet également de bénéficier d'une veille réglementaire et d'une manière d'appréhender les évolutions du métier, tous ensemble.

Votre implication au sein du Bureau Fédéral a-t-elle renforcé votre volonté d'engagement ?

Je suis toujours très impliquée dans tout ce que j'entreprends. Faire partie du Bureau Fédéral me permet d'aborder davantage les enjeux futurs de la Fédération, mais mon engagement et ma volonté de continuer à participer activement sont restés forts et inchangés.



Loïc Breton
Adhérent membre de la Commission DEEE* et du Conseil d'Administration de FEDEREC Plastiques

(*) Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

“ Le plastique prend une place de plus en plus importante dans les enjeux de la filière DEEE. ”

Pourquoi avoir souhaité vous impliquer au sein de FEDEREC ?

Je suis membre de la Commission DEEE depuis plus de 3 ans et membre du Conseil d'Administration Plastiques depuis cette année. Je me suis impliqué au sein de la Commission DEEE (mon cœur de métier) à un moment où le secteur du recyclage se modifie fortement. Mon objectif est d'en connaître les évolutions, m'y adapter et faire entendre la voix des Adhérents de FEDEREC dans les diverses réunions menant aux décisions réglementaires à venir.

Concernant le plastique, c'est un déchet gravitationnel par rapport à mon activité principale, qui prend une place de plus en plus importante dans les enjeux de la filière DEEE, je m'y suis donc intéressé pour mieux comprendre.

Quelle est l'importance de cet engagement et comment se traduit-il ?

Cet engagement se traduit par 1 à 2 réunions mensuelles chez FEDEREC et des réunions externes, pour représenter les intérêts de nos Adhérents, tels des groupes de travail institutionnels pour cerner notre métier et son environnement, afin d'en définir de nouvelles règles. Il est important d'apporter à ces groupes de travail notre expérience et de faire remonter les remarques des Adhérents afin que chacun puisse en tirer avantage et efficacité.

En quoi le travail effectué avec FEDEREC participe-t-il à la gestion de votre entreprise ?

Le travail mené avec FEDEREC participe à ma vision d'avenir. Il m'aide à anticiper l'évolution de nos métiers et est fructueux en termes de stratégie de développement de mon entreprise. De plus, soutenir la solidarité entre Adhérents et ma modeste participation à nos travaux sont des actions qui me stimulent.










(1) Sources : 1. Observatoire statistique de FEDEREC 2014 - I+C / SEREHO / ADEME

(2) Panorama de Branche

(3) Ce chiffre correspond aux émissions de CO₂ évitées grâce aux filières de recyclage représentant 19,3 Mt de déchets métalliques, papiers-cartons, verre, plastiques et textiles, collectés en France et recyclés.

Gouvernance

Bureau fédéral

 Jean-Philippe CARPENTIER Président de FEDEREC	 Jean-Luc PETITHUGUENIN Vice-Président de FEDEREC et Président de la Commission Communication	 Jean-Pierre GAUDIN Trésorier de FEDEREC et Président de FEDEREC Métal
 Dominique MAGUIN Président d'honneur de FEDEREC et Président d'EuRIC	 Pascal SECULA Président d'honneur de FEDEREC	 Sandra ROSSI Présidente FEDEREC Sud-Méditerranée
 Pierre-Yves BARBAZANGES Président de FEDEREC Ouest	 PASCAL GENNEVIÈVE Président de FEDEREC Papiers Cartons	 Patrick KORNBERG Président de FEDEREC Métaux Non Ferreux

Conseil d'administration

 Albert AZOUBEL Président de FEDEREC Région Parisienne et de FEDEREC Plastiques	 Annie BANAS Présidente de FEDEREC SYRES Solvants	 Pierre CAPELOT Président de FEDEREC Plumes et Duvets	 Florent COLON Président de FEDEREC Centre et Sud-Est	 Étienne CHAZELLE Président de FEDEREC Sud-Ouest	 Bertrand DOOLAGHE Président de FEDEREC Nord-Picardie	 Bernard FAVORY Président de FORMAREC et Vice-Président de la CPNEFP
 Olivier FERT Président de FEDEREC Déconstruction Automobile	 Jean-François GROBOT Président de FEDEREC Est	 Alban GROSVALLET Président de la Commission Broyeurs	 Erwan LE MEUR Président de FEDEREC BTP	 Jean-Pierre LUTHRINGER Président de FEDEREC VALORDEC	 Jean-Pierre PARISI Président de la Commission DEEE*	 Louis De REBOUL Président de FEDEREC Palettes et Bois
 Cléo SALAS Présidente de la Commission Jeunes	 Jean-Philippe SEPCHAT Président de la Commission Sociale	 Mathieu SZOSTAK Président de FEDEREC CYCLEM Verre	 Diane VIDALIES Présidente de FEDEREC Sud-Ouest Atlantique	 Yann VINCENT Président de la Commission Prospective & Innovation	 Mehdi ZERROUG Président de FEDEREC Textiles	

* Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Permanents FEDEREC

DIRECTION GÉNÉRALE		
 Manuel BURNAND Directeur Général		
PÔLE TERRITORIAL		
 Claire DAGNOGO Secrétaire Générale & Responsable du Pôle Territorial	 Cécile BENITO Chargée de missions territoriales	 Blandine de RAUGLAUDRE Chargée de missions territoriales
PÔLE COMMUNICATION		
 Carina ORRU Directrice de la Communication	 Gaëlle ROBERT Chargée de Communication	 Dina LOUZE Chargée de Communication Junior
	 Antony CALABRESE Graphiste Junior	 Lisa HERLEDAN Chargée de mission
	 Tess POZZI Chargée de mission	 Cyrille MARTIN Chargé de mission
PÔLE QSE & QUALI'OP		
 Anne-Claire BEUCHER Responsable du Pôle QSE & Quali'Op	 Marie ZADEM Chargée de mission Pôle QSE et Quali'Op	
PÔLE SOCIAL		
 Sylvie FLECHEAU Responsable du Pôle social		
PÔLE ADMINISTRATIF		
 Alexandra ROUAULT Assistante de Direction	 Géraldine NADIN Hôtesse d'accueil (Penelope)	

Permanents de régions FEDEREC

 Gisèle BOSSU FEDEREC Sud-Méditerranée	 Béatrice MOROGE FEDEREC Centre et Sud-Est	 Maryline PHILIPPE FEDEREC Région parisienne et FEDEREC Est	 Jacqueline AILLET FEDEREC Ouest
 Hélène VAN WAES FEDEREC Nord-Picardie	 Brigitte JACQUART FEDEREC Nord-Picardie	 Natacha JOVENIN FEDEREC Nord-Picardie	 Cécile BENITO FEDEREC Sud-Ouest Atlantique
			 Blandine de RAUGLAUDRE FEDEREC Sud-Ouest

FEDEREC et les entreprises du recyclage s'engagent pour la RSE

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est définie par le Ministère de l'Environnement comme la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.

«La démarche consiste pour les entreprises à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. La RSE permet d'associer logique économique, responsabilité sociale et éco-responsabilité». L'enjeu pour FEDEREC est de participer à une démarche RSE globale

du secteur du recyclage et de promouvoir cette démarche et ses avantages auprès de ses Adhérents qui font souvent de la RSE, parfois sans en avoir conscience. En 2015, FEDEREC a réalisé un état des lieux des actions engagées qui répondent aux sept questions centrales de la RSE (définies dans la norme ISO 26000 publiée en 2010) et travaille actuellement sur son auto-évaluation RSE et sur la mise en place d'indicateurs.

DE NOMBREUSES INITIATIVES FEDEREC RÉPONDENT AUX 7 QUESTIONS CENTRALES DE LA RSE¹

1 GOUVERNANCE

- L'organisation de FEDEREC permet la prise en compte de l'avis de ses Adhérents et la défense de leurs intérêts.
- FEDEREC dispose d'une certification qualité assurant un fonctionnement optimum (référentiel Quali'Op).
- FEDEREC encourage et accompagne les Adhérents à se lancer dans un processus de certification.

2 LOYAUTÉ DES PRATIQUES

- FEDEREC milite en faveur du respect des bonnes pratiques dans l'ensemble de ses communications aux Adhérents.
- FEDEREC a signé en 2008 un protocole de lutte contre les vols de métaux avec le Ministère de l'Intérieur.
- FEDEREC a publié un guide sur la lutte contre les sites illégaux et les trafics associés en 2014.
- FEDEREC élabore un guide pratique, à destination de ses Adhérents, sur les transferts transfrontaliers de déchets afin de leur permettre de mieux comprendre la réglementation et de sécuriser cette activité (en cours).

3 RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

- FEDEREC est un acteur du dialogue social dans la Branche du Recyclage.
- FEDEREC et ses partenaires sociaux participent aux négociations sociales sur la convention collective et ont contribué à la signature d'un grand nombre d'accords.

4 CONDITIONS ET RELATIONS DE TRAVAIL

- FEDEREC et ses partenaires sociaux œuvrent, à travers les actions pour le développement des emplois et des compétences (ADEC), pour la promotion et le développement de l'emploi et des compétences dans la Branche.
- FEDEREC et ses partenaires sociaux ont participé aux travaux sur la création de deux nouveaux Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) en 2014 ainsi qu'à leur lancement expérimental en 2015.
- FEDEREC et ses partenaires sociaux ont participé aux travaux sur la création de trois nouveaux Certificats de Qualification Professionnelle Inter-branches (CQPI) en 2015.
- Les partenaires sociaux ont décidé d'écrire un nouveau référentiel de branche sur la pénibilité (analyse en cours).
- Une étude sur le handicap a été lancée en 2015 (en cours).

5 ENVIRONNEMENT

- Le recyclage participe à la lutte contre le dérèglement climatique et l'épuisement des ressources naturelles; FEDEREC réalise une étude sur une évaluation environnementale du recyclage en France, mettant notamment en avant les tonnes équivalent CO₂ et l'énergie évitées grâce au recyclage.
- FEDEREC, acteur majeur de l'économie circulaire, préside le comité de normalisation sur le sujet.
- FEDEREC favorise la promotion des matières premières de recyclage par l'innovation et l'éco conception et a publié en 2015 le Livre Blanc Prospective & Innovation, «L'industrie du recyclage à l'horizon 2030».
- FEDEREC participe à l'élaboration d'une charte d'amélioration et d'acceptabilité des riverains sur les Ports de Paris (en cours).

6 COMMUNAUTÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

- FEDEREC développe de bonnes relations avec les parties prenantes locales et nationales (pouvoirs publics, Adhérents, partenaires, autres organisations...)
- FEDEREC s'engage au niveau européen et participe aux travaux des institutions européennes, notamment grâce à son engagement au sein du Bureau International du Recyclage (BIR) et de la confédération représentant les intérêts des industries européennes du recyclage (EuRIC).
- FEDEREC s'engage pour la préservation des TPE/PME implantées localement et le renforcement de leur compétitivité et du maillage territorial.

7 QUESTIONS RELATIVES AUX CONSOMMATEURS

- FEDEREC informe très régulièrement ses Adhérents et l'extérieur, mais également le grand public des évolutions réglementaires, économiques, sociales et environnementales du secteur du recyclage via ses supports de communication.
- FEDEREC donne plus de visibilité aux métiers du recyclage. Des films métiers ont été réalisés.
- FEDEREC a développé sa présence sur les réseaux sociaux et organise des événements pour sensibiliser le grand public au recyclage (Nocturnes FEDEREC).

La RSE chez nos Adhérents

L'enjeu pour chaque entreprise du recyclage est de mieux prendre en compte son environnement et ses parties prenantes et d'assurer sa pérennité.

Nous avons interrogé le groupe GDE (Guy Dauphin Environnement), Adhérent de FEDEREC et engagé dans une démarche RSE.

Quelles sont les raisons qui ont motivé GDE à s'engager dans ce processus?

Le développement de GDE s'est toujours construit sur les valeurs d'une entreprise familiale, soucieuse de conjuguer performance industrielle et excellence environnementale. C'est dans cet esprit que, plus que de constituer un simple maillon du développement de l'économie circulaire, GDE souhaite jouer un rôle essentiel en s'engageant dans la transition vers un modèle économique et social plus responsable. Depuis 2001, GDE s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociale.

Sur quels référentiels RSE vous êtes-vous basés?

GDE s'appuie sur la Global Reporting Initiative (GRI) et sur la norme ISO 26000 comme référentiels. De plus, GDE adhère sans réserve aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux principes des différentes conventions

de l'Organisation internationale du travail (OIT). Dans ce cadre, GDE a développé une charte d'achats responsables afin de sensibiliser ses fournisseurs. Enfin, GDE se conforme également aux plus hauts standards Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) du secteur afin de garantir une activité respectueuse des personnes et de l'environnement. Cet engagement se traduit par la triple certification ISO 9001 (Qualité), MASE (Sécurité) et ISO 14001 (Environnement) des sites de production, ainsi que par la promotion en interne des bonnes pratiques en collaboration avec le secteur industriel et les pouvoirs publics.

Quelles actions clés avez-vous mises en place ou amorcées?

Au cours de l'année 2014, GDE a mis en place une politique de «compliance» (conformité) solide et aboutie. Par ailleurs, de nombreuses actions continuent d'être menées.

Sur le volet social :

- Mise en place d'une charte éthique.
- Mise en place de formations sur mesure et adaptées à nos missions pour développer les compétences professionnelles de nos collaborateurs.
- Employeur solidaire, GDE a débuté une réflexion sur le développement possible d'un programme de formation baptisé «socle compétences», pour assurer une base commune de savoirs fondamentaux à l'ensemble de ses salariés et leur permettre de développer leur carrière et leur employabilité, dans, et au dehors de l'entreprise.

Sur le volet environnemental :

- Développement d'une politique environnementale dès 2002 pour formaliser et regrouper, dans un document unique, les différentes actions menées.

→ Mise en place d'un reporting structuré et mature, soumis au contrôle d'acteurs extérieurs pour suivre les résultats de nos activités sur le plan environnemental. Le groupe entretient également un dialogue suivi avec les agences de notation extra-financière et répond à de nombreuses initiatives de reporting sectoriel.

→ Engagement dans le processus des audits énergétiques dès la fin 2015.

→ Par nature, notre action contribue à une utilisation durable des ressources naturelles en permettant de passer du modèle linéaire «produire – consommer – jeter» à une économie circulaire plus respectueuse de l'environnement.

Sur le volet sociétal :

→ Développement d'initiatives pour dialoguer localement avec les riverains et les associations, avec pour objectif de contribuer à présenter l'activité quotidienne de l'entreprise en toute transparence. GDE sponsorise de nombreuses initiatives faisant vivre le tissu associatif de proximité.

→ Rédaction d'un code de bonnes pratiques afin de former l'ensemble de notre personnel aux pratiques responsables et de les sensibiliser aux risques éthiques.

Quels sont les bénéfices que votre entreprise et vos parties prenantes ont retirés de la mise en place de votre démarche RSE ?

La mise en place d'un engagement RSE a permis d'harmoniser, de systématiser et de valoriser l'ensemble des démarches sociales, environnementales et sociétales menées par GDE. Les avantages aujourd'hui obtenus sont nombreux, de l'image améliorée de l'entreprise en passant par la meilleure gestion et prévention des risques et des accidents du travail, l'amélioration des conditions de travail, tout en renforçant le sentiment de fierté et d'appartenance à l'entreprise des femmes et des hommes qui la constituent. Au final, tous ces éléments s'additionnent de façon vertueuse, pour permettre à GDE d'innover tout en respectant l'environnement.

Publication du premier rapport RSE abrégé de Derichebourg

En 2015, le Groupe Derichebourg a publié son premier rapport RSE. En tant qu'acteur majeur de l'Économie Circulaire, l'engagement de Derichebourg dans la RSE s'est concrétisé à partir de 2013 avec la signature du Pacte Mondial des Nations Unies. Cette démarche volontaire illustre la volonté d'engagement du Groupe dans la RSE.

Le rapport RSE de Derichebourg met en avant les différentes actions engagées par le Groupe au titre de la RSE et du Pacte Mondial des Nations Unies et les bénéfices retirés. Le Groupe a notamment réalisé un calcul de ses consommations et de ses émissions de CO₂, afin de les réduire, et est engagé dans de nombreuses démarches de certifications (ISO 9001, 14001, OHSAS 18001, MASE...), ce qui lui

permet de mieux maîtriser son activité et les risques associés à la qualité, à la sécurité et à l'environnement.

Derichebourg est un groupe créateur de valeurs et d'emplois locaux qui favorise l'emploi des jeunes et des seniors. Le groupe promeut l'égalité, la diversité et la formation de ses collaborateurs, et a notamment créé sa propre école de formation. Cet engagement s'est également traduit au travers de la signature de la Charte de la Diversité en 2014.

L'ADN familial du Groupe Derichebourg le conduit à mettre sur le même pied d'égalité les 3 trois composantes de la RSE : environnementale, sociale et sociétale. La protection de l'environnement ne peut se concevoir sans une écologie humaine.

(1) Ces 7 questions centrales ont été définies dans la Norme ISO 26000 publiée en 2010.

Faits marquants en 2015

Élections

JUIN

→ Élection d'**Albert Azoubel** en tant que Président de FEDEREC Région parisienne, succédant à Pierre Marandon.

JUIN

→ Élection de **Diane Vidalies** en tant que Présidente de FEDEREC Sud-Ouest Atlantique, succédant à Frédéric Boudier.

JUIN

→ Élection de **Mehdi Zerroug** en tant que Président de FEDEREC Textiles, succédant à Hatem Sedkaoui.

JUIN

→ Nomination à l'unanimité de **Jean-Pierre Parisi** en tant que Président de la Commission DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), créée lors du Conseil d'administration.

DÉCEMBRE

→ Élection de **Mathieu Szostak** en tant que Président de FEDEREC CYCLEM Verre, succédant à Bernard Vial.

DÉCEMBRE

→ Élection de **Jean-Pierre Luthringer** en tant que Président de FEDEREC VALORDEC succédant à Marc Pena.

26 AOÛT AU 15 SEPTEMBRE

Exposition Re-cyclages



→ à l'Orangerie du Sénat entre abstraction et figuration, cette exposition ouvrait des portes inattendues sur une alchimie du recyclage et de la valorisation des matières à travers les photographies d'Alain Fouray.

18 JUIN

Salon #Planète PME

→ au Palais d'Iena à Paris : FEDEREC était présente sur le pôle «Économie Verte» CGPME



23 ET 24 SEPTEMBRE 13^e ÉDITION DES ASSISES DES DÉCHETS

→ à Nantes, participation de FEDEREC à un atelier BTP. Réussite en termes d'affluence de satisfaction, et de la qualité des tables rondes.

18 SEPTEMBRE

2^e édition de la Journée des Partenaires FEDEREC Sud-Ouest

→ sur le site de Frigopolis (Toulouse), en présence d'une centaine de participants, dont plus d'une vingtaine de Partenaires nationaux et régionaux.

Événements

17 DÉCEMBRE FEDEREC FÊTE SES 70 ANS

→ dans le somptueux Salon des Arcades de l'Hôtel de Ville de Paris, en présence de plus de 400 convives, administrateurs, permanents, Adhérents, partenaires, parties prenantes et professionnels du secteur. Nous tenons à remercier tout particulièrement nos sponsors, qui ont contribué par leur soutien, au succès de cette soirée d'exception : Aktid, Humanis, Aurubis, Diot Crédit et Arden Equipment.



15 SEPTEMBRE NOCTURNE #1 FEDEREC

→ à l'amphithéâtre FEDEREC, table-ronde ayant pour thématique «Les matières premières de recyclage, quel avenir?» en présence de Corinne Lepage, ancienne ministre, avocate et rapporteure du Mouvement des Entreprises de la Nouvelle Économie (MENE), de Jean-Philippe Carpentier, Président de FEDEREC, et animée par la Yolaine de la Bigne, journaliste et fondatrice de Néoplanète. Cette rencontre a réuni près d'une centaine de participants.

1^{er} ET 2 OCTOBRE

13^e édition de Paris pour l'Emploi

→ à Paris, en présence de 10 000 recruteurs et 2 000 candidats : présentation et valorisation des métiers du recyclage à travers la diffusion des clips et fiches métiers (ADEC).



4 DÉCEMBRE COP21 EN PARTENARIAT AVEC EURACTIV

FEDEREC a participé à l'organisation de deux ateliers au Grand Palais sur la thématique «Les déchets : une solution durable pour le mix énergétique?»

Atelier N°1

Quelle place pour le Combustible Solide de Récupération (CSR) dans le mix énergétique des territoires?

Avec Eric Weiland, Directeur Technique TERREAL; Gérard Martin, Gérant, Bureau d'études Atanor; Marc Péna, Président de FEDEREC VALORDEC.

Atelier N°2

Les bénéfices environnementaux des matières premières de recyclage

Avec Jean-Philippe Carpentier, Président de FEDEREC; Romain Ferrari, Président de la Fondation 2019; Ranjit Baxi, Président du BIR; Li Shen, Professeur adjoint Energy and Resources Copernic, Institut du Développement Durable

et Alexis Gérard, Business Development Manager, RDC. FEDEREC a également participé à la conférence-débat organisée par le groupe Derichebourg «Vers une sidérurgie bas CO₂ en Europe» le 8 décembre avec Jean-Pierre Gaudin, Trésorier de FEDEREC et Président de FEDEREC Métal, et Manuel Burnand, Président de la Commission Broyeurs de FEDEREC.

16 ET 17 JUIN

2^e édition des Assises de l'économie circulaire

→ à la Maison de la Chimie à Paris, participation de Jean-Philippe Carpentier, Président de FEDEREC et Louis de Reboul, Président de FEDEREC Palettes et Bois, lors d'une table-ronde.



13 AU 15 OCTOBRE 1^{ère} ÉDITION DU WORLD EFFICIENCY

→ à la Porte de Versailles (Paris), FEDEREC et une dizaine d'Adhérents ont animé le Village du Recyclage. FEDEREC a également organisé 5 ateliers, 2 conférences plénières et mis en place la web radio Néoplanète qui accueillait les participants des rencontres et les Présidents de filières FEDEREC.

Réélections

MARS

→ Réélection de **Pascal Genneviève** en tant que Président de la Branche Papiers-Cartons.

JUIN

→ Réélection de **Bertrand Doolaghe** en tant que Président de FEDEREC Nord-Picardie

NOVEMBRE

→ Réélection d'**Albert Azoubel** en tant que Président de FEDEREC Plastiques.

DÉCEMBRE

→ Réélection d'**Étienne Chazelle** en tant que Président de FEDEREC Sud-Ouest

DÉCEMBRE

→ Réélection de **Florent Colon** en tant que Président de FEDEREC Centre et Sud-Est

DÉCEMBRE

→ Réélection de **Jean-Pierre Gaudin** en tant que Président de FEDEREC Métal

DÉCEMBRE

→ Réélection de **Jean-Philippe Carpentier** en tant que Président de FEDEREC pour un deuxième mandat de trois ans.

JANVIER 2016

→ Réélection de **Patrick Kornberg** en tant que Président de FEDEREC Métaux Non Ferreux

Conférences de presse

15 SEPTEMBRE

Le marché du recyclage en 2014 : un bilan contrasté à l'amphithéâtre FEDEREC (Paris).
→ Près de 60 participants
→ 27 médias
→ 20 journalistes
→ + de 30 retombées

6 OCTOBRE

Projet de Confédération entre FEDEREC et FNADE à l'Aéroclub de France (Paris) en présence de Jean-Philippe Carpentier Président de FEDEREC et Jean-Marc Boursier, Président de la FNADE.
→ Près de 50 participants
→ Plus de 10 journalistes

13 OCTOBRE

Recyclage et traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) avec Eco-systèmes à l'occasion du World Efficiency (Paris).
→ Près de 50 participants
→ 5 journalistes

23 OCTOBRE

Lancement du Mouvement des Entreprises de la Nouvelle Économie (MENE) avec Corinne Lepage à l'amphithéâtre FEDEREC (Paris).
→ Plus de 50 participants
→ 7 journalistes

La Commission Sociale et la CPNEFP, deux outils au service du dialogue social

La commission sociale nationale paritaire

La commission sociale nationale s'est réunie régulièrement durant l'année 2015 afin d'œuvrer en faveur d'une politique sociale responsable dans un contexte économique difficile.

Flexibilité

Grâce à la qualité du dialogue social de la Branche et à la compréhension de ses enjeux par les partenaires sociaux, la délégation patronale a su se faire entendre sur les préoccupations des entreprises. Nombre d'accords ont, en conséquence, encore été conclus cette année, preuve d'un dynamisme toujours aussi fort des négociations. Ainsi, l'accord sur l'augmentation du contingent

d'heures supplémentaires pour les équipages de transport signé le 24 mars est significatif de l'impact positif des négociations de branche sur l'activité des entreprises. En effet, dans une branche composée majoritairement de PME et TPE, la signature d'accords apportant de la flexibilité et de l'agilité aux entreprises est essentielle, notamment dans un contexte de croissance économique en berne. L'accord sur l'abaissement de la durée de travail hebdomadaire des temps partiels a également été majeur en permettant aux entreprises concernées d'adapter leur organisation aux réalités des marchés.

Pacte de responsabilité

Dans cette logique constructive et participative, les partenaires sociaux ont souhaité rappeler au Gouvernement leur attachement à la construction d'une politique conventionnelle de qualité, à travers la signature d'un pacte de responsabilité en date du 9 juillet 2015. Celui-ci rappelle en préambule la valeur ajoutée environnementale de l'industrie du recyclage à travers ses 26 000 emplois, non délocalisables, sur le territoire français.

La Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP)

La contractualisation engagée avec l'État (actions pour le développement des emplois et des compétences - ADEC) devant s'achever en mars 2016, l'année 2015 aura été l'occasion de faire un premier constat de l'évolution des chantiers engagés depuis 2010 sur le développement des compétences des salariés.



Pénibilité

L'année 2015 a donc été une année marquante sur le plan du social, avec non seulement la signature de nombreux accords, mais également l'engagement de travaux essentiels pour la profession. Ainsi, conscients de la complexité du dispositif de la pénibilité, les membres de la Commission ont décidé d'élaborer un référentiel de Branche qui permettra aux entreprises de qualifier les emplois repères de la Branche en la matière. Ce dossier, engagé en 2015, devrait s'achever mi 2016.

Travailleurs handicapés

Autre dossier d'importance, l'emploi des travailleurs handicapés. La Branche a souhaité se doter d'un diagnostic des pratiques des entreprises, des freins et des leviers qui peuvent se poser sur ce sujet. La synthèse de l'étude est attendue pour mi-2016. Dans un contexte politique de réforme et de représentativité patronale, FEDEREC a de nouveau fait preuve d'engagement social, grâce à l'implication du Président de la Commission Sociale, Jean Philippe SEPCHAT, épaulé par sa délégation patronale.

Mobilisation des partenaires sociaux

Au-delà du bilan positif des actions menées en termes de professionnalisation des ressources humaines, c'est avant tout la mobilisation des partenaires sociaux autour d'un projet ambitieux qu'il faut souligner.

Certifications

En effet, afin de répondre à l'exigence accrue du marché économique, ceux-ci se sont rassemblés autour d'une politique de formation et de certification, capable d'attirer et de fidéliser les salariés et de leur donner une vision à long terme de leur évolution professionnelle. Cinq certifications ont ainsi été créées sur les métiers d'opérateur de tri manuel, opérateur de tri mécanisé, opérateur de maintenance, conducteur d'équipements industriels et animateur d'équipe. Une cinquantaine de



Communiquer pour promouvoir les métiers du recyclage

Pour mener à bien la mission de promotion des métiers du recyclage, de nombreuses actions ont été menées depuis la signature de l'ADEC du recyclage.

Des clips présentant les métiers du recyclage ont été financés et diffusés, ainsi qu'un motion design sur l'histoire du recyclage. Par la suite, un partenariat avec Pôle Emploi en vue de promouvoir les métiers du recyclage a vu le jour, au travers d'un engagement national pour l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

certifications est en cours de délivrance aux salariés de la Branche, souvent un premier «diplôme» pour nombre d'entre eux. L'année 2016 devrait poursuivre cette dynamique.

Formation

Pour accompagner la professionnalisation des salariés, les membres de la commission emploi ont également veillé à construire une liste «compte personnel de formation» accessible aux salariés de la Branche afin qu'ils puissent librement se former.

Certification CléA

Par ailleurs, la Branche a été l'une des premières au niveau national à se mobiliser sur la certification CléA, qui permet, à travers sept domaines de compétences, d'acquérir des compétences de base en vue de l'exercice d'un métier.

Opérations de communication événementielle

- Participation aux 2^e assises de l'économie circulaire, les 16 et 17 juin 2015 à la Maison de la Chimie (Paris).
- Participation au salon #PlanètePME, organisé par la confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME) le 18 juin au Palais d'Iéna (Paris), suivie d'une invitation de la part de RTL à participer à une émission de radio sur les métiers du recyclage.
- Participation à la 13^e édition des assises nationales des déchets (Nantes) les 23 et 24 septembre.
- Participation à la 13^e édition de «Paris pour l'Emploi» (Paris). Présentation et valorisation des métiers du recyclage à travers la diffusion des clips et des fiches métiers. Une cinquantaine de CV ont été reçus et transmis au sein du réseau de FEDEREC.
- Participation à la 1^{ère} édition du salon «World Efficiency» du 13 au 15 octobre 2015 à Paris Porte de Versailles, un atelier «développement des compétences» a été organisé en collaboration avec les acteurs

de l'ADEC du recyclage afin de sensibiliser aux métiers du recyclage.

- Organisation de journées portes ouvertes destinées au grand public sur les sites de traitement de déchets.

Conception et diffusion de supports visuels

- Édition d'un fascicule sur les certificats de qualification professionnelle (CQP) et les certificats de qualification professionnelle inter-branches (CQPI) : l'un à destination des salariés et l'autre des employeurs. Afin de mettre en valeur ces formations, un clip témoignage a été réalisé.
- Création d'un cahier spécial 8 pages «métiers du recyclage» avec la maison d'édition Bayard dans le cadre d'une communication axée vers les jeunes générations, dans deux titres phares : Phosphore et Géo Ado.
- Diffusion d'une série de douze cartes postales et posters : communication sur l'image du recyclage, un visuel pour représenter chacune des filières.



Plaquettes CQP-CQPI employeurs et salariés

Communication

La dynamique est en route. Les entreprises doivent désormais s'approprier ses nouveaux dispositifs afin de faire face à la demande de professionnalisation des salariés et des clients. Un grand nombre d'actions de communication ont été réalisées pour diffuser ces outils. Un film de témoignages d'entreprises sur les certifications, ainsi qu'un outil pédagogique sur le dispositif CléA, sont en cours de réalisation en 2016. Ils devraient permettre aux entreprises de s'approprier plus facilement ces dispositifs d'évaluation des compétences. Bernard FAVORY, Vice-Président de la Commission, continue son investissement sur ces travaux. La professionnalisation du secteur est en évolution constante avec le soutien des pouvoirs publics sur ces questions essentielles.

Quali'OP, le système Qualité de Services de FEDEREC

Depuis 2007, FEDEREC s'est engagée dans un processus de certification de services QUALI'OP qui constitue une démarche qualité appliquée aux Organisations Professionnelles.

Celle-ci, audité de nouveau avec succès en 2015, permet à la Fédération de s'assurer d'une organisation interne optimisée et de la qualité de ses prestations dans ses missions d'influence, de communication, d'animation de réseau et de services à ses Adhérents.



Les thèmes pris en compte dans Quali'OP

I - Stratégie de l'organisation professionnelle

II - Missions externes

- Actions d'influence
- Communication externe

III - Missions internes

Organisation de FEDEREC

- Organisation statutaire
- Suivi du budget / cotisations
- Gestion et management des ressources humaines
- Gestion des prestataires

Services aux Adhérents

- Veille
- Communication interne / Réponses aux questions
- Accueil
- Organisation de réunions

Nos engagements de délais

Services aux Adhérents	Délais à respecter
Envoi Convocation / Ordre du jour des réunions	→ Min. 15 jours avant la réunion
Envoi des comptes-rendus de réunions	→ Max. 1 mois après la réunion
Réponses aux questions écrites (courriers, fax, mails)	→ Max 7 jours calendaires
Appel d'un adhérent	→ En cas d'absence : Message + rappel sous 48h ouvrées max
Répondre à une réclamation écrite	→ Max. 15 jours calendaires

En région

Les régions Sud-Ouest-Atlantique et Sud-Ouest sont pilotes dans le déploiement de l'accès en région aux outils qualité de la Fédération, dans un souci de professionnalisation et de la consolidation des services

destinés aux Adhérents. Les réflexions menées en région dans le contexte de la réforme territoriale et de lobbying régional, s'appuient par ailleurs sur les missions d'actions d'influence de la Fédération nationale.

L'enquête de satisfaction

Résultats de l'enquête de satisfaction 2015 auprès des Adhérents.

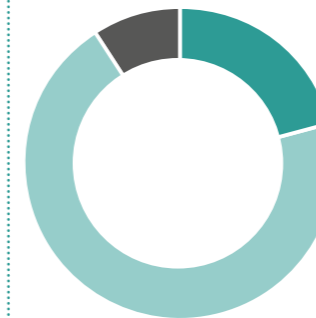
L'enquête de satisfaction de FEDEREC est réalisée au moins une fois par an. Elle est effectuée auprès de la totalité des Adhérents par le biais d'un questionnaire auto-administré. Le but de cette enquête est de réaliser un bilan des actions menées en 2015 et de proposer d'éventuelles pistes d'amélioration du service rendu par l'organisation professionnelle.

Voici les résultats de l'étude sur les premières enquêtes récoltées à la date de parution de ce rapport annuel.

Satisfaction globale de l'adhésion

91%

En 2015, les Adhérents étaient satisfaits de leur adhésion FEDEREC à 91%. Ce chiffre est stable par rapport à 2014.

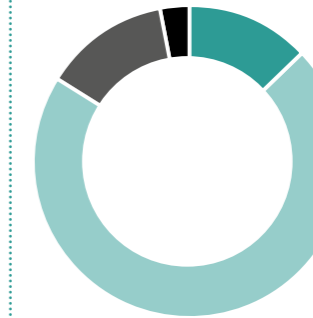


● Très satisfait	21 %
● Plutôt satisfait	70 %
● Plutôt pas satisfait	9 %
● Pas satisfait du tout	0 %

Négociations sociales de la Branche

84%

Opinion sur la qualité des travaux de FEDEREC en matière de négociation salariale, stable par rapport à 2014.



● Très satisfaisant	13 %
● Plutôt satisfaisant	71 %
● Plutôt pas satisfaisant	13 %
● Pas satisfaisant du tout	3 %

Satisfaction des Adhérents concernant les différents services FEDEREC

67% Défendre les intérêts des entreprises du recyclage auprès des pouvoirs publics, des instances locales, nationales, européennes et internationales

82% Assurer la communication et la promotion de l'image du secteur

87% Assurer la veille et l'information des Adhérents en matière sociale, juridique, technique

84% Assurer les négociations sociales de la branche

79% Créer des moments d'échanges entre les Adhérents au niveau national et régional

En 2015, la satisfaction des Adhérents vis-à-vis des services de FEDEREC est globalement très bonne, comme cela était déjà le cas en 2014.

FEDEREC doit cependant de nouveau s'améliorer sur la visibilité des collaborateurs et services proposés auprès des Adhérents, ainsi que sur les supports et événements de communication et promotion récents. Enfin, FEDEREC doit poursuivre ses actions en matière de défense des intérêts des entreprises du recyclage auprès des pouvoirs publics.

Les réponses aux questions des Adhérents

97%

En 2015, 97% des Adhérents étaient satisfaits des réponses que FEDEREC avait apportées à leurs questions. Un niveau de satisfaction en légère augmentation par rapport à 2014.



Les réponses apportées sont réactives

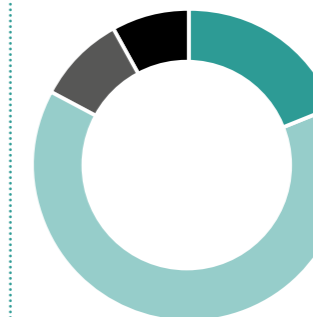
Les réponses apportées sont claires

● Tout à fait	42%	39%
● Plutôt	55%	58%
● Plutôt pas	3%	3%
● Pas du tout	0%	0%

Diffusion des informations sur les travaux réalisés par la Commission sociale

83%

En légère baisse par rapport à 2014.

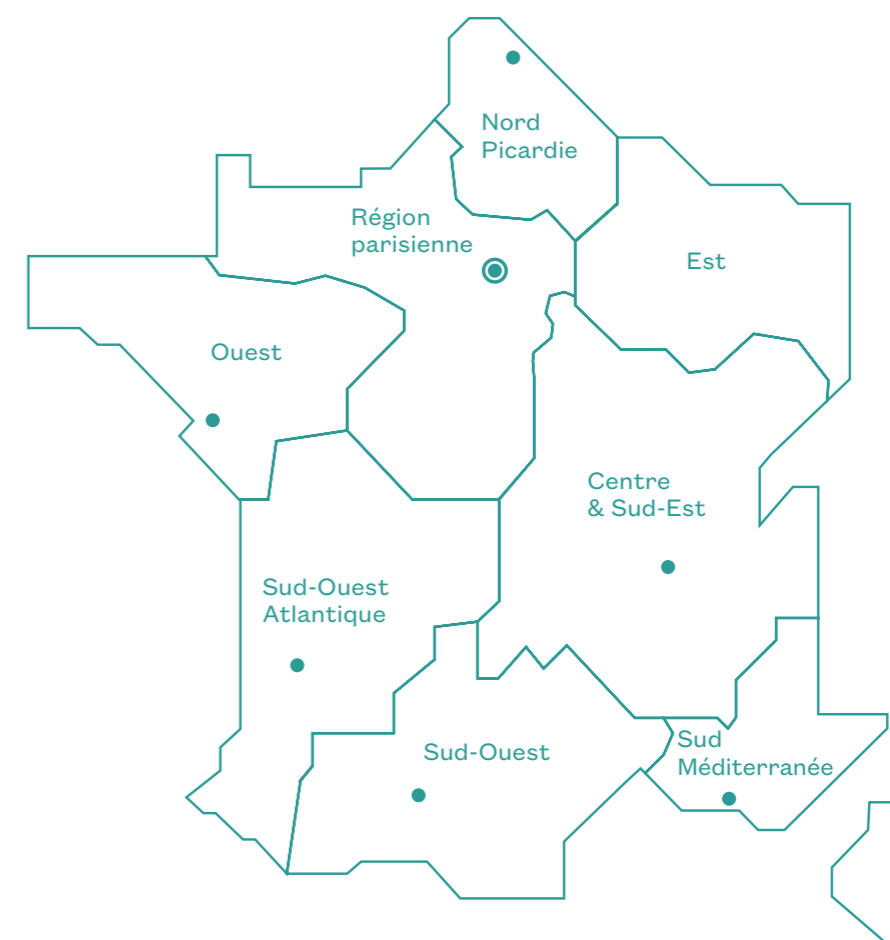


● Très satisfaisante	19 %
● Plutôt satisfaisante	64 %
● Plutôt pas satisfaisante	9 %
● Pas satisfaisante du tout	8 %

Actions de communication et de promotion

D'une manière générale, la satisfaction des Adhérents relative à la communication et la promotion du secteur du recyclage est bonne, puisque le taux de satisfaction est de 82%. Un axe d'amélioration a été constaté concernant la diffusion des supports et l'organisation d'événements (comptes Facebook et Twitter @_FEDEREC_, Nocturnes, Journées Partenaires, Livres Blancs Économie circulaire et Prospective & Innovation - L'industrie du recyclage à l'horizon 2030, affiches et cartes postales ADEC sur les filières du recyclage).

8 Syndicats régionaux au service de la **proximité**, créateurs de **liens** et relais d'**influence**



- Siège social National
- Siège social Régional

Au service de la proximité

Véritables garants d'un accueil et d'un service de proximité, les huit Syndicats régionaux FEDEREC sont les piliers de la Fédération. Ce réseau territorial constitue le point d'entrée des Adhérents dans la famille FEDEREC et le demeure, au fil des années. Les Syndicats régionaux assurent à toutes les entreprises adhérentes, et notamment aux plus petites, un soutien quotidien qui fait la force du réseau FEDEREC.

Créateurs de liens

Convivialité, réseau, histoire et patrimoine sont au cœur de l'identité des régions FEDEREC. Investies d'une mission d'animation territoriale, elles forgent au jour le jour l'identité des recycleurs en rassemblant la profession dans la diversité de ses métiers et de ses traditions. Elles sont les dépositaires de l'héritage et de la culture d'une profession pluriséculaire.

Relais d'influence

Bras armés de la Fédération dans les territoires, les Syndicats régionaux sont le meilleur relais de l'influence de FEDEREC auprès des politiques et des administrations déconcentrées. Ils s'appuient sur des Adhérents et des élus mandatés pour porter la voix de la profession dans toutes les instances territoriales.

Dans le cadre de la réforme territoriale de l'État, ces piliers que sont nos Régions vont être amenés à prendre une place de plus en plus prépondérante dans l'organisation de l'État et de la Fédération.

FEDEREC Région parisienne



Entretien avec **Albert Azoubel** Président de FEDEREC Région parisienne

Contact en région

Maryline Philippe
☎ 01 40 54 76 53
✉ 01 40 54 77 88
maryline.philippe@federec.com

“ Le principal enjeu de l'année 2016 réside dans la recherche de nouveaux Adhérents et de partenaires régionaux. ”

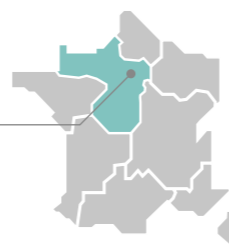
Quels temps forts ont marqué l'année 2015 pour FEDEREC Région parisienne ?

L'année 2015 a tout d'abord été marquée par mon élection en tant que Président de FEDEREC Région parisienne, à l'occasion de l'Assemblée générale qui s'est déroulée en juin 2015 à Paris. Succédant à Pierre Marandon après six ans de présidence, je souhaite à mon tour mettre à profit mon expérience en tant qu'Adhérent FEDEREC depuis 1995, puis de Président de la filière Plastiques depuis 2009, au service d'une région dynamique et attractive au sein de FEDEREC.

Parmi les temps forts, citons notamment une visite de site chez Syctom à Nanterre en octobre, puis, une participation à la première édition de World Efficiency en novembre à Paris. Ce salon vise à rassembler en un même lieu les décideurs politiques, les acteurs économiques et les développeurs de solutions concrètes, leur offrant ainsi une opportunité d'avancer en commun sur les sujets majeurs de la lutte contre la raréfaction des ressources et contre le changement climatique.

Enfin, le syndicat régional a organisé le 22^e Golf annuel FEDEREC en mai à Saint-Cyr-sur-mer (83), en présence de 45 participants.

Visite du SYCTOM le 22 octobre 2015



FEDEREC Région Parisienne
101, rue de Prony
75017 Paris

Quelles sont les priorités et les perspectives envisagées pour votre syndicat régional pour l'année 2016 ?

Le principal enjeu de l'année 2016 réside dans la recherche de nouveaux Adhérents et de partenaires régionaux. Pour ce faire, nous allons continuer de développer nos réseaux et dynamiser l'activité en région en renforçant la cohésion entre les Adhérents, à travers différents événements et temps de rencontres et d'échanges. Nous envisageons par exemple de mettre en place deux visites de sites et quatre à cinq Conseils d'administration par an.

La seconde priorité consiste à intégrer les conséquences de la réforme territoriale et le nouveau découpage des régions FEDEREC qu'elle implique (intégration des régions Haute-Normandie et Basse-Normandie, perte des départements de l'Yonne et de l'Oise notamment). Dans ce contexte, nous envisageons de rencontrer rapidement les nouveaux Présidents de Régions afin d'échanger ensemble sur les différents enjeux de cette réforme.

Quels événements marqueront l'année 2016 pour votre syndicat régional ?

L'année sera marquée par de nombreux événements, tels que la visite de Greenfield à Château-Thierry (02), l'un des précurseurs dans le domaine de la pâte à papier haut de gamme en Europe.

Le syndicat FEDEREC Région parisienne organisera également la 23^e édition du Golf annuel FEDEREC le 21 mai à Biarritz (64). L'Assemblée générale organisée conjointement avec FEDEREC Est se tiendra ensuite en juin à La Côte Saint Jacques à Joigny (89), en présence notamment de Daniel Herrero qui interviendra sur la thématique «Ensemble pour la gagne et la motivation».

FEDEREC Nord- Picardie



Entretien avec **Bertrand Doolaeghe** Président de FEDEREC Nord Picardie

Contacts en région

Hélène Van Waes
☎ 03 20 99 24 87
✉ 03 20 99 24 07
hvanwaes@citeonline.org

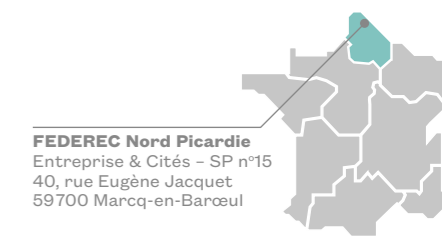
Brigitte Jacquart
☎ 03 20 99 46 09
✉ 03 20 99 24 07
bjacquart@citeonline.org

Natacha Jovenin
☎ 03 20 99 47 26
✉ 03 20 99 24 07
njovenin@citeonline.org

“ Ces réunions révèlent [...] les préoccupations de nos Adhérents à propos des grands bouleversements engagés tant à l'échelle régionale que nationale. ”



Réunion d'information des Adhérents de la région le 15 décembre 2015



FEDEREC Nord Picardie
Entreprise & Cités - SP n°15
40, rue Eugène Jacquet
59700 Marcq-en-Barœul

Quels temps forts ont marqué l'année 2015 pour FEDEREC Nord Picardie ?

L'année 2015 a été marquée par de nombreux temps forts, à commencer par notre Assemblée générale qui s'est tenue en juin 2015 sur le site historique de la mine de charbon de Leuwarde près de Douai (59). À cette occasion, nous avons organisé nos élections. J'en profite pour remercier tous les Adhérents du syndicat FEDEREC Nord-Picardie venus nombreux, ainsi que tous les administrateurs. Ceux-ci ont renouvelé leur confiance et m'ont réélu pour un nouveau mandat.

En septembre, nous avons accueilli le séminaire social dans notre région. Celui-ci s'est déroulé en baie de Somme avec toute la délégation patronale, les représentants syndicaux et quelques administrateurs de ma région venus témoigner de la situation économique particulièrement délicate actuellement.

Nous avons pu réaliser à quel point cette rencontre est importante pour instaurer un climat de confiance avec nos partenaires sociaux. Nous avons également organisé des réunions d'information pour nos entreprises en décembre et en février. Nous y avons, entre autres, évoqué la réforme territoriale, ainsi que la «troisième révolution industrielle» présentée par la Chambre de commerce de Lille. Ces réunions ont remporté un grand succès et révèlent l'intérêt, mais également les préoccupations de nos Adhérents à propos des grands bouleversements engagés tant à l'échelle régionale que nationale.

Nous avons également participé au salon «Zéro Déchet» organisé par la ville de Roubaix, qui fut l'occasion de promouvoir les métiers du recyclage auprès du grand public et des commerçants de la ville.

Quelles sont les priorités à l'honneur et les perspectives envisagées pour votre syndicat régional pour l'année 2016 ?

Nous avons identifié deux priorités pour l'année 2016. En premier lieu, nous avons monté une cellule composée de nos principaux administrateurs pour nous adapter à la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe). Grâce au travail de FEDEREC et de Roland Pascal, Consultant, nous avons entamé des réunions quasi mensuelles en vue d'organiser des rencontres avec les nouveaux élus de la Région. Nous avons d'ores et déjà pu rencontrer un élu qui est responsable de l'environnement à la Région. La seconde priorité est de pouvoir accueillir de plus en plus d'Adhérents. Les entreprises indépendantes semblent en effet de plus en plus intéressées par notre syndicat régional.

Quels événements marqueront l'année 2016 pour votre syndicat régional ?

Nous sommes tout d'abord heureux et fiers d'organiser notre Assemblée générale qui se tiendra fin mai et qui sera l'occasion d'accueillir l'Assemblée générale de FEDEREC. Mon équipe et les administrateurs sont motivés pour que cet événement soit un succès et que mes collègues des autres régions découvrent notre belle ville de Lille. Notons également notre proposition de faire découvrir notre Syndicat régional aux responsables environnement de la Région. Le déploiement de la démarche Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Opérateur de tri et le Certificat de Qualification Professionnelle Interbranches (CQPI) animateur d'équipe, au sein de deux entreprises régionales, l'une PME et l'autre groupe, constitue enfin un bel enjeu de professionnalisation pour les salariés de la Branche.

FEDEREC Est



Entretien avec
Jean-François Grobot
Président de FEDEREC Est

Contact en région

Maryline Philippe
☎ 01 40 54 76 53
✉ 01 40 54 77 88
maryline.philippe@federec.com

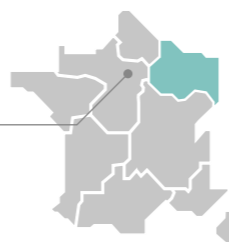
Assemblée Générale
Région Est le 24 juin
2015

Quels temps forts ont marqué l'année 2015 pour FEDEREC Est?

L'année 2015 a été marquée par de nombreux temps forts, dont l'Assemblée générale à Strasbourg qui s'est tenue au mois de juin et qui a marqué ma réélection en tant que Président de FEDEREC Est, pour un mandat de trois ans, avec un nouveau Conseil d'administration composé de 17 Membres. Le même jour a eu lieu l'Assemblée générale nationale, décentralisée et organisée dans la Région Est, à Strasbourg, avec un accueil pour les élus de FEDEREC et ses Adhérents. Le mois de septembre a quant à lui été ponctué par la visite de la société Recyclage de Matérieux Bergheim (RMB) à Bergheim (68), suivie de la visite du centre de méthanisation Agrivalor Énergie à Ribeauvillé (68).

Quelles sont les priorités à l'honneur

“
La recherche de nouveaux Adhérents et le redécoupage de la Région constituent nos priorités pour l'année 2016.”



FEDEREC
Région Est
101, rue de Prony
75017 Paris

et les perspectives envisagées pour votre syndicat régional pour l'année 2016?

La recherche de nouveaux Adhérents constitue notre priorité pour l'année 2016. Dans le cadre des futurs plans régionaux, nous avons travaillé à l'élaboration d'un groupe de travail composé de Jean-Sébastien Salber, 2^e Vice-Président du Bureau FEDEREC Est et de David Grobot et Denis Hirchenhahn, Membres du Conseil d'administration de FEDEREC Est. Dans ce contexte, nous souhaitons également programmer un rendez-vous avec le Président de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et les Vice-Présidents et Conseillers Généraux.

Quelles sont les principales actualités de votre syndicat régional?

Le redécoupage de la Région constitue la principale actualité de FEDEREC Est, avec la perte de trois départements (90, 25 et 70). L'année 2016 sera par ailleurs marquée par la tenue de nombreux événements, tels que deux Conseils d'administration en avril et novembre 2016. L'Assemblée générale, commune avec la Région parisienne, se tiendra quant à elle à La Côte Saint Jacques à Joigny en juin 2016. Sans oublier l'organisation de la Commission Sociale, décentralisée dans l'Est en septembre 2016. Une visite de site aura lieu à Geboplast (67) en octobre 2016.

FEDEREC Centre & Sud-Est



Entretien avec
Florent Colon Président de
FEDEREC Centre & Sud-Est

Contact en région

Béatrice Moroge
☎ 04 78 72 42 97
✉ 04 78 72 48 45
federec.cse@wanadoo.fr

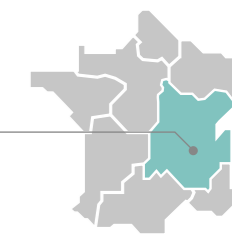
“
Les syndicats régionaux doivent aujourd'hui s'investir davantage dans le rayonnement de la Fédération et de nos métiers.”

Quels temps forts ont marqué l'année 2015 pour FEDEREC Centre & Sud-Est?

L'année 2015 a débuté avec la réunion d'information FEDEREC Centre & Sud-Est, couplée avec une réunion des filières Métal et Métaux Non Ferreux en février au Sofitel Lyon Bellecour. À cette occasion, Marcel Genet, expert reconnu dans la gestion financière des risques, ainsi que Jean-Pierre Parisi, Président de la Commission Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) sont intervenus sur la problématique «Défis stratégiques, industriels et financiers liés à la baisse des prix de l'énergie et des matières premières vierges» ;

Puis s'est tenue en juin, l'Assemblée générale au Château de Gilly (21) en présence de 110 participants. En juin 2015, j'ai assuré la présidence de la Conférence des Présidents de FEDEREC, avec comme point central à l'ordre du jour la réforme territoriale et les futurs plans régionaux. La Région Centre & Sud-Est s'est en effet beaucoup impliquée, avec le soutien de Roland Pascal, Consultant, sur les enjeux de la réforme et les différentes actions à mettre en place (création d'un groupe de travail en région, réflexion sur les sources de données de la profession, lobbying auprès des élus...). L'année 2015 a également été marquée par la journée d'information au Casino le Lyon Vert en octobre sur les différents points d'actualité de FEDEREC (application de la loi de transition énergétique, Transferts Transfrontaliers de Déchets, projet FEDEREC «Bénéfices environnementaux du recyclage», ...), ainsi qu'une intervention de Roland Pascal sur la stratégie régionale liée à la réforme territoriale. L'année s'est achevée avec ma réélection à la tête du syndicat Centre & Sud-Est pour une durée de trois ans, lors du Conseil d'administration en décembre 2015.

FEDEREC Région
Centre & Sud-Est
70, Cours Gambetta
69007 Lyon



Quelles sont les priorités à l'honneur et les perspectives envisagées pour votre syndicat régional pour l'année 2016?

Depuis plusieurs mois, le Syndicat FEDEREC Centre & Sud-Est s'implique sur la question du rôle que doit avoir FEDEREC au niveau des nouvelles Régions et le lobbying que nous devons mettre en place. Les enjeux liés aux futurs plans régionaux sont plus importants que ceux des plans départementaux et nous devons prendre la mesure de ce changement en nous positionnant comme acteur incontournable.

Quelles sont les principales actualités de votre syndicat régional?

Les syndicats régionaux doivent aujourd'hui s'investir davantage dans le rayonnement de la Fédération et de nos métiers. Cela nécessite un investissement réel de nos entreprises qui doivent être parties prenantes des actions à venir. C'est pourquoi nous avons créé un groupe de travail qui devra réfléchir à la stratégie et aux actions envisageables dans le cadre du lobbying et des plans régionaux. Nous proposons également aux membres de ce groupe de travail de renforcer leurs connaissances pour les aider dans cette démarche de lobbying en mettant en place un certain nombre de modules de formation comme par exemple : le contexte de la profession du recyclage, l'organisation des pouvoirs publics, les grandes évolutions de l'économie nationale et européenne, etc.

Assemblée Générale
réunissant les
Adhérents et
administrateurs
de la région le
19 juin 2015

FEDEREC Ouest



Entretien avec
Pierre-Yves Barbazanges
Président de FEDEREC
Région Ouest

Contacts en région

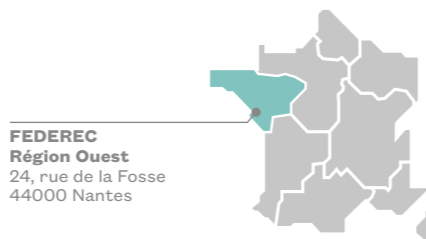
Jacqueline Aillet
Marc-Alain André,
Chargé de missions
☎ 02 40 48 51 30
☎ 02 40 47 00 59
contact@federec-ouest.com

Assemblée Générale de
FEDEREC Région Ouest
le 3 juillet 2015

Quels temps forts ont marqué l'année 2015 pour FEDEREC Ouest ?

L'année 2015 a été marquée par la réunion d'information en mars à la base sous-marine de Saint-Nazaire, qui a réuni une trentaine d'Adhérents et a permis de faire le point sur différents dossiers suivis par la Fédération. L'après-midi, la visite du site Airbus a été particulièrement appréciée. L'Assemblée générale statutaire a ensuite eu lieu dans les Côtes d'Armor le 2 juillet 2015. À cette occasion, une sortie en voilier a été proposée dans la baie de Saint-Brieuc. Puis, nous avons reçu le Conseil d'administration de la Fédération à Nantes. En novembre 2015 s'est tenue la réunion d'information à la papeterie Norpaper à Nantes afin d'évoquer les dossiers d'actualité. Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt l'évolution de la convention que le Groupement d'Intérêt Économique (GIE) «gens du voyage» a signée avec Nantes Métropole par rapport à la déchetterie de Rezé. Un des objectifs de ce projet vise à réduire les conflits sur cette déchetterie régulièrement pillée jusqu'au lancement de cette expérimentation.

L'année 2015 a été marquée par une très forte baisse de la valeur des matières premières fossiles. Ce contexte européen engendre une chute spectaculaire de la valeur des matières premières de recyclage et en conséquence, une baisse générale des tonnages collectés. À l'heure de l'économie circulaire et de la transition énergétique, les activités du recyclage et les matières premières de recyclage devraient être prioritaires. Toutefois, on observe un constat inverse. Ces phénomènes mondiaux se sont accentués tout au long de l'année 2015. Si nos entreprises de recyclage ont bien résisté en 2014, on note une érosion forte au niveau financier pour ces dernières en 2015. Moins de collecte, moins de tonnage collecté, et ce à des prix ne couvrant pas les frais de tri et de traitement pour la valorisation d'une partie des matières premières de recyclage, ont pour conséquence de générer une période critique. Ce contexte économique délicat (collecte à bas prix, rémunération trop élevée des produits en rapport à leurs valeurs réelles) ne fait qu'augmenter le déséquilibre des entreprises de recyclage. Nous



FEDEREC
Région Ouest
24, rue de la Fosse
44000 Nantes

devons donc agir tous ensemble en 2016.

Quelles sont les priorités à l'honneur et les perspectives envisagées pour votre syndicat régional pour l'année 2016 ?

En 2016 et à travers FEDEREC Ouest, nos entretiens, nos réunions et nos regroupements, nous souhaitons continuer à aller de l'avant. La réforme territoriale a eu un impact sur le nombre des Adhérents pour FEDEREC Ouest. En conséquence, nous sommes entrés dans une dynamique ayant plusieurs objectifs : l'optimisation du nombre d'Adhérents, la réponse aux plans régionaux adossée au lobbying 2016 FEDEREC et la participation à des commissions FEDEREC (Commission Sociale...). L'équipe de FEDEREC Ouest met tout en œuvre pour réussir à atteindre ces objectifs. La réussite est liée à une dynamique et à un état d'esprit institutionnel (au niveau national et en région) et ce, en mutualisant les outils et les idées. Ceci permettra d'éviter les doublons et d'optimiser les coûts.

Quels événements marqueront l'année 2016 pour votre syndicat régional ?

Notre prochaine Assemblée générale se tiendra en juin 2016 à Clisson (44). Elle sera précédée par la réunion nationale des filières Métal et Métaux Non Ferreux. Nous avons embauché un collaborateur début 2016, dont la mission sera l'optimisation et la professionnalisation de FEDEREC Ouest.

“ La réussite est corrélativement liée à une dynamique et à un état d'esprit institutionnel. ”

FEDEREC Sud-Ouest



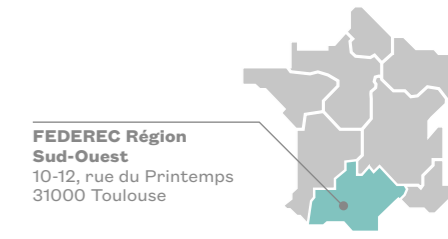
Entretien avec
Étienne Chazelle
Président de FEDEREC
Sud-Ouest

Contact en région

Blandine de Rauglaudre
☎ 05 61 62 63 29
☎ 05 61 62 76 27
blandine.derauglaudre@federec.com
info@federec-sudouest.com

Quels temps forts ont marqué l'année 2015 pour FEDEREC Sud-Ouest ?

L'année 2015 a été une année riche pour le syndicat du Sud-Ouest, en termes d'événements et de changements. En effet, nous avons eu l'occasion de rassembler un grand nombre de nos Adhérents lors de notre Assemblée générale ordinaire au Pic du Midi en avril 2015 et lors de notre Assemblée générale extraordinaire en novembre 2015. Nous avons également organisé notre 2^e Journée des Partenaires en septembre 2015. Cette journée a été une nouvelle fois organisée sur le site d'un de nos Adhérents, Frigopolis, à Toulouse, entreprise spécialisée en traitement des Gros Électro-Ménager (GEM) froid. Une centaine de participants étaient présents, dont 21 partenaires qui ont pu présenter leur savoir-faire et leurs innovations techniques aux Adhérents. Cet événement a été une vraie réussite et nous encourage à le reconduire pour l'année 2016. 2015 a également constitué une année de changement, puisque l'élection d'un nouveau Conseil d'administration a vu émerger l'arrivée d'une nouvelle génération de recycleurs parmi les administrateurs et d'une nouvelle Présidente de la Commission Jeunes Sud-Ouest, Julie Fourment, Attachée commerciale chez Fourment Christian & Fils (Plumes et Duvets). Cette nouvelle génération est également arrivée jusqu'aux bureaux du syndicat, puisque Claudine Rouch, qui a travaillé au syndicat du Sud-Ouest pendant 25 ans, a pris sa retraite en fin d'année et a laissé sa place à Blandine de Rauglaudre, jeune ingénieure qui, grâce à ses compétences, va pouvoir représenter le syndicat et épauler les administrateurs auprès des institutions publiques. C'est donc une nouvelle page qui s'ouvre pour notre syndicat.



FEDEREC Région
Sud-Ouest
10-12, rue du Printemps
31000 Toulouse

Quelles sont les priorités 2016 pour votre syndicat régional ?

Pour 2016, les priorités du syndicat sont évidemment de développer notre influence et de continuer à renforcer notre visibilité auprès des institutions locales et régionales. Les compétences de la nouvelle grande région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées vont être plus importantes avec la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe). Il est donc essentiel d'être présent au moment des décisions qui peuvent avoir un impact sur le quotidien de nos entreprises. Nous avons d'ailleurs entamé des actions de lobbying régional avec l'aide de la Fédération et d'administrateurs.

Quelles sont les principales actualités de votre syndicat régional ?

L'actualité principale de FEDEREC Sud-Ouest est d'accompagner les Adhérents concernés par le redécoupage, que ce soit ceux du Limousin qui sont désormais rattachés au syndicat régional, ou ceux du Gard et de l'Hérault qui sont Adhérents à notre région. L'Assemblée générale Sud-Ouest s'est déroulée près de Montpellier en avril 2016 pour recentrer cette nouvelle grande région.

“ Développer notre influence et continuer à renforcer notre visibilité auprès des institutions locales et régionales. ”

Journée des
Partenaires régionaux
et nationaux du syndicat
de la région Sud-Ouest
sur le site FRIGOPOLIS
le 18 septembre 2015.



FEDEREC

Sud-Ouest Atlantique



Entretien avec
Diane Vidalies Présidente
de FEDEREC Sud-Ouest
Atlantique

Contact en région

Cécile Benito
☎ 05 35 38 67 19
☎ 09 74 44 71 10
cecile.benito@federec.com
sudouest-atlantique@federec.com

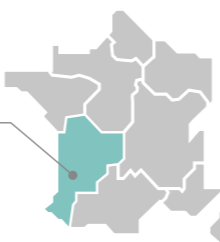
Quels temps forts ont marqué l'année 2015 pour FEDEREC Sud-Ouest ?

Le principal temps fort de l'année 2015 a été l'élection du nouveau Conseil d'administration, constitué de 15 membres dont 8 nouveaux, ce qui montre l'intérêt de nos Adhérents à s'investir dans la vie du syndicat. Nous avons la chance d'avoir la quasi-totalité des 12 filières FEDEREC représentées dans ce nouveau Conseil d'administration. Les autres temps forts sont bien évidemment nos plénières où nous proposons des contenus qui font sens auprès de nos Adhérents. Ainsi, lors de la plénière de printemps en mars, c'est la Commission Jeunes régionale qui a choisi le thème de la transmission d'entreprise et qui a organisé cette journée pleine d'échanges enrichissants. À l'automne, ce sont près de 100 Adhérents et partenaires qui sont venus dans le Médoc pour assister à la réunion délocalisée des filières Métal et Métaux Non Ferreux. La réunion s'est clôturée par la visite des établissements Decons. C'est également avec plaisir que nous avons pu accueillir, cette année encore, de nouveaux Adhérents et Partenaires.

12 juin 2015,
Assemblée Générale
du syndicat régional
avec élection de
Diane Vidalies en
tant que Présidente.



FEDEREC Région
Sud-Ouest Atlantique
41, rue Durieu
de Maisonneuve
33000 Bordeaux



Quelles sont les priorités à l'honneur et les perspectives envisagées pour votre syndicat régional pour l'année 2016 ?

La priorité identifiée par le nouveau Conseil d'administration est de structurer nos actions de lobbying en Région. C'est pourquoi nous avons créé un groupe de travail « Influences » composé d'administrateurs et d'Adhérents. Ce groupe de travail a choisi de se concentrer sur la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) –épaulé par la Fédération–, mais également de s'ouvrir et de pérenniser ses liens avec des institutions extérieures, telles que l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie (ADEME) ou la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), que nous avons pu accueillir lors de notre dernière plénière.

Quelles sont les principales actualités de votre syndicat régional ?

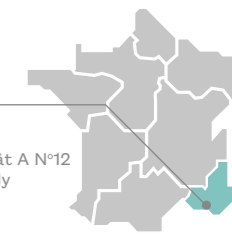
Suite à la plénière de printemps qui s'est tenue en avril 2016 à Limoges, le prochain grand rendez-vous sera l'Assemblée générale en juin 2016.

“
S'ouvrir et
pérenniser nos
liens avec les
institutions
extérieures.”

FEDEREC

Sud-Méditerranée

FEDEREC Région
Sud Méditerranée
2 voie d'Espagne – Bât A N°12
La Clairière de l'Anjoly
13127 Vitrolles



Entretien avec
Sandra Rossi
Présidente de FEDEREC
Sud-Méditerranée

Contact en région

Gisèle Bossu
☎ 04 42 76 24 53
☎ 04 42 76 24 87
contact@federec-sudmed.fr

“
Accompagner au quoti-
dien les Adhérents et les
préparer aux nouvelles
dispositions réglemen-
taires qui impactent
notre profession.”

Quels temps forts ont marqué l'année 2015 pour FEDEREC Sud-Méditerranée ?

L'année 2015 a été riche en événements. En effet, plusieurs visites et réunions d'information ont été programmées (GDE, Pôle BTP à Fréjus...), rassemblant toujours un nombre important d'Adhérents et de membres partenaires. Ces réunions nous permettent d'échanger autour des grands enjeux d'actualité qui caractérisent nos métiers (achats au détail, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ou Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), transferts frontaliers de déchets, filière des Véhicules Hors d'Usage (VHU), ...). Courant septembre, et pour la 3^e année consécutive, nous avons organisé une bourse syndicale qui s'est traduite par un grand moment de convivialité, dans un cadre magnifique au Palm Beach à Marseille. Enfin, et consécutivement à la visite du site Ascometal à Fos-sur-Mer, la Commission Jeunes régionale a élu Christine Muscinesi, sa nouvelle Présidente à Aix-en-Provence. La Commission Jeunes Sud-Méditerranée est toujours aussi dynamique et prend en charge, notamment, les problématiques Qualité, Sécurité et Environnement (QSE), et les questions touchant les droits des salaires, en partenariat avec l'organisme OPCALIA.

Assemblée Générale
Régionale, le 5 juin
2015



Quelles sont les priorités à l'honneur et les perspectives envisagées pour votre syndicat régional pour l'année 2016 ?

En 2016, notre objectif principal est de continuer à rester au plus près de nos Adhérents, pour les accompagner au quotidien et les préparer aux nouvelles dispositions réglementaires qui impactent notre profession. Le redécoupage territorial engendre pour notre région la rétrocession des départements du Gard et de l'Hérault à la région Sud-Ouest. Dorénavant, notre rayonnement géographique s'articule exclusivement autour des six départements de la région PACA et la région de la Corse. S'agissant de cette réforme territoriale et des enjeux qu'elle induit au niveau de notre profession, un groupe de travail sera constitué pour suivre efficacement la mise en place des commissions des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets de la région PACA et de la Corse.

Quelles sont les principales actualités de votre syndicat régional ?

En 2016, nous poursuivrons et développerons les liens engagés auprès des instances institutionnelles régionales et étendrons nos actions sur le dossier de la lutte contre les sites illégaux. Nous continuerons d'organiser des réunions thématiques, visites de sites et tables rondes sur les différents sujets d'actualité. Enfin, l'année 2016 constituera une année importante pour notre région, car elle sera synonyme d'élections. Une nouvelle équipe d'administrateurs sera en effet élue lors de l'Assemblée générale en juin.

A decorative background on the left side of the page, consisting of a complex, overlapping pattern of teal and light blue geometric shapes, primarily triangles and polygons, creating a faceted, crystalline effect.

12 Filières
au service des enjeux
économiques et
opérationnels des
Adhérents, **matière
par matière.**



BTP

En l'espace d'un an, FEDEREC BTP est devenue un acteur incontournable de la filière.



Entretien avec **Erwann Le Meur**, Président de FEDEREC BTP

Quel bilan économique pouvez-vous dresser de l'année 2015?

Avant la filière, un groupe de travail suivait déjà de multiples sujets d'évolution réglementaire, comme l'arrêté de création d'une rubrique Installation Classée Pour l'Environnement (ICPE) sur les installations de stockage de déchets inertes ou encore les travaux sur la Sortie de Statut de Déchet (SSD) des granulats et bétons concassés. Sur ce dernier sujet, l'arrivée imminente des chantiers du Grand Paris et l'urgence qu'ils vont créer devraient permettre de modifier les positions des acteurs du BTP, qui pour l'instant bloquent la sortie d'un texte viable. Incontestablement, le chantier majeur de FEDEREC BTP en 2015 a été le travail réalisé sur l'article 93 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, qui oblige les distributeurs de matériaux de construction à organiser la reprise de ces mêmes matériaux sur leur site ou sur une déchèterie professionnelle à proximité. FEDEREC a rencontré l'ensemble des parties prenantes à ce sujet, et fait valoir son modèle organisationnel de filière, ainsi que sa solution pour permettre le développement d'un réseau dense de déchèteries professionnelles. Cela a notamment permis d'intégrer la possibilité d'un conventionnement avec une entreprise de recyclage dans la notice du décret d'application, dont la publication est prévue en 2016.

En l'espace d'un an, FEDEREC BTP est devenue un acteur incontournable de la filière. Elle est conviée pour intervenir lors de nombreuses réunions ministérielles, et événements, tels que les Assises des déchets ou le Congrès Amorce. Sa stratégie offensive et volontaire est reconnue par de nombreux acteurs animés par la volonté de change-

ment et d'évolution de la filière. C'est notamment le cas de nombreux maîtres d'ouvrage que nous rencontrons lors des travaux du comité stratégique de Filière Valorisation industrielle des déchets. En effet, le second grand chantier de 2015 pour FEDEREC BTP a été l'animation du groupe de travail déchets non dangereux non inertes du BTP, qui a abouti à la distribution d'une note de synthèse aux pouvoirs publics courant 2016.

Quelles sont les perspectives économiques pour 2016?

Notre activité dépend fortement de la conjoncture économique et des chantiers de rénovation ou de démolition dans le bâtiment, de construction et de rénovation dans les travaux publics. L'année 2016 devrait être plus active que l'année 2015 concernant les mises en chantiers, donc nous espérons une augmentation de l'activité générale des entreprises. Par ailleurs, FEDEREC BTP, très active sur le sujet du Grand Paris, va suivre de très près les évolutions de marchés en Île-de-France, voire en Normandie, pour évaluer l'impact du lancement du projet sur l'activité des entreprises de recyclage du BTP.

FEDEREC BTP s'est donné comme ambition de rencontrer de nombreux acteurs de la filière afin de déterminer des axes de travail communs. Les représentants des artisans, les grands maîtres d'ouvrages publics et privés, les distributeurs de matériaux, ont été ciblés pour nouer des partenariats en 2016. Par ailleurs, FEDEREC BTP s'intéresse de près à des actions de formation afin de sensibiliser les futurs acteurs de la filière à la gestion des déchets de chantiers. Des actions communes avec des grandes écoles sont prévues.

“ FEDEREC BTP, très active sur le sujet du Grand Paris, va suivre de très près les évolutions de marchés en Île-de-France, voire en Normandie, pour évaluer l'impact du lancement du projet sur l'activité des entreprises de recyclage du BTP. ”



LE DEVENIR DES MATIÈRES PREMIÈRES DE RECYCLAGE

→ **Les déchets inertes collectés par nos Adhérents sont recyclés pour être ensuite vendus sous forme de granulats notamment.**

Les déchets en mélange sont triés et suivent des filières de valorisation classique par matériau (bois, plastique, aluminium, verre, etc.).



FOCUS SUR 3 DOSSIERS 2015

→ **Participation de FEDEREC au suivi des travaux sur le Grand Paris, notamment le baromètre de la CCI.**

→ **Article 93 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte : FEDEREC BTP a échangé avec les différents acteurs de la filière pour défendre son modèle d'organisation de la filière.**

→ **Animation du groupe de travail Déchets Non Dangereux Non Inertes (DNDNI) du Comité stratégique de filière valorisation industrielle des déchets (CSFEIVID).**



FAITS MARQUANTS

→ **FEDEREC BTP a animé un atelier sur la dynamique territoriale pour les déchets du BTP en septembre 2015.**

→ **Erwan Le Meur est intervenu au congrès Amorce sur les déchets du Grand Paris.**



CHIFFRES CLÉS

(1) Source FEDEREC 2014
(2) Source Commissariat général du développement durable (CGDD)

23M€

de chiffre d'affaires¹

90

entreprises ont rejoint FEDEREC BTP depuis sa création en septembre 2014¹

10Mt

de déchets non dangereux du bâtiment en mélange à valoriser²



CYCLEM, VERRE

Une diminution de la qualité du gisement compensée par le perfectionnement croissant des équipements de tri.



Entretien avec
Matthieu Szostak
Président de
FEDEREC CYCLEM
Verre

Quel bilan économique pouvez-vous dresser de l'année 2015?

Les tonnages de verre ménager collectés en 2015 ont été dans l'ensemble stables par rapport aux volumes 2014, avec une légère baisse dans certaines régions. Le verre d'emballage demeure un marché assez stable, soumis toutefois aux fluctuations de la consommation des ménages et des conditions météorologiques, qui impactent celle-ci. Dans l'ensemble, les Adhérents de FEDEREC CYCLEM estiment que la qualité du gisement collecté diminue. Cependant, leurs équipements de tri étant de plus en plus perfectionnés, les taux de valorisation sont toujours en augmentation et la qualité du verre, d'une importance capitale pour nos clients, est conforme aux attentes. Concernant le verre plat, il est toujours difficile d'évaluer le gisement disponible, très diffus, et par conséquent le taux de collecte. Néanmoins, les Adhérents du CYCLEM s'intéressent au sujet et essaient de trouver des solutions efficaces pour le collecter et le valoriser. La diversité des sources et des qualités (véhicule hors d'usage, verres de déconstruction, miroiterie) a souvent pour effet la mise en décharge de ce verre industriel qui pourrait être valorisé avec une prise de conscience en amont de la Filière. Durant l'année 2015, le CYCLEM a travaillé avec l'expert François Fesquet, à la réalisation d'une liste de préconisations techniques et organisationnelles afin d'améliorer la qualité des conteneurs de collecte de verre en France. En effet, les collecteurs rencontrent de nombreuses contraintes opérationnelles lors de leur parcours de collecte, parfois en raison de problèmes de matériels, parfois par simple manque de bon sens de la collectivité ou du syndicat inter-

communal. Enfin, au niveau statutaire, j'ai remplacé à la présidence de CYCLEM Bernard Vial, devenu Vice-Président.

Quelles sont les perspectives économiques pour 2016?

D'un point de vue économique, l'année 2016 s'annonce dans la lignée de l'année 2015, en raison de la baisse des ventes du verre d'emballage, une légère diminution du verre collecté en théorie, mais finalement une stagnation en pratique. D'un point de vue technique, certaines entreprises ont installé de nouveaux équipements afin d'améliorer le tri, notamment du verre vitrocéramique, priorité de nos clients les verriers. L'amélioration permanente des outils de tri est pour le CYCLEM une priorité, afin de satisfaire nos partenaires verriers et de proposer un calcin d'une qualité toujours plus élevée.

En 2016, CYCLEM contribuera à la position FEDEREC sur les réagréments de la filière emballages et réintégrera les groupes de travail d'Eco-Emballages afin de défendre les intérêts des entreprises de collecte et de traitement de verre d'emballage. Il est possible, pour les entreprises qui le souhaitent, de mettre en application la Sortie de Statut de Déchet (SSD) sur le calcin. Cela valide notre excellence industrielle auprès de nos clients et facilite l'exportation.

“ Le verre d'emballage demeure un marché assez stable, soumis toutefois aux fluctuations de la consommation des ménages et des conditions météorologiques, qui impactent celle-ci. ”



LE DEVENIR DES MATIÈRES PREMIÈRES DE RECYCLAGE

→ **Le verre se recycle à l'infini, le verre d'emballage réceptionné par les Adhérents sur leurs sites est recyclé sous forme de calcin** (poudre de verre), qui est réinjecté dans les fours des verreries pour fabriquer des nouveaux verres d'emballage. Le verre plat suit le même parcours dans les installations dédiées.



FOCUS SUR 3 DOSSIERS

→ Étude sur la qualité des conteneurs

Après le rendu de l'étude de François Fesquet, le travail sur la qualité des conteneurs devrait continuer en 2016. À terme, l'objectif est la révision de la norme française existante, qui illustre la volonté de FEDEREC CYCLEM Verre de travailler à l'amélioration de la qualité de la collecte de verre ménager en France. La recherche de partenaires pour ce projet apparaît néanmoins indispensable afin de représenter l'ensemble des acteurs de la collecte en France.

→ L'amélioration des équipements de tri

notamment pour le tri des verres vitrocéramiques.

→ Le développement de l'activité de recyclage de verre plat

Le développement de notre activité de collecte et de traitement de verre plat est la seconde priorité de FEDEREC CYCLEM Verre en 2016. Un travail commun avec FEDEREC BTP sera engagé en ce sens.



FAITS MARQUANTS

→ Le CYCLEM est désormais présidé par Matthieu Szostak (Sibelco), qui remplace Bernard Vial, désormais Vice-Président.

→ Une visite et une réunion ont été organisées sur le site d'IPAQ à Anglumeau



CHIFFRES CLÉS

(1) Source Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France (CSVMF)
(2) Source CYCLEM

2,05Mt

de verre d'emballage recyclés en 2015¹

200000t

de verre plat recyclés en 2015²

13

Nombre d'administrateurs de FEDEREC CYCLEM, suite au renouvellement du Conseil d'administration en décembre. Ils étaient 8 en 2014.



DÉCONSTRUCTION AUTOMOBILE



Entretien avec
Olivier Fert
Président de
FEDEREC
Déconstruction
automobile

Quel bilan économique pouvez-vous dresser de l'année 2015?

La situation économique de la filière de recyclage automobile s'est affaiblie au cours de l'année 2015. En effet, plusieurs facteurs se sont ajoutés à l'effondrement des cours des matières métalliques issues des Véhicules Hors d'Usage (VHU), comme la baisse continue de volumes (à noter que les particuliers pèsent de plus en plus dans les approvisionnements des centres VHU avec 45% des apports en moyenne) et les investissements des acteurs afin d'atteindre les performances environnementales fixées par la réglementation au 1^{er} janvier 2015 (85% de taux de recyclage et réutilisation, 95% de taux de recyclage et valorisation).

Quelles sont les perspectives économiques pour 2016?

Même si nous sentons un frémissement à la hausse du prix des ferrailles, il ne faut pas nous attendre à un miracle de ce côté-là pour cette année. Pour autant, compte tenu du vieillissement du parc de véhicules au niveau national, la baisse des volumes parvenant sur les centres VHU ne devrait pas continuer à s'accroître et les chiffres d'affaires des centres VHU pratiquant l'information de leur stock de pièces de réemploi devraient se maintenir et progresser, grâce à la demande croissante des professionnels de la réparation automobile.

FEDEREC Déconstruction automobile envisage plusieurs actions pour 2016 : afin d'entretenir une relation de proximité avec les Adhérents, FEDEREC poursuivra l'organisation de réunions en Région : la réunion d'information organisée à Visan en février 2016 en partenariat avec la région Sud-Méditerranée fut un franc

succès. FEDEREC portera une attention particulière à l'évolution du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV), dont le fonctionnement actuel freine l'optimisation de la filière. Par ailleurs, FEDEREC développera la réflexion initiée autour du contrôle technique, pour en faire un outil d'orientation des véhicules non conformes vers les centres VHU agréés.

“
Même si nous sentons un frémissement à la hausse du prix des ferrailles, il ne faut pas nous attendre à un miracle.”



FAIT MARQUANT

Une étude sur l'évaluation de l'équilibre économique de la filière VHU a été réalisée.

→ Pour ce faire, l'instance s'est appuyée sur l'analyse des données techniques, comptables et financières relatives à l'activité de gestion des VHU d'un échantillon de centres VHU et de broyeurs agréés. FEDEREC, membre du comité de pilotage de l'étude, remercie les entreprises adhérentes qui se sont prêtées à l'exercice. L'étude, menée en 2014 sur la base des données 2012, fut publiée à l'automne 2015. Au-delà des résultats mis en avant par l'étude, qui sont à analyser avec

précaution (données datant de 2012, représentativité relative de l'échantillon du fait du nombre d'acteurs étudiés, disparité des résultats, etc.), l'intérêt premier de la démarche est l'outil mis en place à titre expérimental qui permettra, à terme, à chaque entreprise de réaliser le bilan économique de son activité et d'identifier les principaux postes de charges et de produits. FEDEREC veillera à ce que la méthode définie soit adaptée au fonctionnement quotidien des entreprises.



LE DEVENIR DES MATIÈRES PREMIÈRES DE RECYCLAGE

→ La réutilisation des pièces automobiles d'occasion par les garages pour réparer des véhicules, le recyclage des matières métalliques, l'intégration de plastiques recyclés dans la production de nouvelles pièces automobiles, la valorisation énergétique des résidus de broyage (ex. : cimenteries, installations consommant des Combustibles Solides de Récupération, dits CSR).



FOCUS SUR 3 DOSSIERS

→ Étude sur le verre automobile

Face aux difficultés constatées pour le retrait systématique du verre au niveau des centres VHU (coûts de démantèlement et de transport, maillage territorial insuffisant des filières de reprise, etc.), le Ministère de l'Environnement et l'Agence de Développement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) ont lancé en 2014 une étude sur l'état des lieux de la collecte et du traitement du verre automobile en France et en Europe, publiée en juin 2015. FEDEREC, membre du comité de pilotage, a contribué à l'élaboration du rapport, qui recommande notamment de laisser la possibilité aux centres VHU, soit d'extraire le verre en amont du broyage, soit de laisser le verre sur les carcasses si le broyeur en aval atteint les performances de recyclage et de valorisation réglementaires : les pouvoirs publics semblent s'orienter vers cette voie.

→ Sortie du statut de déchet des pièces automobiles d'occasion

La sortie du statut de déchets concernant la préparation en vue de la réutilisation est abordée depuis un certain temps par FEDEREC avec les pouvoirs publics, en lien avec le Conseil National des Professionnels de l'Auto-

mobile (CNPA). Ce sujet est primordial pour permettre une fluidification de l'export des pièces automobiles d'occasion, les principaux débouchés se trouvant hors du territoire national. Au-delà de ses vertus écologiques, la pièce d'occasion contribue au respect de l'atteinte des taux de réutilisation européens et est indispensable à la vitalité économique de la filière. FEDEREC a mis l'accent sur la nécessité de mettre en place une procédure de sortie de statut de déchet simple, effective et applicable pour l'ensemble de la filière.

→ Favoriser l'utilisation des pièces d'occasion par les professionnels de la réparation

La loi de transition énergétique pour la croissance verte impose à tout professionnel de l'entretien et de la réparation automobile de



CHIFFRES CLÉS

Chiffres ADEME 2014

75%

des Centres VHU et broyeurs agréés atteignent l'objectif européen de 85% de réutilisation et de recyclage (Moyenne nationale de 85,9%)

91%

Moyenne nationale de recyclage et de valorisation. 20% des acteurs atteignent l'objectif européen de 95% de recyclage et de valorisation.



MÉTAL

Une crise du secteur sidérurgique à la fois structurelle et conjoncturelle.



Entretien avec
Jean-Pierre Gaudin
Président de
FEDEREC Métal

Quel bilan économique pouvez-vous dresser de l'année 2015?

L'année 2015 se démarque par une baisse des tonnages collectés, sous l'effet de l'érosion des prix de vente des ferrailles, qui se traduit par une fragilisation du secteur du recyclage. En effet, l'industrie du recyclage est déstabilisée par la baisse historique du prix du minerai de fer, qui a eu pour conséquence l'arrivée massive de billettes chinoises sur le marché turc. La crise du secteur sidérurgique est à la fois structurelle, avec une surcapacité mondiale de production, et conjoncturelle, avec une diminution de la demande liée au ralentissement de l'activité économique.

Quelles sont les perspectives économiques pour 2016?

Les difficultés économiques touchant la filière électrique de la sidérurgie, grande consommatrice de matières premières de recyclage, perdureront probablement en 2016. Pour autant, la consommation d'acier s'est redressée dans certains secteurs, comme celui de l'automobile. De même, il est vraisemblable que la demande augmente sur le continent africain, avec le lancement de grands travaux à l'avenir.



FOCUS SUR 2 DOSSIERS

→ Bénéfices environnementaux des matières premières de recyclage issues de ferrailles.

La Filière Métal a participé activement à l'étude menée par FEDEREC et le cabinet RDC Environnement sur l'évaluation environnementale du recyclage en France, dans une période où la concurrence entre les matières premières de recyclage et le minerai de fer est très rude. L'étude a permis de déterminer la participation de la filière de recyclage des métaux ferreux dans la fabrication de l'acier à hauteur de 75% du bilan global des émissions de CO₂ évitées. Par ailleurs, FEDEREC est intervenue au sein d'une conférence organisée par le groupe Derichebourg sur une sidérurgie bas carbone en Europe dans le cadre de la COP 21.



Le recyclage des métaux ferreux dans la fabrication de l'acier participe à hauteur de 75% du bilan global des émissions de CO₂ évitées. ”

→ Implication dans la réflexion autour des conventions signées avec les éco-organismes de la filière DEEE, en lien avec la Filière Métaux Non Ferreux et la Commission DEEE.

Ces conventions, signées en décembre 2014, sont destinées aux entreprises adhérentes qui, dans le cadre de leurs activités de collecte et de recyclage de déchets métalliques, disposent de DEEE ménagers, tels que des chauffe-eaux, et autres gros équipements électroménagers (plus de 300 entreprises adhérentes ont contractualisé avec Eco-systèmes en 2015). Les conventions permettent aux entreprises de respecter les nouvelles obligations et de bénéficier de financements dédiés pour assurer le suivi de cette filière (pour plus de précisions, se reporter à la page 65 sur la Commission DEEE). En 2016, nous souhaitons poursuivre l'accompagnement des Adhérents dans l'application des conventions signées avec les éco-organismes de la filière DEEE.



LE DEVENIR DES MATIÈRES PREMIÈRES DE RECYCLAGE

→ Les déchets Métaux Ferreux collectés et préparés par les entreprises sont transformés en matières premières de recyclage, prêtes à être consommées dans les usines sidérurgiques, en particulier les fours électriques, pour fabriquer de l'acier. Les principaux aciers fabriqués au four électrique sont des aciers spéciaux pour l'automobile, des ronds à béton et des poutrelles pour le secteur de la construction et du bâtiment, ainsi que des laminés marchands destinés à l'industrie mécanique.



FAITS MARQUANTS

→ Afin de se rapprocher des Adhérents, les Filières Métal et Métaux Non Ferreux de FEDEREC ont décentralisé plusieurs réunions d'information en région, couplées à l'organisation de visites de sites de recyclage (Lyon en février 2015, Bordeaux en novembre 2015, Strasbourg en février 2016) qui ont réuni jusqu'à une centaine de participants. Cette initiative sera renouvelée en 2016.

→ Par ailleurs, le Conseil d'administration de FEDEREC Métaux Ferreux a été renouvelé en décembre 2015 : Jean-Pierre Gaudin, qui présidait la filière depuis 2013, a été réélu à cette fonction.



CHIFFRES CLÉS

Chiffres FEDEREC 2014

3Md€

de chiffre d'affaires

12,9Mt

de matières collectées

12,5Mt

de matières premières de recyclage commercialisées



MÉTAUX NON FERREUX

La lutte contre les vols de métaux est une priorité, notamment à travers une harmonisation européenne de l'interdiction du paiement en espèces.



Entretien avec
Patrick Kornberg
Président de
FEDEREC Métaux
Non Ferreux

Quel bilan économique pouvez-vous dresser de l'année 2015?

La demande en matières premières de recyclage a été plutôt satisfaisante, avec des cours des métaux relativement élevés lors du premier semestre 2015. Cependant, à partir de l'été 2015, les acteurs du recyclage ont connu des difficultés, avec des baisses de prix non négligeables sur l'ensemble des Métaux Non Ferreux, et ce, malgré une demande soutenue des industries consommatrices européennes, alors que le marché asiatique était moins actif. Nous rappelons que la demande des usines n'a pas d'influence majeure sur les cours du London Metal Exchange (LME)⁽¹⁾. De manière générale, la baisse importante des prix sur le marché des ferrailles a entraîné une baisse globale des volumes collectés de Métaux Non Ferreux. Ce constat concerne l'ensemble du marché européen.

Quelles sont les perspectives économiques pour 2016?

La reprise économique, notamment dans les secteurs de l'automobile et de la construction, peut laisser penser que la demande des usines restera très soutenue. Pour autant, tout comme le marché financier, les spécialistes estiment qu'une forte volatilité des cours du LME est à prévoir.

(1) LME : place boursière de Londres spécialisée dans les contrats à terme portant sur les Métaux Non Ferreux



FOCUS SUR 2 DOSSIERS

→ Vols de métaux

FEDEREC est engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre les vols de métaux, les entreprises du recyclage étant les premières victimes physiques et morales des vols de matières premières. Nous continuons de développer un réseau relationnel de proximité avec les forces de l'ordre (notamment avec la cellule métaux de l'Office Central de Lutte contre la Délinquance Itinérante, OCLDI) avec une forte sensibilisation à notre profession des différents services rattachés au Ministère de l'Intérieur. Par ailleurs, FEDEREC continue de porter auprès des pouvoirs publics français et européens la nécessité d'une harmonisation européenne du registre de police et de l'interdiction du paiement en espèces pour les achats au détail de métaux, harmonisation qui est l'un des axes privilégiés de lutte contre les vols de métaux et le recel dans les États où le paiement en espèces de métaux est autorisé. Par exemple, des échanges ont vu le jour sur ce sujet avec la Fédération allemande du recyclage des Métaux Ferreux (BDSV). Nous allons poursuivre notre combat en faveur de cette harmonisation.

→ Métaux stratégiques

FEDEREC participe activement à la réflexion menée par les milieux institutionnels et académiques sur le recyclage des métaux critiques. Tout en faisant partie du Comité Ministériel sur les Métaux Stratégiques (COMES), nous intervenons également au sein de colloques dédiés à cette thématique, dont l'objectif est d'analyser les besoins de l'industrie française en métaux stratégiques et le rôle particulier de l'identification de ces métaux sur les sites de recyclage, tout en portant une attention particulière au pragmatisme des discussions.



Les spécialistes estiment qu'une forte volatilité des cours du LME est à prévoir.



CHIFFRES CLÉS

Chiffres FEDEREC 2014

5 Md€

de chiffre d'affaires

1,9 Mt

de matières collectées

1,9 Mt

de matières premières de recyclage commercialisées

10 229*

Vols de métaux et tentatives survenus dont :

Cuivre → 59%

Acier → 11%

(*) Rapport annuel 2015 de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP)



FAITS MARQUANTS

→ Le Conseil d'administration de FEDEREC Métaux Non Ferreux a été renouvelé en janvier 2016 : Patrick Kornberg, qui présidait la filière depuis 2013, a été réélu à cette fonction.

→ Au cours de l'année 2016, nous allons continuer à organiser des réunions en région afin de sensibiliser nos Adhérents sur les évolutions de toutes sortes et de favoriser les échanges entre les professionnels.



LE DEVENIR DES MATIÈRES PREMIÈRES DE RECYCLAGE

→ La préparation des déchets de Métaux Non Ferreux (cuivre, aluminium, plomb, zinc, étain) et leur transformation en matières premières de recyclage permet d'approvisionner les usines consommatrices que sont les affineriers (ex. cathodes de cuivre, lingots d'aluminium et de laiton), les laminoirs (ex. tôles pour le secteur automobile et l'industrie alimentaire), les extrudeurs (ex. profilés d'aluminium de fenêtres) pour la fabrication de produits d'abord semi-finis ou finis. **Tous les secteurs d'activité, publics ou privés, utilisent des Métaux Non Ferreux, dont une partie est issue du recyclage** (exemples d'applications : électroménager, smartphones, automobile, câbles électriques, canettes de boisson).



PALETTES ET BOIS

L'année 2015 a été difficile pour les professionnels du Bois, en raison de la faible demande de nos clients.



Entretien avec
Louis de Reboul
Président de
FEDEREC Palettes
et Bois

Quel bilan économique pouvez-vous dresser de l'année 2015?

À l'exception des reconditionneurs de palettes, l'année 2015 a été difficile pour les professionnels du Bois, en raison de la faible demande de nos clients. En effet, les fabricants de panneaux, principal exutoire pour nos matières, sont aujourd'hui dans des périodes de transition. Certains ont engagé des travaux sur leur site, limitant leur possibilité de stockage, tandis que d'autres ont profité des prix bas sur le bois vierge pour refaire leurs stocks à moindre coût. L'offre étant, elle, constante, cela ne facilite pas l'écoulement de nos stocks, et nous place dans une situation compliquée. Par ailleurs, nous sommes pénalisés par des conditions climatiques qui sont pour le moins «hors normes», et qui se répètent, année après année. Nous vivons un troisième hiver consécutif sans pic de froid durable nécessitant de faire tourner les chaufferies collectives que nous alimentons. L'écoulement des matières vers la filière bois-énergie n'est donc pas évident non plus, ce qui a pour conséquence des stocks assez élevés sur nos sites.

Prenant en compte cette offre importante, les fabricants de panneaux ont revu leurs critères qualité à la hausse, nous obligeant à améliorer de manière continue nos processus de tri et de fabrication de matières premières de recyclage. En revanche, sur la filière bois-énergie, la forte offre a pour conséquence une baisse des prix significative, parfois au détriment de la qualité et donc des performances des installations de combustion. Les utilisateurs de biomasse sont plus à la recherche d'un prix que d'un produit, ce qui menace la structuration des filières d'approvisionnement car ils se positionnent sur des prix spots.

Quelles sont les perspectives économiques pour 2016?

Aujourd'hui, les acteurs du recyclage du bois sont en attente du démarrage des projets de combustion de bois B, notamment la centrale d'E.on Gardanne. Nous constatons que beaucoup de projets sont dans les cartons, mais peu vont démarrer dans les prochains mois. C'est pourtant un besoin de nos entreprises qui font face à une diminution de la qualité des produits entrants sur les sites (déchets d'éléments d'ameublement, bois de démolition). Les critères de notre principal débouché, les panneautiers, étant de plus en plus stricts, nous allons devoir trouver des nouvelles solutions pour ces bois de moindre qualité. Les installations de combustion étrangère sont pour le moment une solution que nous espérons temporaire, car cela implique une gestion administrative assez lourde, avec les procédures d'information et de notification à réaliser. À ce sujet, FEDEREC a travaillé toute l'année 2015 sur la réalisation d'un manuel référence sur les Transferts Transfrontaliers de Déchets (TTD), pour accompagner ses Adhérents dans leur compréhension de la réglementation, de façon à leur permettre de s'assurer de la conformité de leurs opérations. Les contrôles vont en effet s'intensifier, notamment avec la création par le Ministère de l'Environnement, d'un «Pôle national TTD».

FEDEREC va également continuer d'accompagner les entreprises dans la mise en application de la Sortie de Statut de Déchet (SSD) des emballages en bois, indispensable pour vendre du bois d'emballage à des chaufferies Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) 2910-A : la structure Eco-Bois sera toujours active pour les y aider. Par ailleurs, FEDEREC participe depuis mi-2015 au comité stratégique de la filière Bois, et défendra les intérêts de ses Adhérents afin d'améliorer les conditions du marché, d'un point de vue économique et réglementaire.

“
Aujourd'hui, les acteurs du recyclage du bois sont en attente du démarrage des projets de combustion de bois B, notamment la centrale d'E.on Gardanne.”



FOCUS SUR 3 DOSSIERS

→ La mise en place de la Sortie du Statut de Déchet (SSD) des bois d'emballage

L'année 2015 a été marquée par la mise en place effective de la SSD des bois d'emballage après la parution des arrêtés ministériels des mois de juillet 2014 et juin 2015. Aujourd'hui, il est nécessaire que les sites obtiennent leur certification. Dans le cadre d'Eco-Bois, nous avons tout mis en place pour que cela soit accessible par toutes les entreprises. Lors de nos différents comités de pilotage, il nous a bien été rappelé par les exploitants d'unités de combustion, que, sous un délai assez court, des contrôles seront effectués par les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie (ADEME) dans les installations de combustion. La certification SSD deviendra dans les prochaines semaines un élément obligatoire du «permis de vendre».

→ L'appropriation du guide Transferts Transfrontaliers de Déchets (TTD) par les Adhérents en 2016

Les Adhérents de FEDEREC Palettes & Bois devront se saisir de ce manuel référence sur les TTD, et l'appliquer rapidement s'ils ne respectent pas la réglementation, sous peine de subir des sanctions de la part des services de l'État, prévues à cet effet. C'est un dossier prioritaire pour 2016.

→ La finalisation des travaux de révision de l'indice Bois B en 2016

En 2016, nous travaillerons également sur un sujet important qui est l'indice Bois B. Il est impératif que cette référence professionnelle mise en place en 2009 soit un outil reconnu et utilisé dans le cadre des contrats avec les collectivités et les industriels producteurs de déchets bois. Cet indice sera complété par un nouvel indice Bois B-énergie élaboré avec nos clients.



LE DEVENIR DES MATIÈRES PREMIÈRES DE RECYCLAGE

→ La filière regroupe différents métiers : les reconditionneurs de palettes réparent et revendent des palettes pour la réutilisation. Les recycleurs captant d'autres gisements que la palette trient le bois parmi d'autres matières pour fournir ensuite les entreprises de fabrication de panneaux de particules, ou alimenter la filière bois-énergie et les chaufferies bois.

FAIT MARQUANT

→ Une visite de la centrale thermique de Gardanne a eu lieu en juin 2015.



CHIFFRES CLÉS

(1) Source FEDEREC

(2) Source E.On

(3) Source Syndicat national des fabricants de palettes en bois (SYPAL)

1,2Mt

de bois B commercialisé par les Adhérents FEDEREC en 2015¹

850kt

capacité de consommation de la centrale biomasse de Gardanne²

90%

taux de palettes réutilisées après réparation-reconditionnement³



PAPIERS CARTONS

Dans un contexte de stabilité des prix, de nouvelles perspectives s'ouvrent pour la filière.



Entretien avec
Pascal Genneviève
Président de
FEDEREC Papiers
Cartons

Quel bilan économique pouvez-vous dresser de l'année 2015?

L'année 2015 s'est déroulée dans la continuité de 2014. On observe une dichotomie de plus en plus marquée entre les flux de papiers graphiques et les flux de carton. La consommation du papier est en baisse chronique de 5% par an. Cette baisse du gisement a été compensée par les efforts de collecte qui ont permis de maintenir le volume de papiers récupérés. Le flux de carton, qui représente plus de la moitié des fibres de récupération, se maintient. En 2014, la collecte globale de Papiers-Cartons récupérés a été de 7,3 millions de tonnes, toujours largement excédentaire par rapport à la consommation domestique de 5,4 millions de tonnes. Les variations de prix ont été faibles et la grande stabilité des prix observée depuis quatre ans se poursuit. L'événement qui a marqué la filière de recyclage des papiers est l'arrêt définitif de la machine à papier «PM6» de l'usine UPM Chapelle Darblay en juin 2015, qui supprime une capacité de consommation de papiers à désencrer de 200 000 tonnes par an. La France se voit ainsi privée d'une solution de proximité pour la consommation des journaux-magazines issus du tri des collectes sélectives municipales, lesquels deviennent très excédentaires par rapport à la consommation française. Nos Adhérents devront trouver de nouveaux débouchés chez nos voisins européens.

Quelles sont les perspectives économiques pour 2016?

Nous prévoyons une demande soutenue dans le secteur de l'emballage (carton). L'écoulement des papiers à désencrer s'annonce plus compliqué, entre les risques financiers et les fermetures d'usines programmées dans différents pays d'Europe. La demande mondiale de fibres de récupération est en croissance et le marché n'est pas affecté comme d'autres matières par l'effondrement des cours du pétrole. On peut s'attendre à la poursuite d'une certaine stabilité des prix, voire une évolution haussière.

« Nous prévoyons une demande soutenue dans le secteur de l'emballage (carton). L'écoulement des papiers à désencrer s'annonce plus compliqué. »



QUELS AUTRES ÉVÉNEMENTS MARQUERONT 2016 ?

→ Le démarrage d'une nouvelle usine papetière prévue en 2016

La bonne nouvelle de l'année 2016 est le démarrage d'une nouvelle usine papetière, Ecoois, qui produit de la pâte recyclée. Cette usine, située à Voreppe (Isère) sur un ancien site papetier, va consommer 200 000 tonnes par an à terme, réparties entre des «sortes spéciales» (pour lesquelles il existait peu de solutions en France), et des sortes bureautiques. Le démarrage d'une nouvelle usine papetière est un événement rare qui mérite d'être salué.

→ Recyclage et collecte des papiers de bureau

Autre bonne nouvelle, la publication du décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 portant « diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ». Ce décret impose une collecte séparative de leurs papiers de bureau aux entreprises et administrations au-delà d'un seuil d'employés de bureau évoluant de 100 en 2016 à 20 en 2018. Cette disposition réglementaire devrait stimuler la collecte et le recyclage des papiers de bureau. Les entreprises de FEDEREC sont déjà mobilisées pour répondre à cette nouvelle demande et produire les sortes «bureautiques» dont l'industrie papetière a besoin.



CHIFFRES CLÉS

Chiffres FEDEREC 2014

760M€

de chiffre d'affaires

7,3Mt

de papiers et cartons collectés

7,3Mt

de matières premières de recyclage commercialisées

1,9Mt

d'excédent par rapport à la consommation des usines en France



FOCUS SUR TROIS DOSSIERS

→ **Le dossier du réagrement de la filière Responsabilité Élargie du Producteur (REP) papiers** a beaucoup occupé la filière lors des derniers mois de l'année 2015. L'agrément des éco-organismes prenant fin le 31 décembre 2016, des groupes de travail ont été mis en place par le Ministère de l'Environnement pour écrire les nouveaux cahiers des charges. FEDEREC Papiers-Cartons a été très présente lors de ces travaux, qui se poursuivront en 2016.

→ **Les mandats d'administrateurs de la filière Papiers Cartons** ont été renouvelés en mars 2015. À cette occasion, Pascal Genneviève (Veolia), Président de la filière depuis 2013, a été reconduit à son poste. Antonio Monteiro (Paprec), Stéphane Panou (Coved), Olivier Thomas (Suez) et Hugues Bapst (Schroll) ont été élus Vice-Présidents.

→ **Une visite du Centre technique du papier** a eu lieu le 11 mars 2015 à Grenoble, ainsi qu'un échange avec les équipes spécialisées dans les fibres de recyclage. Cette rencontre a été fructueuse et une collaboration est envisagée.



LE DEVENIR DES MATIÈRES PREMIÈRES DE RECYCLAGE

→ Le carton redevient du carton, les journaux redeviennent du papier journal ou des magazines, les papiers de bureau du papier à usage graphique ou de la ouate de cellulose. Nos matières approvisionnent en priorité l'industrie papetière en France. La demande croissante de fibre de recyclage dans le monde garantit l'écoulement de l'excédent.



PLASTIQUES

Une année très complexe à cause de l'effondrement du cours du pétrole et de la diminution des débouchés.



Entretien avec
Albert Azoubel
Président de
FEDEREC
Plastiques

Quel bilan économique pouvez-vous dresser de l'année 2015?

Cette année a été très complexe pour les plastiques recyclés. Une période de stabilité en début d'année a précédé une période très difficile, ce qui s'est traduit par un manque de visibilité sur le marché. Plusieurs événements ont mis à mal la filière. Sur le plan économique, l'effondrement du prix des matières premières fossiles, et notamment du pétrole, a accentué les problèmes de débouchés. En effet, les clients finaux intègrent la matière plastique de recyclage, à condition que l'écart de prix avec les matières vierges soit significatif. Le prix actuel des matières premières fossiles ne le permet pas. Sur le plan des exportations, la Chine s'est complètement fermée. Certains produits, qui ne trouvaient pas d'exutoire en France ou en Europe, ne sont plus consommés non plus en Chine et ne trouvent plus aucun débouché. L'automne a laissé espérer une reprise, mais les difficultés sont vite revenues à la fin de l'année. Le bilan économique est donc plutôt ternes pour 2015.

1. Nom donné à la politique chinoise qui renforce la réglementation environnementale sur les importations de déchets

2. DGE : Direction Générale des Entreprises

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ZACR : Association Alliance Chimie Recyclage

Quelles sont les perspectives économiques pour 2016?

L'année 2016 risque d'être dans la continuité de 2015, avec une alternance entre des périodes très compliquées et d'autres plus faciles. Des conditions environnementales plus drastiques seront appliquées concernant l'export. Il serait notamment question d'un retour des green fences¹ en Chine avec une interdiction d'importation de produits non-lavés, qui devraient trouver de nouveaux débouchés.

Les prix du pétrole ne devraient pas remonter tout de suite et le dollar devraient rester faible. En 2016, les conditions ne seront donc pas réunies pour un regain d'intérêt pour le recyclage. Les prix resteront instables et ne permettront pas d'avoir de la visibilité.

Les pouvoirs publics français semblent vouloir se saisir du problème. L'ADEME a ainsi lancé un appel à projets, «ORPLAST» pour inciter les plasturgistes à réincorporer des matières recyclées dans leurs procédés. C'est un signal positif pour la filière du recyclage, mais cela ne sera pas suffisant. D'autres soutiens à la filière seront nécessaires.

Quelles actions envisagez-vous pour la filière en 2016?

Dans le cadre du développement de la filière du recyclage des plastiques, FEDEREC est fortement associée au comité de pilotage de l'étude de faisabilité de mécanismes pour sécuriser le modèle économique des filières de recyclage en France menée par DGE/ADEME/ZACR².

Enfin, l'édition 2017 du Forum International de Plasturgie (FIP), le salon de la plasturgie en France, fera un focus sur le recyclage. Les organisateurs se sont rapprochés de FEDEREC pour envisager un partenariat qui sera étudié en 2016.

“ L'ADEME a ainsi lancé un appel à projets, «ORPLAST», pour inciter les plasturgistes à réincorporer les matières recyclées dans leurs procédés. ”



CHIFFRES CLÉS

250 M€

de chiffre d'affaires

860 000 t

de matières collectées

830 000 t

de matières premières de recyclage commercialisées

3 175 emplois

Destination des plastiques recyclés en France (secteurs utilisateurs en France et à l'export)¹

18% → Emballages

17% → Bâtiment

8% → Automobile

2% → Industrie électrique et électronique

18% → Fibre

37% → Autres

(1) Source : Figure FEDEREC à partir de «Destinations des plastiques recyclés en France (secteurs utilisateurs en France et à l'export) en 2012» in DGE, ADEME, ZACR, Analyse de la chaîne de valeur du recyclage des plastiques en France, synthèse, 2015



FOCUS SUR 3 DOSSIERS

→ Les mandats d'administrateurs de la filière Plastiques ont été renouvelés en novembre 2015. À cette occasion, Albert Azoubel (Art Recycling), Président de la filière Plastiques depuis 2009, a été reconduit à son poste. Olivier Raudin (Paprec) et Christophe Viant (Acteco) ont été élus Vice-Présidents.

→ La loi de transition énergétique votée en août 2015 a entériné l'extension des consignes de tri d'ici 2022. FEDEREC suit les travaux expérimentaux menés par Eco-Emballages sur le sujet des extensions et certains Adhérents sont au cœur de l'expérimentation.

→ Le dossier du réagrement de la filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) Emballages a beaucoup occupé la filière lors des derniers mois de l'année 2015. L'agrément précédent prenant fin le 31 décembre 2016, des groupes de travail ont été mis en place par le Ministère de l'Environnement pour écrire les nouveaux cahiers des charges. FEDEREC Plastiques a été très présente lors ces travaux, qui se poursuivront en 2016.



PLUMES ET DUVETS

Un contexte contrasté qui rend la situation difficile.



Entretien avec
Pierre Capellot
Président de
FEDEREC Plumes
et duvets

Quel bilan économique pouvez-vous dresser de l'année 2015?

Actuellement, seules trois entreprises importantes traitent des plumes de récupération sur le plan national, dont une est adhérente à FEDEREC. La France est le premier producteur de canards en Europe, les plumes et duvets de récupération sont utiles pour rétablir l'équilibre entre la production des plumes neuves et la demande. Lorsque la demande dépasse la production, on a donc recours aux plumes et duvets de récupération. La problématique est que les entreprises de récupération capables d'effectuer une sélection qualitative efficace sont insuffisantes. La France produit actuellement 78 millions de canards. Des entreprises agréées pour le traitement de ces plumes neuves sont installées à proximité des zones de forte production. Le volume de ces plumes brutes est considérable et grâce à une mécanisation très sophistiquée, le prix des produits mis sur le marché national et international est très compétitif. Seule la Chine, premier producteur mondial, peut proposer des prix plus bas mais la qualité française reste supérieure.

Quelles sont les perspectives économiques pour 2016?

La production des plumes neuves est actuellement ralentie par les cas de grippe aviaire décelés en France (Sud-Ouest), ce qui devrait permettre une augmentation des besoins en couchés, mais les cours des plumes neuves ayant baissé en raison de la concurrence de la Chine, les fabricants ont tendance à délaissier les couchés. Les entreprises spécialisées traversent donc une période difficile. Pour ce qui est des entreprises de traitement adhérentes à FEDEREC Plumes et Duvets, le volume des recyclés tourne autour de 3 000 tonnes. En France, le volume total des articles usagés contenant des plumes et duvets et récupérés par les entreprises de textile et autres récupérateurs doit se situer en moyenne à entre 6 000 et 7 000 tonnes. En 2016, il est prévu de constituer un groupe de travail qui va mener une réflexion sur les méthodes à mettre en place pour répondre aux demandes des éco-organismes d'une part, et sur les actions à mener auprès des intéressés d'autre part.

“ La France est le premier producteur de canards en Europe, les plumes et duvets de récupération sont utiles pour rétablir l'équilibre entre la production des plumes neuves et la demande. ”

Il faut également tenir compte de certains facteurs dans les domaines de la réglementation et des aspects sanitaires. Les plumes et duvets de récupération ne sont pas classés comme les plumes neuves dans les sous-produits avicoles et ne sont pas non plus soumis aux mêmes règles et contraintes administratives. C'est la raison pour laquelle les services des Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ne délivrent en aucun cas de certificats sanitaires pour les plumes et duvets recyclés car la traçabilité est impossible. Seules les entreprises agréées pour le traitement complet des « couchés » pourront apporter les garanties nécessaires pour obtenir un état sanitaire satisfaisant. Dans ces conditions, une collaboration avec le Syndicat National des Duvets et Plumes peut être envisageable, car en France, il n'existe aucune entreprise agréée dans la branche d'activité plumes et duvets de FEDEREC.



LE DEVENIR DES MATIÈRES PREMIÈRES DE RECYCLAGE

→ **Les Plumes et Duvets de récupération (ou « couchés ») sont ajoutés aux Plumes et Duvets neufs** pour équilibrer l'offre auprès des fabricants de literie, oreillers mais également des industriels de la mode ou encore de matériaux techniques utilisées en haute-montagne par exemple.



FAIT MARQUANT

→ Fête de l'oie,
THIV'OIE, à
Thiviers



SYRES SOLVANTS

Une activité aujourd'hui plus compliquée, avec une rentabilité en baisse mais des exigences de qualité qui augmentent.



Entretien avec
Annie Banas
Présidente de
FEDEREC SYRES
Solvants

Quel bilan économique pouvez-vous dresser de l'année 2015?

L'activité est aujourd'hui plus compliquée, pour plusieurs raisons. Les gisements diminuent, principalement à cause de la délocalisation des usines pharmaceutiques et de la baisse des marchés de l'automobile ; le rachat des matières à régénérer se fait de plus en plus cher et de façon systématique, ce qui diminue la rentabilité ; la tendance de baisse du marché s'est confirmée progressivement en 2015 ; sachant que les prix des solvants neufs suivent les cours du pétrole, les solvants ont vu leurs prix divisés par trois ; les solvants régénérés ont subi la concurrence des produits neufs, et bien que les coûts de production soient constants, les régénérateurs ont dû s'aligner sur ces prix de marché.



L'année 2016 sera l'occasion de finaliser, nous l'espérons, l'arrêté ministériel de SSD sur la régénération. ”

De plus, nos entreprises doivent proposer toujours plus de qualité, alors que des contrôles labo sont déjà systématiques, tant en admission des déchets qu'en cours de process ou lors des formulations finales, ce qui entraîne des investissements et des charges d'exploitation coûteux.

2015 a été une année riche pour FEDEREC SYRES Solvants, qui a participé aux avancées significatives du dossier de Sortie de Statut de Déchet (SSD) des solvants régénérés. La Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a finalement décidé de travailler à un arrêté commun à l'ensemble des filières de régénération (solvants, huiles usagées). Notre dossier et nos différentes présentations d'avril et juillet ont donc servi de base aux travaux de la DGPR pour rédiger un projet d'arrêté qui nous a été soumis en tout début d'année 2016.

Quelles sont les perspectives économiques pour 2016?

Compte tenu de la baisse des prix des solvants neufs, les stocks grossissent et sont invendus, ce qui met en difficulté les entreprises de FEDEREC SYRES Solvants.



LE DEVENIR DES MATIÈRES PREMIÈRES DE RECYCLAGE

→ **Les solvants traités par nos Adhérents peuvent se «régénérer», c'est-à-dire qu'ils sont nettoyés de leurs impuretés pour ensuite servir à nouveau dans leur usage originel.**

Les applications de ces solvants sont très nombreuses et très spécifiques, les régénérateurs répondent donc au cahier des charges précis de leurs clients.



FOCUS SUR 3 DOSSIERS

→ Sortie de Statut de Déchet (SSD) régénération

L'année 2016 sera l'occasion de finaliser, nous l'espérons, l'arrêté ministériel de SSD sur la régénération, suite à l'envoi de nos commentaires en février. La consultation du public succède ensuite à celle des professionnels, avant une procédure d'information à la Commission Européenne et demande d'avis aux autres États Membres.

→ Révision du BREF traitement physico-chimique

Le second grand sujet de travail de FEDEREC SYRES Solvants, est la révision du BREF (Best REferences) traitement physico-chimique des déchets. Le projet de texte a été soumis aux professionnels en décembre 2015 et propose des seuils très bas de rejets dans l'eau et dans l'air, et également quelques meilleures techniques disponibles problématiques, qui nécessiteront des investissements très importants, que les régénérateurs de solvants ne pourront réaliser. La spécificité de nos installations n'en fait cependant pas des exceptions, nous devons donc faire des contre-propositions afin d'être écoutés.

Le point central de ce BREF traitement physico-chimique pour FEDEREC SYRES Solvants, est la problématique des Composés Organiques Volatils (COV). Les sites en France mesurent les COV canalisés sur leurs sites, et sont invités à faire remonter leurs valeurs au niveau européen.

Dans cette perspective, un questionnaire a été établi pour pouvoir informer les rédacteurs :

- de l'impossibilité pour la grande majorité des usines de régénération de solvants d'être conformes aux limites d'émissions de COV telles que rédigées dans le projet de BREFS ;
- du fait que l'unité utilisée (kg de COV par tonne de déchets traités) n'est pas adaptée ;

- des coûts beaucoup trop élevés de mise en conformité qui impacteraient nos installations si les seuils n'étaient remontés ;
- de la nécessité de mieux définir ce que les rédacteurs entendent par émissions canalisées et de mieux rédiger le texte sur ce sujet : en l'état, si une usine ne canalise aucun rejet de COV, elle est par conséquent conforme.

→ Révision du guide Ineris/SEVESO 3

En 2015, FEDEREC a rencontré la Direction Générale de la Prévention de Risques (DGPR) et l'INERIS lors de l'élaboration du guide technique pour expliciter la prise en compte des déchets dans la détermination du statut SEVESO d'un établissement. Ce guide a été élaboré à partir de documents existants et était nécessaire pour la prise en compte des nouvelles réglementations européennes CLP et SEVESO 3.

Le guide précise plusieurs types d'approches (approches simplifiées pour certaines familles de déchets dangereux et déchets provenant de déchèterie, approche forfaitaire basée sur les propriétés HP des déchets et méthode générique). Certaines propositions FEDEREC ont permis de clarifier le texte.

Dans la note adressée aux Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la DGPR précise que normalement l'entrée en vigueur de SEVESO 3 ne devrait pas entraîner de changements notables pour les installations du secteur du traitement de déchets par rapport à SEVESO 2.



FAIT MARQUANT

→ Les administrateurs de FEDEREC SYRES Solvants ont été renouvelés en 2015.



CHIFFRES CLÉS

(1) Source FEDEREC 2013
(2) Source FEDEREC 2013
(3) Source European Solvent Recycler Group (ESR), 2013

43%

des solvants régénérés sont utilisés pour des **applications de lavage, rinçage ou nettoyage**¹

40%

des déchets solvantés proviennent **de la chimie fine**²

L'empreinte carbone de la régénération est **entre 2 et 20 fois inférieure** à celle de la production de solvant vierge³



TEXTILES

Une offre constante mais une demande en baisse : de nouveaux débouchés doivent être trouvés.



Entretien avec
Mehdi Zerroug
Président de
FEDEREC
Textiles

Quel bilan économique pouvez-vous dresser de l'année 2015?

Économiquement, l'année 2015 s'inscrit dans la continuité de 2014, qui avait été marquée au premier semestre par un ralentissement et une baisse des prix à la vente sur l'effilochage et l'essuyage, puis par une forte contraction du marché à l'export et, par conséquent, une nette baisse d'activité. En 2015, cette situation perdure avec une offre constante et une demande en baisse sur tous les marchés à l'export de fripe et de chiffons, entraînant une crispation du marché et des difficultés pour certaines entreprises du secteur, en raison d'une logique de baisse des prix et d'une augmentation des délais de paiements. Certains ont même d'importantes difficultés à être payés. Par conséquent, les stocks sont élevés et la concurrence est rude, notamment à l'international, où la Chine inonde les marchés avec leur mélange de fripe et de neuf. Les Adhérents de FEDEREC Textiles recherchent donc de nouveaux débouchés matière et participent aux comités de suivi de réagrement de l'éco-organisme du textile, du linge et de la chaussure (Eco-TLC). Le comité tri-matière étudie notamment les nouveaux soutiens possibles afin d'augmenter le nombre de débouchés potentiels pour certaines matières, voire de relocaliser une activité historique aujourd'hui réalisée à l'étranger.

Le comité observatoire travaille sur la création d'un outil intitulé observatoire économique de la filière, avec en ligne de mire la renégociation des barèmes de soutien au tri en 2017. La Sortie du Statut de Déchet (SSD) chiffons d'essuyage est également un sujet qui a beaucoup avancé en 2015, avec plusieurs rendez-vous avec le Ministère de l'Environnement.

Quelles sont les perspectives économiques pour 2016?

Les Adhérents de FEDEREC Textiles espèrent que la situation actuelle du marché ne durera pas, et se concentrent aujourd'hui à trouver de nouveaux débouchés pour leurs matières. Dans la conjoncture internationale, pour le moment, aucun changement majeur ne devrait impacter le marché, à l'exception d'éventuelles restrictions d'importations de certains textiles dans quelques pays d'Afrique.

“ Les stocks sont élevés et la concurrence est rude, notamment à l'international. ”



FOCUS SUR 3 DOSSIERS

→ SSD chiffons d'essuyage et de la friperie

La finalisation en 2016 du dossier SSD chiffons d'essuyage est un enjeu majeur. En effet, le dépôt de ce dossier est intervenu après un long travail de l'ensemble des professionnels du secteur et des permanents de FEDEREC. La filière Textiles espère pouvoir finaliser ce dossier en 2016, après la réalisation d'analyses sur certains éléments chimiques afin de prouver que les chiffons peuvent être exemptés de la réglementation sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques (REACH). Le même problème devrait se poser sur la fripe, dans le cadre d'une SSD plus globale de préparation à la réutilisation.

→ **Comité de suivi de réagrement de la filière**
L'autre sujet primordial de la

Filière, est la poursuite et la finalisation des travaux des comités de suivi du réagrement d'Eco-TLC. Le comité tri-matière devra déboucher sur le versement de soutiens à une nouvelle activité de tri qui permettra d'augmenter le pourcentage de valorisation matière de la filière. Le comité observatoire devra lui achever ses travaux de renégociation des barèmes de soutien au tri pour une entrée en vigueur en 2017. FEDEREC Textiles participe évidemment activement à ces comités, ainsi qu'à l'ensemble des travaux de l'éco-organisme.

→ **Expérimentation afin de trouver de nouveaux débouchés matières**

La réalisation d'une expérimentation filière pour trouver de nombreux débouchés au tri est prévue en 2016.



CHIFFRES CLÉS

Chiffres FEDEREC 2014

175 000 t

de matières collectées
(Chiffres 2014)

300 000 t

de matières collectées
(Objectif 2019)

60

centres de tri
conventionnés

dont plus de la moitié
Adhérents à FEDEREC
Textiles



FAIT MARQUANT

→ Mehdi Zerroug (Framimex-EcoTextiles) a été élu à la présidence de FEDEREC Textiles en juin 2015.



LE DEVENIR DES MATIÈRES PREMIÈRES DE RECYCLAGE

→ Les textiles collectés par les Adhérents sont pour certains revendus dans des magasins en France (fripe), ou exportés pour être revendus à l'étranger (Asie, Afrique). Ceux qui ne peuvent être réemployés sont recyclés en chiffons, en fils, ou en isolants, et ont donc une seconde vie dans le secteur de l'automobile ou du bâtiment.



VALORDEC

Une nécessité de s'adapter à de nouvelles contraintes réglementaires.



Entretien avec
**Jean-Pierre
Luthringer**
Président de
Valordec

Quel bilan économique pouvez-vous dresser de l'année 2015?

L'année 2015 a été riche pour la filière FEDEREC Valordec, puisque les activités Combustibles Solides de Récupération (CSR) et bio-déchets ont connu de fortes évolutions réglementaires avec la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte qu'il a fallu accompagner : tri à la source par les détenteurs et producteurs de bio-déchets, nouvelle rubrique Installation Classée Pour l'Environnement (ICPE) 2971 pour les Installations de production d'énergie sous forme de chaleur et/ou d'électricité à partir de CSR. FEDEREC Valordec a défendu les intérêts des producteurs de CSR et des entreprises de collecte et valorisation des bio-déchets, afin que les contraintes réglementaires de ces nouvelles obligations permettent un développement de leur activité : une augmentation des tonnages collectés pour les bio-déchets, une diversification des consommateurs pour les CSR. FEDEREC Valordec a donc été présente au sein des ministères pour défendre ces points, mais également au sein des groupes de travail CSR et bio-déchets du comité stratégique de Filière Valorisation industrielle des déchets. En effet, ces réunions regroupent l'ensemble des acteurs et sont importantes pour confronter notre vision de développement de la Filière à celle des autres professionnels.

En 2015, FEDEREC Valordec a par ailleurs poursuivi son étude de caractérisation entamée mi-2013 par la réalisation d'un cahier des charges. Après signature des accords de confidentialité fin 2014, cette étude a démarré de manière opérationnelle en février par la phase d'échantillonnage et d'analyses physique et chimique des échantillons. Après une première réunion d'avancement sur le site du chaudiériste partenaire de l'étude Comptec.R, certains échantillons de CSR ont été sélectionnés pour la réalisation de tests de combustion sur une chaudière type bois. À l'issue de ces tests et de l'interprétation des résultats, FEDEREC Valordec a travaillé sur une nomenclature plus détaillée que celle de la norme européenne, qui ne porte que sur trois critères. L'étude, rendue début 2016, a été une belle réussite et un beau projet pour FEDEREC Valordec, qui a permis un gain de connaissance sur la qualité des CSR et constitue une base de discussion commune avec les autres acteurs de la filière.

Quelles sont les perspectives économiques pour 2016?

Depuis le Grenelle de l'environnement, les filières de valorisation des bio-déchets et des CSR sont en croissance constante en France. L'augmentation, relative, des coûts d'élimination et les obligations réglementaires (réduction de la mise en décharge à horizon 2025, tri à la source des bio-déchets) devraient permettre à ces deux filières de continuer leur croissance. FEDEREC avait recensé fin 2014 une trentaine d'Adhérents produisant du CSR. Aucun doute que ce chiffre a aujourd'hui évolué à la hausse.

“ L'augmentation, relative, des coûts d'élimination et les obligations réglementaires (réduction de la mise en décharge à horizon 2025, tri à la source des bio-déchets) devraient permettre à ces deux filières de continuer leur croissance. ”



LE DEVENIR DES MATIÈRES PREMIÈRES DE RECYCLAGE

→ **Les bio-déchets collectés par nos Adhérents intègrent la filière de compostage industriel pour être transformés en compost.** Les CSR fabriqués par les Adhérents de FEDEREC sont issus en grande partie des refus de tri et servent à alimenter les cimenteries comme combustibles de substitution aux énergies fossiles.



FOCUS SUR 3 DOSSIERS 2015

→ **Étude de caractérisation des CSR**
Notre principal objectif est d'assurer le suivi et la diffusion de l'étude finalisée en début d'année. Cette étude est un bel accomplissement pour FEDEREC, mais n'est pour le moment qu'une étape dans notre démarche en vue de faciliter le développement de la filière CSR en France. L'ambition de FEDEREC Valordec est de poursuivre l'étude en 2016 en évaluant la capacité technique et économique d'autres technologies à consommer des CSR, à partir de pilotes industriels de consommation de CSR sur des technologies émergentes, comme la pyrolyse-gazéification.

→ **Création de la nouvelle rubrique ICPE 2971**
FEDEREC a participé aux travaux sur la création de la nouvelle rubrique ICPE

2971 sur la consommation de CSR dans une installation de production de chaleur et / ou d'électricité, ainsi qu'à la production des deux arrêtés ministériel y afférant.

→ **Pilotage du Comité Stratégique de Filière CSR**
FEDEREC co-pilote avec la Fédération Nationale des Activités de Dépollution et de l'Environnement (FNADE) le groupe de travail CSR du comité stratégique de filière, qui va suivre différentes études en cours sur la fraction biogénique des CSR et sur un benchmark de l'application des réglementations européennes relatives aux consommations de CSR. Elles devraient permettre de mettre en évidence certains freins au développement de la filière en France (transposition de la directive relative aux émissions industrielles dite IED, incitation fiscale).



FAITS MARQUANTS

→ **FEDEREC Valordec a changé de Président, puisque Marc Pena, Président historique de la filière depuis plus de 20 ans, a transmis le témoin à Jean-Pierre Luthringer en décembre 2015.**

→ **Une réunion d'information a eu lieu chez Comptec.R à Arlanc, le 27 mai 2015. Le chaudiériste partenaire de l'étude FEDEREC a ainsi pu nous présenter la chaudière à grilles qui a permis de réaliser les essais de combustion.**



CHIFFRES CLÉS

(1) Source étude CSF EI CSR 2004
(2) Source FEDEREC
(3) Source étude CSF EI CSR

Associé à l'objectif de réduction de l'enfouissement de 50% en 2025: **production de 2,5 millions de tonnes de CSR²**

800 000 t

Capacité de production actuelle de CSR en France²

240 000 t

Quantité de CSR consommée par les cimenteries françaises en 2014³

A decorative background on the left side of the page, consisting of a complex, overlapping pattern of teal and light blue geometric shapes, primarily triangles and polygons, creating a faceted, crystalline effect.

Les Commissions et Groupes de travail au service des **problématiques transversales** et des activités spécifiques des Adhérents

Commission Jeunes

PRÉSIDIÉE PAR CLIO SALAS



01
Rétrospective 70 ans FEDEREC présentée par Clio Salas, Présidente de la Commission Jeunes nationale et Patrick Kornberg, Président de FEDEREC Métaux Non Ferreux, lors du cocktail annuel FEDEREC.

02
Visite de l'aciérie ASCOMETAL à Fos-sur-Mer en octobre 2015

Permettre aux jeunes Adhérents de FEDEREC de se tourner vers l'avenir et de travailler dès maintenant sur les métiers de demain.

La Commission Jeunes en quelques mots

La Commission Jeunes (CJ) de FEDEREC regroupe les jeunes entrepreneurs ou salariés des entreprises adhérentes de FEDEREC. Il existe six Commissions Jeunes rattachées aux régions de FEDEREC et regroupées au sein d'une Commission Jeunes nationale.

L'objectif de ces commissions est d'organiser des événements à portée locale ou nationale en vue de favoriser les échanges entre professionnels et promouvoir des métiers du recyclage auprès des publics externes. Le secteur du recyclage se situe à un virage important de son histoire, compte tenu des changements profonds de la société, mais également du contexte actuel de crise. La Commission Jeunes doit également permettre aux jeunes Adhérents de se tourner vers l'avenir et de travailler dès maintenant sur les sujets de demain, qu'ils soient réglementaires, techniques ou innovants.

En 2015, la Commission Jeunes a exploré l'histoire du recyclage, pour mieux se projeter dans l'avenir

En 2015, la Commission Jeunes a débuté par la visite du London Metal Exchange (LME) de Londres, découvrant ainsi l'ambiance agitée de l'une des dernières salles de marché à la criée. L'année a ensuite été marquée par l'organisation par la Commission Jeunes de la Région Sud-Ouest Atlantique de la plénière de printemps sur le thème « Acquisition, cession et transmission d'entreprise ». Réunis en juin en Assemblée générale à Strasbourg, les Jeunes ont ensuite débuté leur projet phare de 2015, à savoir la réalisation d'une **rétrospective des 70 ans de FEDEREC**, qui a été présentée lors du cocktail organisé par FEDEREC le 17 décembre 2015. Patrick Kornberg, Président de FEDEREC Métaux Non Ferreux, et Clio Salas, Présidente de la Commission Jeunes nationale, sont revenus sur l'origine du recyclage, l'ADN des recycleurs et des métiers, ont relaté les évolutions des matières et techniques au fil du temps et des époques, et sont revenus sur la création du Syndicat national en 1945 ainsi que sur les missions de promotion et de défense des intérêts qui l'animent depuis. Comme en 2014, les Commissions Jeunes ont multiplié les rendez-vous et visites de sites, suivis de moments d'échange et de convivialité : visites de la fonderie Ascometal à Fos-sur-Mer, des usines Caterpillar de Grenoble, de l'entreprise SELI et de l'entreprise SX Environnement en région Sud-Ouest Atlantique.

En 2016, les rendez-vous ne manqueront pas

L'année 2016 démarre sur le même rythme que 2015. En janvier, les Jeunes de toutes les régions se sont donné rendez-vous pour visiter l'entreprise Baudelet à Blaringhem (Nord-Picardie) et échanger sur les Combustibles Solides de Récupération (CSR) et les réagréments emballages et papiers. En février, les Jeunes de la Région Sud-Ouest se sont retrouvés à une soirée du Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprises (CJD) autour du thème de l'optimisme dans le management global de l'entreprise, et pour une visite de l'entreprise Fourment Christian & Fils à Montauban (Plumes et duvets). En février également, un cercle Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) a été organisé dans la Région Sud-Méditerranée sur le sujet de la formation avec OPCALIA, et sur les actions QSE (accidentologie, transferts, bénéfices environnementaux...).

Le prochain rendez-vous est la plénière de la Région Sud-Ouest Atlantique en avril 2016, organisée par la Commission Jeunes de la Région Sud-Ouest Atlantique sur le thème du handicap. L'Assemblée générale nationale des Commissions Jeunes se tiendra par ailleurs en juin en Région Centre et Sud-Est et sera l'occasion de nouvelles élections. Lors de cette AG, seront discutées les prochaines actions à prévoir, dont la visite des stocks du London Metal Exchange (LME) aux Pays-Bas.

Commission Communication

PRÉSIDIÉE PAR JEAN-LUC PETITHUGUENIN



Réseaux sociaux

Facebook : de 118 à 330 likes (+180%)

Twitter : de 600 à 2075 followers (+246%)

Retombées presse

+ de 300

01
Annuaire 2016

02
Rapport d'activité 2104

03
Fil FEDEREC

Toujours mieux informer, représenter et défendre les intérêts des Adhérents et promouvoir les métiers du recyclage.

Une stratégie de communication et d'image renforcée

En 2015, FEDEREC a déployé une stratégie de communication et d'image renforcée, en vue d'affirmer l'industrie du recyclage comme l'avenir des matières premières et favoriser la reconnaissance de FEDEREC comme un acteur majeur du secteur. Cette stratégie s'est déclinée en trois axes principaux :

- affirmer un positionnement et une identité forte au sein du réseau d'influence ;
- déployer une stratégie de communication et d'image impactante, à la hauteur des ambitions de FEDEREC ;
- bâtir une organisation réseau ouverte et cohérente par une stratégie d'alliances coordonnées.

Les principaux chantiers 2015

En 2015, les principaux chantiers de la Commission Communication ont porté sur :

- le renforcement des ressources humaines du Pôle Communication ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication ;
- dynamisme du lien entre les Adhérents et FEDEREC, à travers le Fil FEDEREC sur

les sujets d'actualité et la vie en Régions, des réunions d'information sur le projet de Confédération entre FEDEREC et la FNADE, la réforme territoriale, les sujets techniques, les événements en Régions ;

- le renforcement du lien entre FEDEREC national et les Syndicats de Régions ;
- l'optimisation de la visibilité des supports de communication existants : dossiers techniques, mise en place d'une nouvelle charte graphique, refonte du Fil FEDEREC ;
- la création de nouveaux supports de communication print et web ;
- la promotion et valorisation des métiers du recyclage dans le cadre de l'ADEC (voir page 21) : réalisation et diffusion de clips métiers ; conception et diffusion de plaquettes CQP-CQPI destinées aux employeurs et aux salariés ;
- le positionnement sur des sujets-clés : création de l'Observatoire statistique de FEDEREC sur le marché du recyclage en 2014 ; positionnement dans le débat sur les enjeux de l'économie circulaire ;
- la conception et participation à de nombreux événements :

- cycle des nocturnes FEDEREC en présence de personnalités telles que Corinne Lepage ou Delphine Batho ;
- participation à la 1^{ère} édition du World Efficiency, aux 13^{es} Assises des déchets, aux 2^{es} Assises de l'économie circulaire, aux salons #PlanetePME, à la 13^{ème} édition de Paris pour l'Emploi et à l'exposition « Re-Cyclages » à l'Orangerie du Sénat ;
- organisation d'ateliers-débats lors de la COP21 ;
- exposition et rétrospective « FEDEREC fête ses 70 ans » à l'occasion du cocktail de fin d'année.

- déploiement des relations médias à travers :
 - l'organisation de 4 conférences de presse ;
 - la diffusion de communiqués de presse, de dossiers de presse et de revues de presse
- actions de relations publiques ;
- animation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, You Tube) ;
- développement du réseau : pouvoirs publics, industriels, associations, ONG, fédérations, partenaires, médias, pôle de compétitivité, grand public, etc.

Publications 2015

- Annuaire 2015 ;
- Carte de vœux ;
- **Livre Blanc Économie circulaire** ;
- **Livre Blanc Prospective & Innovation** ;
- Communiqués de presse, dossiers de presse, conférence de presse ;
- **Revue de presse** ;
- FIL FEDEREC mensuel ;
- **Rapport Annuel 2014** ;
- Calendrier FEDEREC Ouest ;
- **Hors-Série spécial chiffres dans Recyclage et récupération** ;

Perspectives 2016

En 2016, la priorité de FEDEREC sera de toujours mieux informer, représenter et défendre les intérêts des Adhérents et promouvoir les métiers du recyclage. Face aux défis réglementaires et d'influence à relever, FEDEREC devra également se positionner en tant qu'acteur majeur, tant au niveau régional, que national et européen.

Commission Prospective & Innovation

PRÉSIDIÉE PAR YANN VINCENT



01



02

Un Livre Blanc pour anticiper les évolutions de l'industrie du recyclage à l'horizon 2030.



03

Le Livre Blanc

Le 17 décembre 2015 marquait le lancement de la parution du **Livre Blanc Prospective & Innovation**, portant sur l'industrie du recyclage à l'horizon 2030 par FEDEREC. Préfacé par Corinne Lepage, ce livre de 70 pages s'interroge sur l'avenir du secteur du recyclage. Florissant durant les dernières décennies, il connaît en effet des difficultés depuis quelques années : baisse des volumes, chute des cours des matières premières, tensions sur les prix, dégradation des marges, apparition de nouveaux acteurs et de nouvelles règles, intensification de la concurrence à tous les niveaux, économie linéaire *versus* économie circulaire... Résultat de trois années d'études, d'analyses et de concertation avec les Adhérents de FEDEREC et les parties prenantes du secteur, ce document se découpe en trois grandes parties :

1. L'industrie du recyclage à l'horizon 2030 : contexte, gisements, process et place des entreprises dans la chaîne de valeur ;
2. Analyse SWOT du secteur du recyclage : la vision des professionnels ;
3. Préparer l'avenir de l'industrie française du recyclage : nos propositions.

Des réflexions pour que le secteur du recyclage évolue et s'adapte au contexte actuel et futur

Parmi les huit propositions présentées, la recherche et développement (R&D), la certification de la recyclabilité, les nouveaux investissements, l'intégration des externalités, l'innovation, l'implication du consommateur, la valorisation des entreprises du recyclage, l'éco-conception, la transition énergétique ou encore la préservation du climat se trouvent au cœur des réflexions qui permettront au secteur du recyclage d'évoluer et de s'adapter au contexte actuel et futur.

Une table ronde lors du cocktail des 70 ans de FEDEREC

À l'occasion du cocktail célébrant les 70 ans de FEDEREC qui s'est tenu à l'Hôtel de Ville de Paris en décembre 2015, une table ronde a réuni Corinne Lepage, avocate, ancienne ministre et rapporteure de la Mission des Entreprises de la Nouvelle Économie (MENE), Jean-Philippe Carpentier, Président de FEDEREC, et Yann Vincent, Président de la Commission Prospective & Innovation de FEDEREC. Elle a été animée par la journaliste Nathalie Croisé et a permis de présenter, d'échanger et de débattre autour de cet ouvrage.

01
Table ronde

02
Yann Vincent, Président de la Commission Prospective & Innovation

03
Livre Blanc

Commission DEEE*

PRÉSIDIÉE PAR JEAN-PIERRE PARISI

* Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques



01



01
Jean-Pierre Parisi
Président de la Commission DEEE

La Commission DEEE est composée de plus d'une cinquantaine d'entreprises de la filière.

La Commission DEEE et ses actions

La Commission DEEE est composée de plus d'une cinquantaine d'entreprises représentatives de la filière. Les cours des matières plastiques et métalliques ont très fortement chuté en 2015, qui fut également l'année du renouvellement des contrats avec les éco-organismes de la filière DEEE ménagers. Des rapports réguliers avec les pouvoirs publics sont nécessaires pour faire connaître les problématiques du secteur ; ce constat passe par une sensibilisation de terrain, c'est pourquoi FEDEREC a organisé des visites d'installations de traitement en Île-de-France à destination de représentants des ministères de l'Environnement, de l'économie et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

Publiée en août 2015, la Commission DEEE a consacré du temps sur le suivi de cette loi qui comporte des dispositions concernant les entreprises de recyclage qui collectent et reçoivent sur leurs sites des DEEE. L'article 77 met en place une obligation de contractualisation avec un éco-organisme agréé

pour la catégorie de déchets concernés, ou avec un producteur ayant mis en place un système individuel, pour les «opérateurs de gestion de DEEE» à partir du 13 mars 2016 pour les DEEE ménagers et du 1^{er} janvier 2017 pour les DEEE professionnels. Le décret du 10 mars 2016 précise l'obligation de contracter pour les opérateurs de gestion de DEEE, en faisant la distinction suivante : un opérateur de traitement de DEEE doit contracter directement soit avec un éco-organisme, soit avec un système individuel ; tandis qu'un opérateur de collecte, de transit ou de regroupement de DEEE a aussi la possibilité de se mettre en relation avec un opérateur de traitement qui a lui-même contracté avec un éco-organisme ou un système individuel (pour plus de précisions, se reporter à l'encart sur la LTECV en page 72). Les conventions signées en décembre 2014 avec Eco-systèmes et Ecologic permettent à nos Adhérents de répondre à ces nouvelles obligations réglementaires et de bénéficier de financements pour assurer le suivi de la filière DEEE ménagers. Des bilans ont été effectués en 2015, des versions révisées seront signées courant 2016. Les réflexions autour de conventions pour la filière DEEE professionnels ont débuté.

Normalisation européenne

FEDEREC participe à un groupe de travail au sein de l'Agence Française de Normalisation (AFNOR) sur des normes européennes pour le traitement des DEEE. Afin d'être présente en amont dans l'élaboration de ces standards techniques, FEDEREC prend part depuis 2015 aux travaux au niveau européen. Par ailleurs, FEDEREC a organisé deux réunions de travail dédiées au «WEEELABEX» afin de réunir les entreprises, les éco-organismes et

les auditeurs pour échanger sur les premiers retours d'expériences. Le WEEELABEX est un label européen visant à certifier les entreprises de la filière DEEE, reposant sur le respect de standards techniques. Les discussions ont surtout porté sur une harmonisation effective des exigences de traitement et sur la confidentialité des données liées aux exutoires. La France compte actuellement plus de 30 entreprises labellisées.

Relations avec les éco-organismes de la filière

Les échanges au sein du COO¹ instance paritaire réunissant éco-organismes et organisations professionnelles (FEDEREC, Fédération Nationale des Activités de Dépollution - (FNADE), Fédération des Entreprises du recyclage (FEI) ont permis de poursuivre la réflexion menée avec les éco-organismes et les pouvoirs publics pour définir des règles simplifiées à appliquer au tri des plastiques bromés. Par ailleurs, les indices élaborés par FEDEREC en 2014, adaptés aux plastiques recyclés (GEM² Froid, PAM³, Ecrans), sont intégrés depuis septembre 2015 dans les contrats liant les entreprises de recyclage et les éco-organismes (les valeurs étant jusque-là indexées sur les résines plastiques vierges).

FEDEREC préside le COO pour l'année 2016, au travers de Jean-Pierre Parisi, Président de la Commission DEEE. Les sujets pour l'année à venir : finaliser la procédure de prise en compte financière du pillage des flux de DEEE et poursuivre la réflexion sur la confidentialité des données collectées lors des audits.

1 Comité d'orientations opérationnelles

2 Gros électroménager

3 Petits appareils en mélange

Commission Broyeurs

PRÉSIDIÉE PAR ALBAN GROSVALLET



01
Alban Grosvallet
Président de la
Commission Broyeurs

02
Implantation des
broyeurs agréés VHU
Adhérents de FEDEREC



La Commission Broyeurs, qui regroupe 95% des broyeurs français, assure la représentation des entreprises spécialisées dans le traitement par broyage de déchets métalliques auprès des pouvoirs publics nationaux.

Participation aux travaux de révision du BREF déchets

La directive relative aux émissions industrielles a été étendue au traitement par broyage de déchets métalliques. Cette activité doit alors être encadrée par un «Best REFERENCE document» (BREF) spécifiant les meilleures techniques disponibles du secteur en Europe, qui précise également des valeurs limites d'émissions des rejets dans l'air et dans l'eau. FEDEREC a rassemblé des données françaises au-delà des questionnaires de la Commission européenne pour tenter de définir des seuils plus adaptés au parc actuel de broyeurs. En effet les seuils de 5 et 10 mg/m³ pour les rejets de poussières dans l'air sont par exemple beaucoup plus contraignants que les arrêtés d'exploitation actuels (entre 20 et 50 mg/m³).

Définition d'une méthodologie pour l'évaluation des performances des broyeurs

La Commission Broyeurs a travaillé en lien étroit avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie (ADEME), sur deux documents :

- Une méthodologie de campagnes de broyage pour mesurer les performances du traitement des résidus de broyage automobiles donnant, pour chaque broyeur, la répartition des matières métalliques et non métalliques au sein des différentes fractions sortantes, relativement aux objectifs de recyclage et de valorisation fixés à la filière Véhicule Hors d'Usage (VHU).
- Un cahier des charges relatif à l'évaluation de la composition moyenne d'un VHU, qui sera menée au niveau national tous les 3 à 5 ans pour mettre à jour les hypothèses de calcul de l'outil de l'ADEME.

Études relatives à la filière VHU

La Commission Broyeurs a été impliquée dans deux études réalisées par les pouvoirs publics : la première porte sur l'équilibre économique de la filière de recyclage des VHU, tandis que la seconde a permis d'établir un état des lieux de la collecte et du traitement du verre automobile en France et en Europe (plus de précisions : se référer à la page 40 dédiée aux travaux de la filière Déconstruction Automobile).

Changement de présidence

La Commission Broyeurs, présidée depuis 2011 par Manuel Burnand, Directeur Général de FEDEREC depuis le 1^{er} avril 2016, est actuellement présidée par un binôme : un Président, Alban Grosvallet (directeur Qualité, Sécurité, Environnement (QSE)

du groupe Ecore) et un Vice-Président, Philippe Brion (Directeur Général de la société Brion SA).

Actions à mener en 2016

La Commission Broyeurs souhaite notamment poursuivre sa réflexion autour de l'élaboration d'un référentiel technique de qualification des VHU, et suivre la mise en œuvre sur le terrain des conventions signées avec les éco-organismes de la filière Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), qui se sont traduites par des contrats avec les entreprises de broyage.



CHIFFRES CLÉS

Chiffres ADEME 2014

1/3

des broyeurs atteint l'objectif de 3,5% de réutilisation et de recyclage sur la partie non métallique fixé par la réglementation relative à la filière VHU

2/3

des broyeurs atteignent l'objectif de 6% de recyclage et de valorisation sur la partie non métallique fixé par la réglementation relative à la filière VHU.

Groupe de travail Pneumatiques

PRÉSIDIÉ PAR THOMAS DERICHEBOURG



Le groupe de travail dédié au recyclage des pneumatiques est constitué d'entreprises représentatives des différentes étapes de la filière¹. L'année 2015 a été rythmée par de nombreux événements occasionnant près d'une vingtaine de rencontres, aussi bien institutionnelles qu'internes au groupe de travail.

¹ collecte, tri, préparation en vue de la réutilisation, broyage, granulation

Participation aux travaux réglementaires de la filière

Le GT Pneumatiques a participé à la révision du décret relatif à la gestion des pneumatiques usagés, publié en août 2015 pour une entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2015. Ce décret fixe notamment un objectif maximum de valorisation énergétique de 50% à l'horizon 2020, et met en place une obligation pour les producteurs d'agréer à un éco-organisme ou de mettre en place un système individuel à compter de 2020. FEDEREC a pris part aux travaux liés aux deux arrêtés, désormais parus, relatifs aux objectifs assignés aux organismes collectifs et aux systèmes individuels, ainsi qu'à l'arrêté précisant les conditions de collecte. Un arrêté relatif aux voies de traitement fera l'objet d'échanges avec les pouvoirs publics en 2016.

Transferts transfrontaliers

FEDEREC a suivi de près les évolutions de la réglementation relative aux Transferts Transfrontaliers de Déchets (TTD) et l'analyse des impacts sur les exportations de pneumatiques d'occasion. Des rapports réguliers sont entretenus avec le Pôle national qui suit les TTD.

Sortie du statut de déchet (SSD) des pneus destinés à la réutilisation

La SSD concernant la préparation en vue de la réutilisation est abordée par FEDEREC avec les pouvoirs publics, en lien avec le Centre National des Professionnels de l'Automobile (CNPA) et Aliapur. Ce sujet est primordial pour permettre une fluidification de l'exportation des pneumatiques réutilisables, l'essentiel des débouchés se trouvant hors du territoire national. Les

pneumatiques d'occasion contribuent au respect de la hiérarchie européenne des modes de traitement des déchets et sont une activité essentielle à l'équilibre économique de la filière. FEDEREC a mis l'accent sur la nécessité de mettre en place une procédure de sortie de statut de déchet simple, effective et applicable pour l'ensemble de la filière.

Étude sur les marchés de la granulation

FEDEREC a participé à l'étude sur les marchés de la granulation en France, en Europe et dans le monde dans l'objectif de dresser un panorama de la situation, et à l'établissement de recommandations pour la filière française. Le rapport final met en évidence des disparités entre les contributions financières versées par les producteurs aux organismes collectifs dans les différents États, mais aussi entre les contributions apportées aux différents granulateurs européens par ces mêmes organismes. Les pouvoirs publics envisagent de s'appuyer sur cette étude afin de fixer les objectifs de recyclage et de réutilisation qui seront précisés dans le futur arrêté relatif au traitement des déchets de pneumatiques.

Affiche de sensibilisation destinée aux détenteurs

Depuis 2014, FEDEREC est membre du Comité Opérationnel pour le Recyclage des Pneumatiques (CORP), une instance de concertation entre les professionnels de la filière (manufacturiers, distributeurs, rechapés, collecteurs, recycleurs). Ces échanges permettent de construire des positions communes, de partager les bonnes pratiques et d'optimiser la performance de la filière. Une affiche de sensibilisation à

l'attention des détenteurs de pneumatiques a été achevée en 2015, afin de les informer de leurs obligations de remise à la filière agréée des déchets de pneumatiques.

Actions à mener en 2016

Le GT Pneumatiques souhaite poursuivre les actions de sensibilisation des pouvoirs publics à la lutte contre la filière illégale en matière de déchets de pneumatiques, participer à la réflexion qui sera initiée par le ministère de l'Environnement sur la procédure d'agrément des organismes collectifs représentant les producteurs et metteurs sur le marché, et continuer de centrer nos efforts sur la simplification de la SSD pour les pneumatiques d'occasion.



LE DEVENIR DES MATIÈRES PREMIÈRES DE RECYCLAGE

→ Les pneumatiques usagés sont collectés et triés, les pneumatiques réutilisables sont sélectionnés afin d'être commercialisés sur le marché national ou à l'export. Les broyats de pneumatiques usagés sont largement valorisés d'un point de vue énergétique (ex. : cimenteries, chaufferies urbaines). Les granulats issus de pneumatiques usagés peuvent être utilisés pour la production de gazons synthétiques, de terrains de jeux, de pistes équestres ou d'athlétisme, ou encore pour la fabrication d'écrans acoustiques.

FEDEREC met en œuvre des actions d'influence ciblées en vue de représenter et défendre les intérêts des Adhérents auprès des pouvoirs publics et de les accompagner dans leurs activités à l'échelle **locale, nationale et européenne.**

Représenter

Les mandats de FEDEREC

FEDEREC, en tant qu'organisation professionnelle, participe aux travaux de nombreuses commissions, organisations, et détient par ailleurs des mandats auprès d'instances publiques et privées.

1. Actions publiques

- Conseil National des Déchets (CND)
- Commission Consultative sur le Statut de Déchet (CCSD)
- Comité National de la Transition Écologique (CNTE)
- Comité Stratégique de Filières Éco-Industries (CSF-EI)
- Comité pour les Métaux Stratégiques (COMES)
- Commission nationale des aides déchets (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ADEME)
- CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs, Salariés : risques professionnels) – CNT-C
- Groupe miroir au Ministère de l'Environnement sur les meilleures techniques disponibles de traitement de déchets en Europe (BREF)

2. Organisations professionnelles intersectorielles

- CGPME (Confédération du patronat des PME)
- CEDAP (Réseau des Dirigeants d'Associations Professionnelles)
- CIBE (Comité Interprofessionnel du Bois Énergie)
- EcoBois
- Fédération des Entreprises de l'Insertion (FEI)
- Comité 21
- MENE (Mouvement des Entreprises de la Nouvelle Économie)

3. Filières REP (Responsabilité élargie du producteur)

- Commission d'Harmonisation et de Médiation des Filières (CHMF)
- Commissions consultatives d'agrément des filières REP (emballages ; déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ; papiers ; textiles TLC ; Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) ; piles et accumulateurs ; déchets diffus spécifiques ménagers (DDS)
- Commission de suivi de la filière pneumatiques usagés
- Commission de suivi de la filière Véhicules Hors d'Usage (VHU) – collège broyeur ; collège centre VHU
- Comités d'orientations opérationnelles (COO) : DEEE ; DEA ; piles et accumulateurs ; DDS

Nota : suite à la publication du décret n°2015-1826 du 30 décembre 2015 de nouvelles commissions de filières REP remplaceront en 2016 certaines des commissions ci-dessus.

4. Instances internationales et européennes

- BIR (Bureau of International Recycling / Bureau international du recyclage)
- EURIC (Confédération européenne des industries du recyclage)
- EUROMETREC (Confédération européenne du recyclage des métaux non ferreux)
- EFR (Confédération européenne du recyclage des métaux ferreux)
- ERPA (Confédération européenne du recyclage des papiers-cartons)
- ESRC (Confédération européenne du recyclage des solvants)
- EERA (Fédération européenne du recyclage des DEEE)

5. Associations de collectivités locales

- AMORCE (Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets)
- Cercle National du Recyclage (CNR)

6. Organismes de normalisation

- Association Française de Normalisation AFNOR (Comité stratégique environnement et responsabilité sociétale, Commission de normalisation (CN) déchets, CN produits EEE, CN terminologie du recyclage)
- CEN – CENELEC (Comité européen de standardisation / Comité européen de standardisation électrotechnique)

7. Instances privées paritaires

- Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la formation Professionnelle (CPNEFP)
- Commission sociale
- AGEPREC (Association de Gestion du Régime de Prévoyance de la Convention Collective des Industries et Commerces de la Récupération et du Recyclage)
- OPCALIA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé – formation professionnelle continue des salariés)
- Section Paritaire Professionnelle (SPP)

8. Organismes d'experts, de recherche et de statistiques

- ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)
- Institut de l'Économie Circulaire (IEC)
- AFITE (Association française des ingénieurs et techniciens de l'environnement)
- Conseil national de l'information statistique
- INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques)
- GEDEDIM (OP de collecte et traitement des déchets dangereux spécifiques)

9. Événements majeurs du secteur

- Comité d'organisation de Pollutec / World Efficiency

Dossiers institutionnels nationaux

LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR UNE CROISSANCE VERTE

FEDEREC a été présente tout au long de l'élaboration de ces mesures ayant un fort impact sur les Adhérents.

Publication de la loi de transition énergétique

La loi de transition énergétique pour une croissance verte a été publiée le 17 août 2015. Le livre IV relatif à l'économie circulaire est passé de 4 à 34 articles au fil du processus parlementaire. FEDEREC est intervenue tout au long de ce processus législatif, tant au niveau des parlementaires, avec des auditions avec les rapporteurs du texte, qu'au niveau de l'exécutif, avec des rencontres avec le cabinet de la ministre et les services de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR), de la Direction Générale des Entreprises (DGE) et de l'Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Des amendements ont été déposés et des actions auprès de la presse ont eu lieu.

Le positionnement de FEDEREC

L'action de FEDEREC a souvent été soutenue par d'autres organisations professionnelles nous positionnant comme experts reconnus du recyclage et de l'économie circulaire. Si FEDEREC se positionne globalement en faveur de ce texte qui donne de véritables opportunités de développement au recyclage (notamment l'importance donnée à l'utilisation de matières recyclées), quelques points de vigilance demeurent. C'est pourquoi la Fédération est restée mobilisée sur la rédaction des décrets d'application de la loi, parus pour la plupart.

Parmi les mesures les plus significatives pour les Adhérents FEDEREC du livre IV figurent :

- Des objectifs pour augmenter la valorisation matière de 55% en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en 2025. Une réduction de 30% du stockage des Déchets Non Dangereux (DND) est également prévue en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025.
- La valorisation des déchets du BTP : Un objectif de valorisation de 70% des déchets du BTP en 2020 est fixé. À compter du 1^{er} janvier 2017, tout distributeur de matériaux, produits et équipements de construction à destination des professionnels doit s'organiser pour reprendre, sur ses sites de distribution ou à proximité de ceux-ci, les déchets issus des mêmes types de matériaux, produits et équipements de construction à desti-

nation des professionnels qu'il vend. La commande publique sera mise au service de l'économie circulaire en favorisant la valorisation de déchets des chantiers du BTP et de l'utilisation de matériaux recyclés sur ces chantiers (voir page 36).

- L'extension des consignes de tri : elles sont étendues à tous les emballages plastiques sur l'ensemble du territoire d'ici 2022.
- Concernant les biodéchets, l'obligation de tri à la source pour les gros producteurs est étendue à tous les professionnels à compter du 1^{er} janvier 2025.
- La préparation et la valorisation des Combustibles Solides de Récupération (CSR) font l'objet d'un cadre réglementaire adapté pour ne pas se faire au détriment de la prévention ou de la valorisation matière. La valorisation doit être pratiquée soit dans des installations de production de chaleur ou d'électricité intégrées dans un procédé industriel de fabrication, soit dans des installations ayant pour finalité la production de chaleur ou d'électricité. Les installations doivent être dimensionnées pour répondre à un besoin local et doivent être réversibles. L'ADEME doit publier tous les 3 ans un rapport sur la composition des CSR et sur les pistes de substitution et d'évolution des techniques de tri et de recyclage.
- La lutte contre les sites illégaux de tri et de traitement des déchets, ainsi que contre les exportations et trafics illégaux, est intensifiée.
- Les opérateurs de gestion de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) doivent être en contrat avec un éco-organisme, un système individuel ou un opérateur de traitement qui est lui-même en contrat (voir page 65).

- Un principe de proximité est introduit dans le Code de l'environnement pour contribuer au «développement de filières professionnelles locales et pérennes». Ce principe doit respecter les règles de concurrence, de libre circulation des marchandises et de hiérarchie des déchets.
- Concernant les filières Responsabilité Élargie du Producteur (REP), une filière est créée pour les navires de plaisance et de sport. La REP papiers est étendue aux imprimés papiers mis sur le marché dans le cadre d'une mission de service public et aux publications de presse, tandis que la REP textiles est étendue aux produits rembourrés d'assise ou de couchage en 2018 et aux textiles d'ameublement en 2020. La REP Déchets d'Équipements d'Ameublement (DEA) est étendue aux distributeurs et producteurs transfrontaliers. Le texte de la REP bouteilles de gaz est clarifié, les metteurs en marché doivent organiser le réemploi sans coût pour la collectivité.
- Interdiction des sacs plastiques à usage unique et des ustensiles jetables de cuisine en matière plastique.
- Concernant le papier, la commande publique privilégie l'utilisation de papiers recyclés. Les services de l'État ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements diminuent de 30 %, avant 2020, leur consommation de papier bureautique.
- Mise en place d'un tri à la source pour les cinq flux suivants : plastique, bois, papier et notamment les papiers de bureau, de métal, de plastique, de verre et de bois.

Décrets d'application de la loi de transition énergétique

Conformément au souhait de la ministre de l'environnement, Ségolène Royal, un certain nombre de décrets a été adopté très rapidement après la publication de la loi. D'autres sont encore en préparation. FEDEREC a été présente tout au long de la rédaction de ces documents. Dans le domaine du recyclage et de l'économie circulaire, le premier décret d'application est paru le 30 décembre dernier (décret n° 2015-1827).

Il contient notamment les dispositions suivantes :

- Mise en place d'une comptabilité analytique normée afin de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service de collecte et de traitement des ordures ménagères («rapport du maire»);
- Précisions sur les conditions d'exercice des activités de recyclage des navires dans le cadre de l'application du règlement (UE) n° 1257/2013 : délivrance d'un agrément pour une durée de 5 ans;
- Simplification des procédures de sortie du statut de déchet.

Un second décret est paru le 12 mars 2016. Il contient :

- Les nouvelles mesures relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) (voir page 65);
- Les nouvelles mesures pour le tri et la collecte séparée par les producteurs ou détenteurs de déchets de papier, de métal, de plastique, de verre, de bois, et de papiers de bureaux («décret cinq flux»), ainsi que les nouvelles mesures pour le tri et à la collecte séparée de leurs déchets par les producteurs ou détenteurs de biodéchets;

→ L'obligation pour les distributeurs de matériaux, produits et équipements de construction à destination des professionnels, de s'organiser pour reprendre des déchets issus de matériaux, produits et équipements (voir page 36);

→ Les règles applicables à la collecte des ordures ménagères par le service public de gestion des déchets;

→ Des mesures complémentaires de simplification et d'adaptation de la réglementation relative aux déchets.

Un décret du 30 mars met en œuvre au 1^{er} juillet 2016 : l'interdiction de la mise à disposition des sacs plastiques.

Nous sommes toujours en attente de la publication des dispositions relatives à la préparation et à l'utilisation de CSR en Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE), rubrique 2171. Il s'agit d'un décret portant sur la création de la nouvelle rubrique ICPE «installations CSR» et de deux arrêtés ministériels sur les prescriptions techniques (production et combustion). Le décret de la mise en application de la filière REP «bateaux de plaisance» est également en préparation. FEDEREC est très active dans la préparation de ces textes.

RÉFORME TERRITORIALE

La réforme territoriale aura des impacts importants sur le secteur du recyclage.

La réforme territoriale

Lancée par le gouvernement en 2014, la réforme territoriale s'inscrit dans le processus de décentralisation et de rationalisation de l'action territoriale de l'État. Elle se décline en trois volets : la création des métropoles ; la nouvelle carte des régions ; le transfert de compétences. Les textes de loi sont désormais tous adoptés : la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République a en effet été publiée le 8 août 2015.

La mise en place des métropoles

La création d'un nouveau statut pour les métropoles amorce une vraie clarification de l'exercice des compétences au niveau local. Ces nouvelles entités auront plus de pouvoir et interviendront dans la voirie départementale, les transports scolaires et la promotion internationale du territoire. Les dix métropoles de Rennes, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Brest, Lille, Rouen, Grenoble, Strasbourg et Montpellier ont vu le jour le 1^{er} janvier 2015. Créée également le 1^{er} janvier 2015, la métropole de Lyon est une collectivité territoriale à part entière et dispose d'un statut particulier. Celles d'Aix-Marseille-Provence et du Grand Paris ont vu le jour au 1^{er} janvier 2016. Cette dernière a néanmoins déjà commencé la mise en œuvre de son projet pharaonique de rénovation de 68 gares et de réalisation d'un métro circulaire automatique permettant les liaisons banlieue-banlieue.

Le redécoupage territorial des régions

La nouvelle carte des régions qui en réduit le nombre de 22 à 13, a été adoptée et validée par le Conseil constitutionnel, en même temps que le calendrier des élections départementales et régionales. Elle est effective depuis le 1^{er} janvier 2016 (voir carte ci-contre).

La nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe)

Cette loi confie de nouvelles compétences aux Régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

→ Plan de gestion de déchets

Concernant la gestion des déchets, le projet de loi substitue un plan régional unique aux trois plans actuels de gestion des déchets : le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux (PRPGDD), le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) et le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des déchets issus du Bâtiment (PPGDBTP).

Le plan devra contenir un état des lieux (origine des déchets, nature, composition, transport), une prospective à 6 et 12 ans sur l'évolution des volumes, des objectifs en matière de prévention et de recyclage, les installations de traitement à créer, ainsi qu'un plan en faveur de l'économie circulaire. Le plan fixe une limite aux capacités annuelles d'élimination des déchets non dangereux non inertes. Le projet de plan est élaboré en concertation avec des représentants, notamment des organisations professionnelles et des éco-organismes. En contrepartie, les éco-organismes doivent respecter les obligations du plan et doivent transmettre gratuitement aux Conseils régionaux les informations dont ils disposent sur les quantités de déchets soumis à

Responsabilité Élargie du Producteur (REP) sur leur territoire.

Les plans régionaux devront être approuvés en février 2017. Un décret est en cours de préparation sur les modalités de ce plan régional de gestion des déchets. Certains flux, fixés par décret, feront l'objet d'une planification spécifique. Dans le cas où la Région décide de mettre en place un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, il se substitue au plan de prévention et de gestion des déchets. Les anciens plans, dans leur rédaction antérieure à la loi, et qui ont été approuvés avant cette promulgation, restent en vigueur jusqu'à la publication du plan régional de prévention et de gestion des déchets dont le périmètre d'application couvre celui de ces plans.

→ Compétence «collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés»

D'autre part, la compétence «collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés» devient obligatoire pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les impacts pour FEDEREC et ses Adhérents

→ Réflexion sur le redécoupage des régions FEDEREC

Cette réforme territoriale amène naturellement FEDEREC à mener une réflexion sur le redécoupage de ses régions, en vue de s'adapter au plus près aux régions administratives et renforcer son influence dans les territoires. Les 13 nouvelles régions qui voient leurs compétences largement renforcées seront les guichets financeurs désignés pour les entreprises. Ces nouvelles régions seront aussi beaucoup plus « politisées » et seront amenées à fonctionner de plus en plus comme des mini-parlements (elles pourront en effet prendre des initiatives normatives voire fiscales).

→ Impact sur les syndicats intercommunaux
La montée en puissance de grosses intercommunalités responsables de la gestion des déchets se fera au détriment des syndicats intercommunaux qui existent aujourd'hui et devraient voir leur nombre diminuer afin de générer des économies pour les citoyens.

→ Implication de FEDEREC

FEDEREC s'impliquera par le biais des syndicats régionaux dans les travaux de chacune des régions concernant la mise en place de plans régionaux de prévention et de gestion des déchets afin de s'assurer du respect des intérêts de ses Adhérents et de la mise en œuvre des objectifs pour favoriser le recyclage, prévus dans la loi de transition énergétique. Un premier contact avec les Conseils régionaux a d'ailleurs déjà été établi en début d'année 2016 par les syndicats régionaux.

Le redécoupage territorial en 13 régions

Source : <http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale>



COMITÉ STRATÉGIQUE DE LA FILIÈRE DES ÉCO INDUSTRIES (CSF-EI)

FEDEREC co-préside cette instance qui permet d'échanger avec tous les acteurs du secteur.

FEDEREC co-préside le comité stratégique de filières sur la valorisation industrielle des déchets (CSF-EI), instance de concertation entre les entreprises de l'environnement et les pouvoirs publics, présidée par les ministres en charge de l'Environnement et de l'Économie.

trafic associés, et assure le suivi des groupes de travail relatifs aux biodéchets, aux sols pollués et aux risques liés aux substances réglementées (ex : présence de plomb dans les alliages).

Ces réunions sont l'occasion d'échanger avec l'ensemble des acteurs (fournisseurs, clients, équipementiers, bureau d'étude, etc.) sur les différentes problématiques rencontrées par les professionnels et les démarches communes qui peuvent être entreprises pour les résoudre.

À ce titre, FEDEREC assure la présidence des groupes de travail liés aux déchets du BTP, aux Combustibles Solides de Récupération (CSR), à la lutte contre les sites illégaux et les

LUTTE CONTRE LES SITES ILLÉGAUX ET LES TRAFICS ASSOCIÉS

FEDEREC s'engage fermement dans la lutte contre les sites illégaux et les trafics associés, auprès des pouvoirs publics mais aussi en apportant une aide plus concrète à ses Adhérents.

Les avancées des pouvoirs publics

La lutte contre les sites illégaux et les trafics associés constitue l'un des axes d'intervention majeurs de FEDEREC auprès des pouvoirs publics en vue de faire cesser la distorsion de concurrence occasionnée par l'existence de sites illégaux. Le programme stratégique de l'inspection des installations classées pour 2014-2017 prévoit la réalisation sur trois ans de 300 contrôles annuels de sites non connus de l'administration et pourtant soumis à sa législation. Les autorités demandent aux sites irréguliers de se mettre aux normes avec des procédures de mises en demeure. La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée en août 2015 fait référence au besoin d'intensifier la lutte contre «les sites illégaux de tri et de traitement des déchets ainsi que celle contre les trafics associés, notamment les exportations illégales».

La procédure mise en place pour les Adhérents de FEDEREC

FEDEREC a élaboré un guide pratique à l'intention de ses Adhérents. Il est mis à leur disposition depuis décembre 2013. Ce guide présente les différentes voies d'actions qui sont à leur disposition pour faire cesser la concurrence déloyale dont ils sont victimes. Dans ce cadre, la Fédération s'est engagée dans plusieurs procédures auprès des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) en 2014 et 2015 afin de protéger ses Adhérents du risque de représailles ou de contre-attaque d'un exploitant pour dénonciation calomnieuse. Dans la très grande majorité des cas, les procédures ont abouti à des sanctions et/ou des fermetures en quelques mois.

A CHATS AU DÉTAIL

La réglementation encadrant l'activité des achats au détail n'a pas évolué en 2015.

Depuis 2014 et la modification de l'article L.112-6 du Code monétaire et financier, qui régit les moyens de paiement des achats au détail, la notion de carte de paiement a été supprimée : les seuls modes de paiement désormais autorisés pour les achats au détail sont le chèque barré et le virement à un compte ouvert au nom du vendeur. Par ailleurs, pour la quatrième année consécutive, les entreprises réalisant des achats au détail de Métaux Ferreux et Non Ferreux sont soumises à l'obligation de transmission d'une déclaration annuelle aux services fiscaux.

R RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP) ET RÉAGRÈMENTS

FEDEREC agit pour faire entendre les intérêts de ses Adhérents et pour les aider à respecter leurs nouvelles obligations.

La Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

2015 a été une année riche en nouveautés pour les filières REP. La loi de transition énergétique a prévu une refonte du système de gouvernance des filières REP, entérinée par un décret du 30 décembre 2015. Les cahiers des charges d'agrément des filières Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) professionnels et «piles et accumulateurs» ont été renouvelés et ceux des filières «papiers» et «emballages» sont en cours de modification.

Gouvernance des filières REP (nouvelle Commission des filières de responsabilité élargie des producteurs - CFREP)

Le décret du 30 décembre 2015 a entériné la mise en place d'un nouveau système de gouvernance des filières REP. Il prendra la forme d'une Commission des filières de responsabilité élargie des producteurs (CFREP).

Cette Commission est composée d'une «formation transversale» à l'ensemble des filières, qui remplacera l'actuelle Commission d'harmonisation. Elle sera en charge de la médiation entre acteurs et de l'harmonisation des filières. Elle constitue une instance de mutualisation et de suivi des données nationales agrégées et des expériences des filières. Enfin, cette Commission pourra être consultée par le ministère de l'Environnement sur différents sujets. Les «commissions de filières» remplaceront les actuelles Commissions consultatives d'agrément et Commissions de suivi de filières, et s'occuperont des thématiques spécifiques à leur filière : emballages ménagers, papiers graphiques, textiles, linges et chaussures, véhicules hors d'usage, DEEE

ménagers, DEEE professionnels, piles et accumulateurs, Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), Médicaments Non Utilisés (MNU), pneumatiques, Déchets Diffus Spécifiques ménagers (DDS), Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) professionnels et ménagers. FEDEREC sera représentée dans chacune des Commissions concernant ses Adhérents.

Réagrément de la filière «DEEE professionnels»

L'année 2015 a été dédiée aux travaux de réagrément des éco-organismes de la filière des DEEE professionnels, auxquels FEDEREC a été associée, au même titre que l'ensemble des parties prenantes de la filière. Les cahiers des charges d'agrément pour la période 2016-2021 ont été modifiés après concertation des acteurs de la filière, notamment pour être en conformité avec la directive DEEE de 2012 et les nouveaux objectifs de collecte, qui sont loin d'être atteints à ce jour pour la filière DEEE professionnels (à noter que la directive DEEE ne distingue pas les DEEE ménagers des DEEE professionnels).

Le périmètre couvre une ou plusieurs des dix catégories de DEEE existantes, auxquelles viennent s'ajouter deux nouvelles catégories à partir du 15 août 2018. Le nouveau cahier des charges définit pour chaque catégorie un taux de collectif progressif tenant compte des difficultés de collecte liées aux différentes catégories. FEDEREC a mis en avant la nécessité d'encourager la massification des flux professionnels au moyen d'actions incitatives à mettre en place à destination des utilisateurs d'équipements ou autres détenteurs, des distributeurs ou installateurs d'équipements électriques et électroniques professionnels, et des entreprises de recyclage de DEEE professionnels.

À l'inverse du précédent cahier des charges d'agrément, qui n'imposait pas explicitement de durée de contrat minimum pour les acteurs du recyclage, la nouvelle version prévoit des contrats d'une durée minimum

de 3 ans pour les opérations de traitement et de 2 ans pour les opérations d'enlèvement, de regroupement (une exception est toutefois prévue pour les expérimentations et prestations ponctuelles, pour lesquelles une durée de contrat plus courte est autorisée). Il est précisé que les contrats avec les acteurs du recyclage doivent comporter un «objectif d'équilibre» et doivent refléter une «prise en compte des risques inhérents à la filière en particulier la perte de valorisation matière dans le cas d'actes de vandalisme au niveau des points de collecte et leur répercussion sur les modalités de mise en œuvre et des performances de la collecte».

Les éco-organismes Ecologic, Eco-systèmes et Recylum ont vu leur agrément renouvelé en décembre 2015.

Réagrément de la filière «piles et accumulateurs»

Pour clore une année de travaux autour de la rédaction du nouveau cahier des charges d'agrément de la filière des déchets de piles et accumulateurs portables, à laquelle FEDEREC a été étroitement associée, les éco-organismes SCRELEC et COREPILE ont vu leur agrément renouvelé courant décembre 2015 pour la période 2016-2021. Mobivia Groupe, jusqu'à ce jour seul système individuel approuvé de la filière, n'a pas présenté de nouvelle demande d'approbation.

Réagrément en cours des filières «emballages» et «papiers»

La période d'agrément des éco-organismes des filières emballages et papiers-cartons prendra fin le 31 décembre 2016. Un nouvel agrément doit être attribué pour la période 2017-2022 par le ministère de l'Environnement. Afin de créer des synergies entre ces deux filières, des groupes de travail communs ont eu lieu depuis septembre 2015. Le ministère y a ainsi réuni l'ensemble des parties prenantes pour travailler à la rédaction des nouveaux cahiers des charges. Ces discussions ont lieu dans un contexte d'ouverture à la concurrence, et l'un des points majeurs est de définir comment

seront gérées les relations en cas de pluralité d'éco-organismes agréés.

FEDEREC était représentée dans chacun de ces groupes de travail pour défendre les intérêts de ses Adhérents. Elle a souligné l'importance de conserver des REP financières et distinctes pour les deux filières. Elle a rappelé la nécessité du maintien des trois options de reprise, notamment de la «valorisation garantie opérateurs» (VGO), qui représente la majorité des tonnages repris et qui doit être assurée par des fédérations représentatives. Les travaux continueront en 2016 jusqu'à la publication définitive des cahiers des charges qui est prévue pour juin. FEDEREC continuera de représenter ses adhérents dans les différentes instances consultatives.

Mise en place d'une filière REP pour les navires de plaisance et de sport

L'article 89 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, publiée le 17 août 2015, met en place une filière à responsabilité élargie des producteurs pour les navires de plaisance ou de sport en fin de vie à compter du 1^{er} janvier 2017. La Commission mixte paritaire a décidé en avril 2016 de reporter au 1^{er} janvier 2018 la mise en place de cette filière REP. Dans la perspective de l'élaboration du décret d'application de cette disposition législative, les pouvoirs publics ont sollicité l'expertise de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) afin de disposer d'une connaissance plus approfondie de la situation. FEDEREC a aussitôt été associée par les pouvoirs publics aux travaux en cours, qui ont débuté en novembre 2015, et est membre du comité de pilotage de l'étude. FEDEREC a d'ores et déjà mis en place un groupe de travail composé des entreprises adhérentes, implantées sur l'ensemble du territoire national, souvent référencées au sein du réseau de l'Association pour une plaisance éco-responsable (APER), structure émanant de la Fédération des industries nautiques.



TRANSFERTS TRANSFRONTALIERS DE DÉCHETS (TTD)

Les impacts de la révision du règlement européen sur les transferts transfrontaliers sont encore un gros chantier en 2015, et les actions se poursuivront en 2016.

La révision du règlement européen sur les transferts transfrontaliers de déchets et ses conséquences

Suite à la révision 2014 du règlement européen sur les Transferts Transfrontaliers de Déchets (TTD) et dans un contexte de renforcement des contrôles douaniers, d'extension de la charge de la preuve et de spécialisation des autorités compétentes, FEDEREC s'est engagée en 2015 dans une démarche d'accompagnement de ses Adhérents afin qu'ils sécurisent au mieux cette activité. En 2015, la France a opéré une réorganisation de ses services et a créé le Pôle National Transferts Transfrontaliers de Déchets (PNTTD) qui est complètement opérationnel depuis janvier 2016. Ce pôle est devenu l'autorité compétente et l'interlocuteur unique pour tous les acteurs des transferts transfrontaliers à la place des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). En parallèle, un logiciel permettant de déposer des dossiers de notification en ligne, appelé logiciel GISTRID, a été développé. L'objectif étant, à terme, de dématérialiser toutes les données liées aux TTD, afin de pouvoir les partager avec les autres autorités compétentes, mais également avec les autorités de contrôle.

Les actions de FEDEREC

Au sein de FEDEREC, un groupe de travail sur les transferts transfrontaliers de déchets a été créé en 2015 et s'est déjà réuni quatre fois. Les travaux menés au sein de ce groupe de travail ont notamment permis d'aboutir, en avril 2016, à la publication d'un guide pratique sur les TTD qui a pour but de permettre une meilleure compréhension de la réglementation relative aux TTD par les Adhérents, afin qu'ils puissent s'assurer de la conformité de leurs opérations. Ce guide a également été élaboré avec le concours des autorités compétentes en matière de TTD et notamment le Pôle national TTD et le bureau de la planification et gestion des déchets de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR). FEDEREC a en effet rencontré plusieurs fois les représentants de ces institutions et continue à travailler avec eux, notamment au niveau de la réglementation applicable aux TTD et au niveau de l'élaboration des plans d'inspection (qui détermineront les priorités de contrôle en matière de TTD à partir de 2017). FEDEREC restera très active sur le sujet des TTD en 2016. Il est déjà possible de noter que le groupe de travail TTD continue de se réunir et qu'un «club des utilisateurs de GISTRID» a été créé et permettra notamment de travailler avec le Pôle national TTD à l'amélioration de ce logiciel. Par ailleurs, des sessions de formation devraient être proposées prochainement.



SORTIE DE STATUT DE DÉCHET

2015 fut une année de clarification de la procédure encadrant la sortie de statut de déchet (SSD).

Qu'est-ce que la Sortie de Statut de Déchet et comment peut-elle être réalisée ?

La directive cadre déchets du 19 novembre 2008 (transposée dans l'article L 541-4-3 du code de l'environnement) prévoit les conditions devant être remplies pour qu'une matière recyclée cesse d'être juridiquement un déchet, une évolution d'une grande importance pour nos métiers.

→ Qui peut réaliser la SSD ?

La SSD est réalisée par les exploitants des installations qui produisent la matière recyclée. Le guide européen d'interprétation de la directive 2008/98/EC sur les déchets, publié en juin 2012, précise que le recycleur est celui qui transforme le déchet en matière première. La SSD n'est pas une obligation réglementaire. Il s'agit d'une démarche volontaire qui relève de la stratégie individuelle de chaque entreprise.

Le ministère de l'Environnement a clarifié début 2016 les exigences attendues pour les différents types d'acteurs. En effet, l'avis publié au Journal officiel du 13 janvier 2016 précise que :

- Ce qui est produit d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) de «production de...», «fabrication de...», «préparation de...», «élaboration de...» ou «transformation de...», bénéficie d'une sortie «implicite» du statut de déchet,

lorsque des déchets ont été utilisés en substitution en totalité ou partiellement de matières premières.

- En revanche, ce qui est produit par une installation de «traitement de déchet» relevant des rubriques ICPE 27XX, conserve un statut juridique de déchet après traitement. Il est cependant possible de mettre en place une sortie de statut de déchet «explicite» sous réserve du respect de certains critères définis par règlement européen ou arrêté français.

→ Quel est l'intérêt de réaliser la SSD ?

Outre la reconnaissance du statut de «recycleur» et le statut de «produit» pour les matières recyclées, c'est l'image des matières recyclées qui se voit améliorée. La définition des critères acceptés par l'ensemble des acteurs et l'assurance qualité du site de recyclage représentent un gage de qualité favorable à l'utilisation de matières premières recyclées, voire au développement de nouveaux débouchés. La SSD permet une meilleure articulation des responsabilités de l'ensemble des acteurs.

→ Comment les industriels peuvent mettre en place la démarche de SSD «explicite» ?

Le ministère de l'Environnement a clarifié, début 2016, les exigences attendues pour les différents types d'acteurs. L'avis publié au Journal officiel du 13 janvier 2016 précise que ce qui est produit par une installation de «traitement de déchet» relevant des rubriques ICPE 27XX conserve un statut juridique de déchet après traitement. Il est cependant possible de mettre en place une SSD «explicite», sous réserve du respect de certains critères par règlement européen ou arrêté français.

Les industriels qui souhaitent réaliser la SSD doivent respecter les exigences suivantes :

- En France, l'entreprise de recyclage doit être une installation ICPE ou installations, ouvrages, travaux et aménagements soumis

à la législation sur l'eau (IOTA) (Art. L 541.4.3 du Code de l'environnement).

- L'entreprise doit également avoir un système de gestion de la qualité (Art. D541-12-14 du Code de l'environnement). L'entreprise dispose donc de procédures couvrant le processus de SSD, notamment des procédures de contrôle des critères SSD et de formation du personnel. Pour rappel, l'arrêté du 2 août 2012 qui imposait la norme ISO 9001 a été annulé, suite au recours de FEDEREC en Conseil d'État. Les exigences sont désormais définies dans l'arrêté du 19 juin 2015, qui laisse le choix entre l'ISO 9001 ou le respect des prescriptions minimales de gestion de la qualité définies aux articles 1, 3 et 4.
- L'entreprise de recyclage doit vérifier le respect des critères SSD spécifiques à chaque flux et chaque marché qui sont définis par règlement européen ou arrêté français (cf. paragraphes SSD existantes). Il n'y a pas besoin de déposer de dossier SSD aux autorités françaises à partir du moment où les critères existent déjà.
- L'entreprise de recyclage doit se conformer aux législations «produit» existantes telles que la réglementation Classification, labelling, packaging (CLP) sur l'étiquetage, les codifications douanières, le régime fiscal. Concernant la réglementation Registration, evaluation and autorisation of chemicals (Reach) relative aux substances chimiques, l'entreprise de recyclage doit s'assurer que la matière est exemptée de l'enregistrement (matière recyclée identique à une matière déjà enregistrée). L'entreprise de recyclage doit cependant mettre à disposition des clients des informations sur les produits.
- Pour assurer la traçabilité, les industriels doivent délivrer les attestations de conformité (art. D541-12-13 du Code de l'environnement) et en conserver une copie pendant 5 ans. Ils doivent également enregistrer les produits sortants dans un registre SSD spécifique (art.5 de l'arrêté du 29/02/2012).



ORTIE DE STATUT DE DÉCHET (SUITE)

La Sortie du Statut de Déchet s'opère au moment du transfert de responsabilité de la matière (contrat de vente ou expédition au départ du chantier). L'entreprise de recyclage peut choisir pour chaque lot sortant si elle réalise ou non la SSD.

→ Quelle est la reconnaissance du statut de produit aux frontières et en dehors de l'Europe?

- Le statut de «produit» est reconnu dans la zone géographique où la réglementation spécifique au flux est applicable (Europe dans le cas de règlement européen, France dans le cas d'un arrêté ministériel, autre Etat membre dans le cas de réglementation nationale).
- En cas d'exportation, les matières recyclées ont le statut de «produit» si le pays d'importation reconnaît les critères de SSD du flux en question. En cas de divergence d'interprétation par le pays d'importation, les matières recyclées gardent le statut de «déchet» et c'est le règlement 1013/2006 sur les transferts transfrontaliers qui s'applique. Les contrôles sont à la charge du pays d'importation.

→ SSD implicite

Le ministère de l'Environnement a clarifié début 2016, les exigences attendues pour les différents types d'acteurs. L'avis publié au Journal officiel du 23 janvier 2016 précise que ce qui est produit d'une installation ICPE de «production de...», «fabrication de...», «préparation de...», «élaboration de...», ou «transformation de...», bénéficie d'une sortie «implicite» du statut de déchet, lorsque des déchets ont été utilisés en substitution, en totalité ou partiellement de matières premières. Cela implique le respect de Reach et CLP.

Les critères de SSD pour chaque type de flux et de marché

→ Critères SSD définis au niveau européen
Au niveau européen, les critères SSD sont définis selon la procédure d'établissement

du règlement européen après une étude des services de la Commission européenne. Il n'est pas nécessaire pour chaque industriel de déposer de demande supplémentaire au niveau des autorités françaises.

→ Critères SSD existant au niveau européen :

- Critères SSD pour les débris métalliques destinés au secteur de la métallurgie (règlement n°333/2011 entré en vigueur le 09/11/2011)
- Critères SSD pour les calcins de verre destinés à la refusion (règlement n°1179/2012 entré en vigueur le 11/06/2013)
- Critères SSD pour les débris de cuivre destinés à la production de métaux non ferreux (règlement n°715/2013 entré en vigueur le 01/01/2014)

→ Critères SSD définis au niveau français

Au niveau français, le décret du 30 avril 2012 précise l'article L 541-4-3 du Code de l'environnement en fixant la procédure de définition des critères SSD. Le décret du 30 décembre 2015 est venu supprimer la possibilité de réaliser une SSD au niveau local via une instruction de la préfecture. Il a également apporté certaines précisions sur la procédure d'instruction des dossiers par les autorités françaises.

Un dossier de demande de SSD doit être déposé par un industriel ou un groupement/fédération au ministère de l'Environnement qui instruit le dossier et demande l'avis de la Commission consultative sur le statut de déchet (CCSD). Le contenu du dossier SSD est défini par l'arrêté du 3 octobre 2012, modifié par l'arrêté 6 février 2016 et le formulaire CERFA 14831 associé. Des compléments et une analyse critique peuvent être demandés aux frais du demandeur. Les critères SSD seront fixés par arrêté ministériel et pourront être utilisés par tous les industriels du territoire pour ce flux en question. Il n'est pas nécessaire pour chaque industriel de déposer de demande supplémentaire au niveau des autorités françaises.

→ Critères SSD existant au niveau français :

- Critères SSD pour les broyats d'emballages en bois pour un usage comme combustibles de type biomasse dans une installation de combustion (arrêté ministériel du 29/07/2014 entré en vigueur le 09/08/2014) (voir page 87).

→ L'engagement de FEDEREC dans les travaux sur la SSD

Depuis 2008, FEDEREC est engagée dans la mise en œuvre de la SSD et participe à l'ensemble des travaux européens et français. Au niveau européen, FEDEREC regrette l'abandon par la Commission européenne des dossiers SSD Papiers et Plastiques qui étaient en cours.

Au niveau français, FEDEREC détient un mandat à la Commission consultative sur le statut de déchet (CCSD) et participe donc à l'ensemble des discussions qui réunit les différents collèges (ministères, inspection, professionnels, associations agréées de protection de l'environnement ou de consommateurs, experts techniques et juridiques). FEDEREC défend les intérêts des entreprises du recyclage pour favoriser une mise en œuvre opérationnelle de cette démarche (liberté quant à la forme de l'attestation de conformité, système qualité adapté pour les petites entreprises, critères adaptés aux enjeux).

En 2015, FEDEREC a poursuivi les échanges avec le ministère de l'Environnement sur la SSD implicite, sur la SSD granulats, et sur un projet de SSD concernant la réutilisation. FEDEREC a également suivi l'instruction toujours en cours des dossiers déposés en 2014 (Solvants régénérés et Chiffons d'essuyage coupés).

De nombreux travaux sont attendus pour 2016 et FEDEREC ne manquera pas d'y participer.



ORMALISATION



En 2015, FEDEREC a poursuivi sa participation aux travaux de normalisation impactant directement le recyclage, tels que les travaux sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et sur l'économie circulaire.

Participation aux travaux de l'AFNOR

Depuis plusieurs années, FEDEREC est membre adhérent de l'Agence Française de Normalisation (AFNOR), ce qui lui permet de suivre l'actualité des travaux de normalisation et d'identifier les sujets nécessitant sa participation. FEDEREC est notamment membre du comité d'orientation stratégique «environnement et responsabilité sociale» et membre du comité de normalisation sur les déchets.

Actions menées en 2015

2015 a été une année très riche sur le plan de la participation aux travaux de l'AFNOR.

→ Traitement des DEEE

Concernant le traitement des DEEE, des normes de la famille EN 50625 sont toujours en cours de rédaction au niveau du comité de normalisation européen CLC/TC111X «environnement» du Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique (CENELEC). Ces normes vont à terme remplacer les standards WEEELABEX. FEDEREC a participé aux groupes de travail du comité UF 111 de l'AFNOR afin de faire remonter ses positions au CENELEC. FEDEREC a par ailleurs suivi la proposition européenne de spécification technique sur le traitement final des fractions de DEEE contenant du cuivre et des métaux précieux, afin de s'assurer que les exigences sont compatibles avec le fonctionnement de nos filières.

→ Présidence du comité de normalisation sur la terminologie du recyclage

FEDEREC a présidé le comité de normalisation X30F «Déchet – terminologie du recyclage». Ce comité a lancé ses travaux en 2015 concernant les 2 axes suivants :

- Mettre à jour les documents de normalisation relatifs à la terminologie du recyclage ;
- Suivre les travaux de l'AFNOR sur l'économie circulaire. Les échanges ont permis d'aboutir à un consensus les membres de l'Union des Industries du Recyclage (UIR) représentant nos consommateurs sur «Matière première de recyclage» (consensus à valider par une publication prévue pour 2016).

Concernant l'économie circulaire, l'AFNOR a élaboré une cartographie des normes existantes et travaille sur des enjeux et critères importants pour la normalisation. La réflexion continue en 2016.

→ Normalisation des combustibles solides de récupération (CSR)

Des travaux internationaux de normalisation sur les Combustibles Solides de Récupération vont voir le jour en 2016 pour mettre à jour les normes européennes datant de 2010 à 2012. Une occasion pour FEDEREC de mettre en avant le retour d'expérience obtenu sur l'étude de caractérisation CSR de la filière Valordec.

La normalisation est en effet un enjeu commercial important et un axe à utiliser pour donner confiance au recyclage et à l'utilisation de matières premières de recyclage. Cet axe a d'ailleurs été identifié dans le paquet économie circulaire de la Commission européenne. 2016 nécessitera donc de nouveau un investissement important dans les divers travaux de normalisation.

Dossiers institutionnels européens



EuRIC, un relais de négociation auprès des instances institutionnelles européennes, présent sur l'ensemble des dossiers-clés.

Qui est EuRIC ?

EuRIC est la confédération européenne du recyclage et notre relais FEDEREC auprès des instances institutionnelles européennes. Elle a été fondée à l'automne 2014 par les trois fédérations déjà bien connues que sont EFR (métaux ferreux), Eurometrec (métaux non ferreux) et ERPA (papiers). Un groupe sur le recyclage du verre a également été créé en mars 2016. L'objectif d'EuRIC est de défendre et promouvoir l'industrie européenne du recyclage afin de préserver et développer la compétitivité.

Ce sont aujourd'hui 19 États-membres de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) qui sont représentés et 5 500 entreprises avec plus de 300 000 emplois locaux. Ces entreprises recyclent près de 150 millions de tonnes de matières pour un chiffre d'affaires annuel estimé à 95 milliards d'euros. Dominique Maguin, Président d'honneur de FEDEREC, qui a pris la présidence en 2015 de cette confédération et est assisté dans ses missions d'un conseil d'administration et deux ressources salariées, Emmanuel Katrakis, Secrétaire général, et Peter Cech, Chargé de mission.

Quelles seront les actions phares d'EuRIC pour les prochaines années ?

EuRIC est très présent sur l'ensemble des dossiers-clés européens : paquet économie circulaire, BREF traitement de déchets pour les broyeurs, normalisation concernant les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), Transferts Transfrontaliers de Déchets (TTD), Responsabilité Élargie du Producteur (REP)... Une filière «verre» vient par ailleurs d'être créée au sein d'EuRIC. Enfin, EuRIC développe les relations avec l'ensemble des parties prenantes du paysage institutionnel européen, afin de défendre et de promouvoir le recyclage en Europe.

Paquet économie circulaire

Nouveau paquet «économie circulaire» : FEDEREC s'engage pour défendre ses positions.

Le paquet «économie circulaire» : une nouvelle version présentée en décembre 2015

Après avoir retiré la proposition de la Commission Barroso de son programme de travail en décembre 2014, la Commission européenne de Jean-Claude Juncker a présenté un nouveau paquet «économie circulaire» le 2 décembre 2015. Cet ensemble de documents comprend une partie législative qui prévoit la révision de la directive-cadre déchets et de cinq directives-filles (directives Emballages, Véhicule Hors d'Usage (VHU), Piles et accumulateurs, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), Stockage). Il comprend également une partie non contraignante consistant en une communication de la Commission européenne sur un plan d'action en faveur de l'économie circulaire.

FEDEREC s'engage pour la défense de ses positions

FEDEREC a pris part aux travaux, au niveau français via le Ministère de l'Environnement, et au niveau européen via EuRIC. Elle a fait valoir des messages clairs sur le calcul des taux de recyclage, dont la méthode doit être harmonisée entre les États membres, et qui doit être réalisé à la sortie de l'installation de tri. La définition de «déchets municipaux» doit se limiter aux déchets ménagers et assimilés et ne doit pas englober les déchets d'activités économiques. Le «remblayage» ne doit pas être considéré comme une opération de valorisation matière. Enfin, concernant les systèmes de REP, FEDEREC rappelle qu'il convient de ne pas privilégier les systèmes opérationnels par rapport aux systèmes financiers. Ce dossier sera suivi activement par FEDEREC durant l'année 2016.

Lutter contre le vol de métaux à travers l'harmonisation européenne de l'interdiction du paiement en espèces

FEDEREC continue de porter aux niveaux national et européen la nécessité d'une harmonisation européenne aussi bien du registre de police que de l'interdiction du paiement en espèces, afin de mettre un terme à la distorsion de concurrence particulièrement violente dans les zones frontalières, et de lutter contre les vols de métaux et le recel dans les États où le paiement en espèces du métal et des Métaux Non Ferreux est autorisé.

BREF traitement des déchets

FEDEREC participe à des actions institutionnelles pour faire évoluer le BREF traitement des déchets, notamment sur les sujets des fréquences d'analyse et des valeurs limites d'émissions.

Le BREF traitement des déchets en cours de révision

La révision du BREF traitement de déchets a été lancée fin novembre 2013. Ce document de la Commission européenne est attendu pour 2016. C'est le Joint Research Center (JRC), basé à Séville et chargé de la rédaction du document, qui précisera l'ensemble des meilleures techniques disponibles (MTD) à mettre en œuvre par les installations visées par la directive IED (émissions industrielles) visant les émissions industrielles (anciennement IPPC - Integrated Pollution Prevention and Control - ou nouvellement IED). Les sites devront aussi respecter obligatoirement les niveaux d'émissions associés aux MTD (BATAELs).

Suite à la collecte de données de 2014 (10 installations adhérentes de FEDEREC ont participé), le JRC a agrégé et mis en forme l'ensemble des informations relatives aux process, aux émissions et aux conditions d'exploitations. Un premier projet de rédaction du BREF traitement de déchets a été publié mi-décembre 2015 et a révélé les propositions de futures meilleures techniques disponibles (MTD) et valeurs limites d'émissions associées.

L'implication de FEDEREC

FEDEREC a travaillé avec le Syndicat national des régénérateurs de solvants (SYRES), les Commissions Broyeurs et Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) et les groupes de travail Combustibles Solides de Récupération (CSR) et biodéchets pour analyser les propositions et élaborer les commentaires à remonter au JRC via plusieurs canaux.

FEDEREC a ainsi participé aux trois groupes de travail miroirs mis en place par le Ministère de l'Environnement pour couvrir les différentes typologies d'activités de traitement de déchets : traitement physico-chimique, traitement mécanique et traitement biologique.

FEDEREC a également participé au groupe de travail «European Ferrous Recovery and Recycling Federation» (EFR-ESG) au sein d'EuRIC sur la partie broyage, et fait remonter à l'European Solvent Recycler Group (ESRG) ses commentaires sur la partie relative à la régénération.

Nous espérons que nos commentaires et arguments technico-économiques sur les fréquences d'analyse et les valeurs limites d'émissions seront entendus car les propositions du JRC ont semblé à tous les industriels décorrelées du fonctionnement actuel des installations et des enjeux environnementaux réels. Le JRC doit réunir les professionnels courant 2016. Nous attendons une finalisation des travaux pour 2017.

Accompagner

Veille réglementaire et réponse aux questions des Adhérents

FEDEREC travaille à la fois en amont et en aval de la réglementation.

Le travail effectué par FEDEREC sur la veille réglementaire est double :

- Participation à l'élaboration et/ou à l'analyse des projets de textes en amont de leur parution, en partenariat avec les Adhérents et élus concernés ;
- Puis communication sur les textes parus, accompagnés dans certains cas d'outils facilitant leur appropriation et leur mise en œuvre par les Adhérents à travers l'envoi des dossiers techniques chaque mois ou grâce aux informations flash spécifiques.

Au quotidien, FEDEREC répond également aux diverses questions de ses Adhérents concernant la réglementation environnementale.

VGO : La filière emballages ménagers

FEDEREC accompagne ses Adhérents concernant le réagrement de la filière REP Emballages et l'extension des consignes de tri.

Réagrement de la filière responsabilité élargie du producteur (REP) emballages

L'agrément des éco-organismes de la filière emballages prenant fin le 31 décembre 2016, des groupes de travail ont été mis en place par le ministère pour écrire les nouveaux cahiers des charges. Ces discussions ont lieu dans un contexte d'ouverture à la concurrence car ERP et Valorie se sont déclarés candidats, en plus d'Eco-Emballages.

Le réagrement est un dossier qui a beaucoup occupé la filière des emballages ménagers en fin d'année 2015. Un groupe de travail inter-branches a été constitué pour suivre les réagréments des filières papiers et emballages et participer à la cinquantaine de réunions organisées par le ministère de l'Environnement avec l'ensemble des parties prenantes. Des Adhérents des filières plastiques, papiers-cartons et verre se sont beaucoup impliqués via ce groupe de travail lors des derniers mois de l'année 2015 et continueront de participer aux travaux qui se poursuivront en 2016. Ces travaux représentent en effet des enjeux importants pour les Adhérents, notamment en ce qui concerne la propriété des matières et le maintien de l'option de reprise Fédérations, qui représente la grande majorité des tonnages repris. FEDEREC a produit plusieurs notes de position et a rencontré le ministère pour les lui partager. Les cahiers des charges devraient être publiés en

juin 2016, date à partir de laquelle les éco-organismes pourront se porter candidats. La réponse concernant leur agrément leur sera donnée fin 2016.

Extension des consignes de tri

La loi de transition énergétique votée en août 2015 a entériné l'extension des consignes de tri d'ici 2022. FEDEREC suit les travaux expérimentaux menés par Eco-Emballages sur le sujet des extensions et certains Adhérents sont au cœur de l'expérimentation. Les nouveaux cahiers des charges, actuellement en cours de préparation, intégreront l'extension des consignes de tri.



La mise en place d'une certification ou labellisation constitue un enjeu majeur pour le recyclage et les Adhérents de FEDEREC.

Véritable marque de compétence, la certification ou labellisation favorise la reconnaissance des sites professionnels auprès des pouvoirs publics, clients et fournisseurs, et valorise l'image de la profession. En structurant l'organisation de l'entreprise, la démarche de certification permet de se doter des outils indispensables pour optimiser son fonctionnement et assurer sa pérennité.

À chacun son choix de labellisation/certification

Le choix des Adhérents du type de certification diffère selon leurs besoins. Certaines entreprises cumulent plusieurs certifications, voire entreprennent des démarches intégrées incluant plusieurs thématiques.

→ De nombreuses entreprises se sont tournées vers des normes ou référentiels internationaux, tels que les **normes ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) ou OHSAS 18001 (santé-sécurité au travail)** ;

→ Plusieurs entreprises disposent de certifications métier telles que le label **QUALIVAL**, créé par FEDEREC en 1995 (conformité réglementaire en termes de qualité, sécurité et environnement) ou la **certification de services CERTIREC** pour les professionnels du recyclage créée en 2001, en partenariat avec Bureau Veritas certification (BVQI) ;

→ Certaines activités requièrent des labels ou agréments obligatoires (certification Manuel d'amélioration sécurité des entreprises - **MASE**, label Valorisation garantie opérateur (**VGO**), **agrément Véhicule hors d'usage (VHU)**, **WEEELABEX**...);

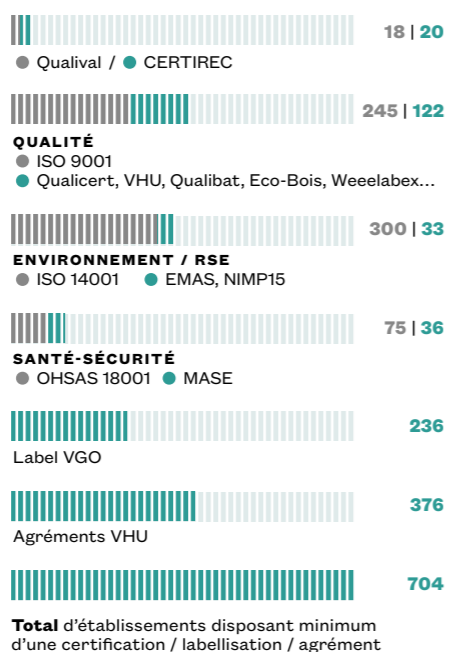
→ La mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité certifié par un organisme accrédité est une condition nécessaire pour les entreprises engagées dans un processus de **Sortie de Statut de Déchet** (cf. article D541-12-14 paru en 2012 et arrêté du 19 juin 2015). Pour la filière bois, les organisations professionnelles regroupées au

sein d'Eco-Bois ont élaboré un référentiel reconnu par l'ensemble des acteurs de la filière (cf. page 87).

Évolution du nombre de certifiés

En 2015, plus de 50% des établissements des Adhérents FEDEREC sont engagés dans tout type de labellisation, certification, agrément. Par ailleurs, de nombreux Adhérents sont également engagés contractuellement avec des éco-organismes. Par rapport à 2014, on constate une augmentation du nombre d'établissements certifiés sur des aspects qualité compte tenu du développement de certification telle que Eco-Bois (sortie du statut de déchet (SSD) bois) ou encore WEEELABEX. Par ailleurs, on note une augmentation du nombre d'établissements certifiés sur des aspects sécurité (+25%).

Répartition selon le type de certificats et labels¹



¹ Répartition selon le type de certificats et labels (2015 - Périmètre Adhérents FEDEREC) Source FEDEREC

La certification : utile pour la mise en place d'une politique RSE

Les systèmes de management Qualité et Environnement structurent les processus et l'organisation interne des entreprises et sont donc des outils essentiels à une démarche RSE. Les versions 2015 des normes ISO 9001 et 14001 intègrent la notion de parties prenantes afin de mieux prendre en compte les enjeux de la RSE.

L'évaluation RSE

Se lancer dans une démarche d'évaluation ou d'auto-évaluation RSE permet souvent à l'entreprise d'identifier les actions déjà existantes en faveur de la RSE. Il existe de nombreux outils et experts pour vous accompagner dans cette démarche.

Nouvelle version 2015 d'ISO 9001 et 14001

En 2016, les Adhérents de FEDEREC vont progressivement se mettre en conformité avec les nouvelles versions des normes ISO 9001 et 14001 publiées en 2015. Ces normes présentent une structure identique pour faciliter l'intégration des démarches. De plus, ces normes vont intégrer les nouvelles préoccupations de nos sociétés (changement climatique, développement durable,...) et permettre d'avoir une réflexion plus globale sur les activités et impacts de l'entreprise et les liens avec les parties prenantes.



Zoom sur la SSD Broyats d'Emballages en bois

Arrêté sur les critères SSD des broyats d'emballages en bois

En 2014, le premier arrêté français sur les critères SSD des broyats d'emballages en bois pour les installations de combustion 2910-A a été publié (arrêté du 29/07/2014). Cet arrêté a été l'aboutissement des efforts conjoints de l'ensemble de la filière Bois. Réunis au sein d'Eco-Bois, les mêmes acteurs (Comité interprofessionnel du bois énergie (CIBE), Fédération des services énergie environnement (FEDENE), Fédération nationale du bois (FNB), Syndicat des énergies renouvelables (SER/FBE), FEDEREC) ont travaillé pour proposer des offres d'accompagnement pour les professionnels.

Bilan positif

Un an après, le bilan est très positif pour la filière : environ 60 entreprises ont profité des services d'Eco-Bois. On recense notamment 50 établissements certifiés par l'un des 5 organismes certificateurs sélectionnés pour auditer selon le référentiel qualité mise en œuvre par Eco-Bois. 72 analyses chimiques ont été réalisées, grâce au tarif préférentiel Eco-Bois auprès des laboratoires sélectionnés. 44 référents qualité ont été formés sur tout le territoire. 33 kits outils composés de fiches explicatives et modèles de procédure ont été vendus pour accompagner les plateformes. Enfin, le forum de discussion dont l'accès est gratuit aux Adhérents des membres d'Eco-Bois est très actif.

Actions pour 2016

Le déploiement des actions d'Eco-Bois se poursuivra tout au long de 2016 grâce au soutien de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie (ADEME). Eco-Bois a prévu d'analyser l'efficacité du dispositif afin de le présenter à la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) et à l'ADEME.

Garanties financières

En 2015, les nombreux échanges avec le Ministère de l'Environnement sur les garanties financières de mise en sécurité des installations classées pour l'environnement (ICPE) ont permis d'aboutir à la publication de 2 textes significatifs :

→ **Arrêté du 12 février 2015** qui repousse au 1^{er} juillet 2019 l'échéance de constitution des garanties financières pour les installations 2712 (> 1 ha) et 2713 ;

→ **Décret du 7 octobre 2015** qui a relevé le plafond de constitution des garanties financières des installations relevant du 5^e de l'article R. 516-1 du Code de l'environnement de 75000 euros à 100000 euros. Ce décret a également apporté des compléments sur la constitution des garanties financières additionnelles, sur les modalités de mobilisation de ces garanties par le préfet et sur la durée minimale de validité des garanties financières et leur renouvellement.



FEDEREC développe les partenariats afin de favoriser la mise en relation des Adhérents avec des professionnels proposant des outils ou services dans le secteur du recyclage.

De plus, FEDEREC développe des conventions avec certains partenaires afin de définir des conditions financières préférentielles ou des services spécifiques dédiés aux Adhérents FEDEREC (exemples : tarifs préférentiels auprès de SGS, Calix, Assyst...). Plus de détails auprès de FEDEREC et en page 89.



Garanties Financières de mise en sécurité des installations classées pour l'environnement (ICPE).

Pour rappel, FEDEREC a signé un partenariat avec la société de courtage Diot Crédit et l'assureur Atradius, afin de faire bénéficier à ses Adhérents d'une solution à coût très raisonnable qui n'affecte pas la capacité de financement. Prenez contact avec la société Diot Crédit pour plus de détails p89.

Rapport financier

Année 2014

Pour l'année 2014, FEDEREC a présenté des comptes positifs à l'occasion de son Assemblée Générale qui s'est tenue à Strasbourg en juin 2015.

Part des cotisations

Les cotisations groupes se sont élevées à 852 k€ dont 30 k€ de cotisations exceptionnelles et les cotisations des Syndicats régionaux à 1 055 k€ dont 169 k€ de cotisations exceptionnelles. La part des cotisations sur les ressources de la Fédération s'élève ainsi à 86%.

Évolution des charges d'exploitation

En 2014, les charges d'exploitation diminuent de 182 k€.

L'absence des manifestations citées pour 2013 participe de manière prépondérante à cette baisse (-236 k€).

La surveillance des frais généraux a participé également à cette baisse observée (-25 k€).

Année 2015

Pour l'année 2015, FEDEREC a présenté des comptes positifs à l'occasion de son Assemblée Générale qui s'est tenue à Lille en mai 2016.

Part des cotisations

Les cotisations nationales se sont élevées à 870 k€ dont 158 k€ de cotisations exceptionnelles et les cotisations des Syndicats régionaux à 866 k€.

La part des cotisations sur les ressources de la Fédération s'élève ainsi à 72 %.

Évolution des charges d'exploitation

En 2015, les charges d'exploitation restent stables.

Il faut noter un maintien de la consultation de divers conseils extérieurs qui permettent à FEDEREC de protéger les intérêts de ses Adhérents (avocats, cabinets de lobbying, relations presse), tout en appuyant dans la gestion maîtrisée de ses ressources financières.

870 k€

Montant des cotisations nationales reçues en 2015

866 k€

Montant des cotisations Syndicats régionaux reçues en 2015

158 k€

Montant des cotisations exceptionnelles

221 k€

Montant des cotisations Partenaires nationaux reçues en 2015

114 k€

de subventions

72%

part des cotisations sur les ressources de la Fédération en 2015

Nos partenaires, l'alliance du dynamisme et de l'innovation



AKTID définit et réalise depuis près de 20 ans des installations clés en main pour le tri et la valorisation de tous types de déchets (Collecte sélective, déchets industriels, encombrants, déchets de chantiers, métaux, Combustible Solide de Récupération (CSR), mâchefers...) en s'appuyant sur un objectif clair : vous proposer le meilleur bilan économique possible. www.aktid.fr | aktid@aktid.fr



AR-VAL est une entreprise spécialisée dans la conception construction de centre de tri de déchets. Créée en 2000, Ar-Val est rachetée en 2014 par la holding CERES à laquelle appartient SOGEFA Environnement.

AR-VAL est depuis 2011 le leader en France pour la construction et la modernisation de centre de tri de tous types de déchets, OM, DIB, DEEE, CS. AR-VAL propose des solutions clés en mains pour l'amélioration ou la création d'une chaîne de valorisation des déchets, CSR par exemple, en intégrant vos contraintes à son expertise des process et du marché.

www.ar-val.fr | commercial@ar-val.fr



ASSYST ENVIRONNEMENT est un bureau d'études conseil, expert dans la gestion globale des problématiques Qualité, Sécurité et Environnement, auxquelles les exploitants d'Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) sont confrontés.

Nous vous proposons l'accompagnement technique et opérationnel dans vos démarches de mise en conformité, de suivi réglementaire, de diagnostics de pollutions et de management Qualité Sécurité, Environnement (QSE). www.assystenvironnement.fr | b.laporte@assystenvironnement.fr



AYMING (Ex ALMA CONSULTING GROUP) Par sa connaissance des dispositifs et programmes de financement ainsi que de leurs acteurs, AYMING vous aide à obtenir les subventions auxquelles vous pouvez prétendre. Objectif du partenariat : la recherche de subventions. Vous avez un projet d'investissement ? Nous vous accompagnons dans l'identification de recettes supplémentaires. www.ayming.fr | contact@ayming.com



BERGERAT MONNOYEUR Concessionnaire de la marque Caterpillar, numéro 1 mondial des constructeurs de machines de TP, Bergerat Monnoyeur vous propose :

- Une gamme de plus de 300 matériels allant de 900kg à plus de 100T avec des configurations spécifiques disponibles (pelles sur chaînes et à pneus, chargeuses articulées, chargeuses à chaînes, chargeuses compactes rigides, chargeuses télescopiques, bulldozers, compacteurs à déchets...)

• **UNE OFFRE COMMERCIALE LARGE ET FLEXIBLE**
→ Ventes de matériels neufs avec ou sans financement
→ Ventes de matériels d'occasion avec garantie constructeur
→ Location courte, moyenne et longue durée, avec ou sans option d'achat

• **UN SERVICE D'ENTRETIEN-RÉPARATION**

• **UN BUREAU D'ÉTUDES ET DES DÉVELOPPEMENTS À LA CARTE**
www.bm-cat.fr
francois.wambergue@b-m.fr



BERTHOLD TECHNOLOGIES La société BERTHOLD FRANCE SAS basée à THOIRY dans les Yvelines, commercialise des appareils de mesure sans contact et d'analyse utilisés dans de nombreux procédés industriels. Elle propose des équipements de mesure de la radioactivité, pour permettre de détecter la présence de matières radioactives dans les chargements de véhicule et d'assurer la protection des personnes travaillant à proximité. www.berthold.fr
alexandra.nicolleau@berthold.com



BOLLEGRAAF RECYCLING SOLUTIONS est fabricant et fournisseur de solutions de recyclage international. Depuis plus de 50 ans, le tri de déchets est notre première compétence. Les marchés du recyclage inspirent nos ingénieurs et nos techniciens qui élaborent sur mesure des solutions, des machines et des installations adaptées aux besoins de notre clientèle. Grâce à nos solutions, vous rentabiliserez au maximum vos déchets. www.bollegraaf.com
info@bollegraaf.com




B Z H est fondée en 1985 par les deux maisons mères allemandes Baljer & Zembrod et Holtec, la société BZH basée dans le nord-est de la France est votre partenaire dans le secteur de la ferraille et du recyclage. Nos machines sont spécialisées pour le triage et la manutention de la ferraille et des métaux, mais aussi triage et manutention des matériaux de recyclage, alimentation des presses et cisailles à métaux. Notre gamme de production : chariot de triage de matériaux de recyclage, grue pour matériaux de recyclage, stationnaire ou semi-mobile sur fondations. www.bz.ag | www.holtec.de
s.aubry@bzh-sarl.com



Calix-Conseil est un cabinet de conseil indépendant créé en 2001. Nous accompagnons nos clients dans les domaines de l'environnement, de la qualité et de l'organisation, de la santé-sécurité-risques, du développement durable et du management en ressources humaines. Nos consultants sont des spécialistes reconnus des démarches d'organisation et de management et notre savoir-faire est reconnu par les organismes de certification tels que : AFNOR, SGS-ICS, VERITAS... Dans le cadre de la mise en place de démarches de management de qualité, un Système de Management de la Qualité (ISO 9001 version 2008) a été mis en œuvre en 2005. www.calix-conseil.eu
contact@calix-conseil.eu



COMDEC PAAL GROUP Solutions de compactage et d'optimisation des transports. COMDEC PAAL GROUP propose depuis 40, ans une gamme complète de presses à balles, presses à coffre, presses à paquet ainsi que des compacteurs fixes ou mobiles, des rouleaux compacteurs et des stations de transfert, ou des broyeurs à déchets verts ou déchet Industriel Banal (DIB). Forte d'une équipe commerciale et d'une équipe SAV présente sur tout le territoire, nous sommes votre interlocuteur privilégié pour concrétiser vos projets. www.comdec-paal.fr
com@comdec-paal.com



COPEX Partenaire privilégié des recycleurs de ferrailles et métaux, des aciéristes et des fondeurs, COPEX conçoit et fabrique une large gamme d'équipements performants pour le traitement des déchets métalliques. www.copex.com
nicolas.bourbey@copex.com



Le CRÉDIT COOPÉRATIF est la banque de nombreuses entreprises et groupements d'entreprises de coopératives, des acteurs de l'environnement et du développement durable : énergies renouvelables et recyclage. Le CRÉDIT COOPÉRATIF leur propose un ensemble de produits et services bancaires adaptés, en particulier des solutions de financement qui répondent à leurs besoins, quelle que soit leur taille. www.credit-cooperatif.coop
aline.viatour@credit-cooperatif.coop



DANIELI HENSCHEL Leader de la construction d'équipements pour le traitement des déchets métalliques destinés aux recycleurs de ferrailles et métaux, aux aciéries et aux fonderies, DANIELI HENSCHEL a rejoint en 2012 la division DANIELI CENTRO RECYCLING du groupe italien DANIELI. Conçue par notre bureau d'études et fabriquée dans nos ateliers de Chambéry ou de Kassel, la gamme des équipements DANIELI HENSCHEL vous offre la plus grande complémentarité avec plus de 100 machines, entièrement dédiées au traitement des déchets métalliques. www.danieli-centro-recycling.com
france@danieli-henschel.com



Diot Crédit est la filiale spécialisée en courtage et conseil poste clients du Groupe Diot. Avec un chiffre d'affaires de 117 M€ en 2012, le groupe Diot, groupe Burrus, est le 5^e courtier français des risques d'entreprise. Le groupe Diot réalise 85% de son chiffre d'affaires avec des entreprises ce qui en fait un appui pour créer des réponses globales à destination de nos clients. www.diot-credit.com | info@diot-credit.fr

Les Adhérents FEDEREC

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble de nos Adhérents pour leur engagement et leur fidélité.

SCHROLL - CITRAVAL / SCHROLL - RECYBIO /13RECYCLAGE /2B RECYCLAGE / A E R / ACMET / ACMET ALLIAGES 69 / ACMET GROUPE / ACMET INDUSTRIE/VACHEZ 38 / ACMET TRANS / ACOOR ENVIRT / ACTECO RECYCLING / ACTIFRIP / ACYCLEA / AD ARNAUD DEMOLITION LA TALAUDIÈRE / ADNOT PÈRE & FILS / AER RECYCLAGE ATLANTIQUE / AEROMETAL / AES 24 / AES 33 / AFIRM / AFM RECYCLAGE - DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT / AGCS / ALBA CONSEIL ENVIRONNEMENT / ALBERDI / ALCYON ENVIRONNEMENT SERVICES / ALFA RECYCLING / ALGORA ENVIRONNEMENT / ALIAREC ENVIRONNEMENT / ALLO CASSE AUTO (FNDA) / ALLO RECUP / ALPACK / ALPES ENVIRONNEMENT / ALPHAPAL / ALTRIOM / AM ENVIRONNEMENT / AM2C / ANNECY RECUPERATION / APR 2 / APROVAL 16 - GROUPE SITA / AQUIPLAST / ARC EN CIEL RECUP / ARCA CHUDEAU / ARDEN EQUIPMENT / ARMABESSAIRE STE / ARMAND MOULET SA / ART RECYCLING / ARTEMISE / ASIA GLOBAL TRADE / ATLANTIQUE RECUPERATION / AUBIN PAUL / AUBORD RECYCLAGE / AUTO CASSE CHICHEY / AUTOMOBILES LAVOCAT SARL / AXIA POUGET / AZUR METAUX / BAPTISTE FER ET METAUX / BARBAZANGES TRI OUEST / BARTIN RECYCLING / BARTIN RECYCLING - EURO METAUX / BARTIN RECYCLING SOBOREC / BARUCH ET FISCH / BAUDELET ENVIRONNEMENT BLARINGHEM / BAUDELET METAUX BAILLEUL / BAUDELET METAUX CALAIS / BAUDELET METAUX CROIX / BAUDELET METAUX DUNKERQUE / BAUDELET METAUX HAZEBROUCK / BAUDELET METAUX SANTES / BELTRAN & FILS / BEUZEVILLE RECYCLAGE DEMOLITION METAUX / BEZNER FRANCE / BIC / BIEHLER / BIEYSSE PÈRE & FILS / BIG BENNES SA / BIGORRE METAUX SERVICES - GROUPE CMS / BILANCIÀ-PESAGE / BIO ENRJ / BIS REPETITA / BIZIEN / BM BODEC / BM ENVIRONNEMENT / BM PLASTIQUE / BNE / BONTEMPI / BOONE COMENOR - GROUPE SITA - AGENCE DE COGNAC / BORNES B RECYCLAGE / BOURGOGNE RECYCLAGE GRPE / BOURGOGNE RECYCLAGE/TRAVOISY / BOVIN ETS / BPA CENTRE DE TRI / BRABANT CHIMIE / BRALEY ROUERGUE LOCA BENNE / BRANGE ENVIRONNEMENT / BRETAGNE RÉCUPÉRATION AUTO / BRIANE ENVIRONNEMENT / BRIANE JEAN / BRION LUCIEN ETS / BRONZO / BROYAGE DU MIDI ET DE LA MÉDITERRANÉE / BRUHAT GEORGES / BRUNEL FRÈRES / BS ENVIRONNEMENT / BST FRANCE / BTS (BENNES TRANSPORTS SERVICES) / BURBAN SA PALETTES / C.M.R. RECYCLAGE / C.SERRAND / CAKTUS / CARCANO PIERRE / CARS PIECES EXPRESS SAS - CASIMIR / CATREC / CDIF / CEDRE / CELODIS / CENTRE PARISIEN DE RECYCLAGE / CENTRE VALORISATION ALCYON / CERNAY ENVIRONNEMENT / CEVENNES DECHETS / CHANFRAU ENVIRONNEMENT / CHIMIE CIRCUIT / CIE DES MATIERES PREMIERES / CIE FRANÇAISE DES MNF / CITF (CONCEPTION INDUSTRIELLE TECHNOLOGIES FUTURES) / CITF (CONCEPTION INDUSTRIELLE TECHNOLOGIES FUTURES) / CLYDE INTERNATIONAL / CMS HIGH TECH / CODINA & FILS / COMET ROUEN / COMFER / COMMINGES METAUX SERVICES / COMMUNAUTE AGGLOMERATION LIMOGES MÉTROPOLÉ - CENTRE DE RECYCLAGE / COMPAS ALAIN / COMPTOIR DES PLASTIQUES DE L'AIN / CONTACT - DEROO / COOLREC / CORNEC / CORNU / CORREZE RECUPERATION / COSTELLA ETS / COTALIS SERVICES / COUTRAS CASSE AUTO / COVALREC / COVED - ILLATS / CRMM / CSR ENVIRONNEMENT (CHOMETON CONSULTANT) / CYCLAMEN / CYCLEVA / CYCLIA / DA COSTA METAUX / DADDI-SRI SAS / DAINVILLE RECYCLAGE / DALOREC / DAVID DREYFUS / DBS / DE ARAUJO PAREJO / DECAMP DUBOS / DECHETS SERVICES 12 / DECONS - AUCAMVILLE / DECONS - BORDEAUX / DECONS - BORDEAUX LAC / DECONS - BOULIAC / DECONS - BRAX / DECONS - ECHILAIS / DECONS - FEYTIAT / DECONS - LE VIGEANT / DECONS - MONT DE MARSAN / DECONS - PORTET SUR GARONNE / DECONS - SAINT ASTIER / DECONS - SAINT MARTIN DE SEIGNANX / DECONS - SERRES CASTET / DECONS - SIEGE SOCIAL / DEL FRANCIS / DELABRE / DELAUNAY & CIE SA / DELCROIX TRANSPORTS / DELILE & FILS / DELTA GOM / DELTA RECYCLAGE / DELTA VALORISATION / DEMOFER SARL / DEMOL ROCHOISE / DEPOLIA / DEROO RÉCUPÉRATION RECYCLAGE / DHESDIN / DIEMUNSCH / DISLAUB / DOBIGIES / DOLAV FRANCE / DOUBS RECYCLAGE(ARTMANN & LAZAR LEVIEUX) / DRI (DÉMANTÈLEMENT RÉCUPÉRATION INDUSTRIEL) / DS RECYCLAGE / DUBOST P ET F / DUMAS RECUPERATION / DURR / EARTH MINDED / ECO RECUPERATION - GROUPE CMS / ECO-PHU / ECOPHYSE / EDECIMO RECUPERATION / EGGER PANNEAUX ET DÉCORS / ELECTRO RECYCLING / EMC TRADING / EMRI / EMRJ DEMO / ENVIRONNEMENT RECYCLING TRADING / ENVIRONNEMENT MASSIF CENTRAL / EPALIA - AGENCE DE BOULIAC / EPUR / EPUR CENTRE (CUSSET 03) / EPUR CENTRE (DIGOIN 71) / EPUR CENTRE (MÂCON 71) / EPUR ILE DE FRANCE / EPUR MEDITERRANÉE / EPUR METAL / ERGER STE / ETS BEAL / ETS JEAN ECHALIER (PAPREC) / ETS STROH / EURL FAUCIGNY AUTO PIECES / EUROPE METAL CONCEPT / EUROTRADES / EVERGLASS / EXCOFFIER FRERES / EXCOFFIER RECYCLAGE / EXTRUSIONS SERVICES / FABRUDE RECYCLAGE / TRANSAC AUTO 3 / FAURE ET FILS SA / FCR 64 - GROUPE PAPREC / FER & METAUX DE LA MEUSE / FERGEX / FERRIOL METAUX / FL INDUSTRIES / FLEURY PIECES AUTO / FOURMENT CHRISTIAN & FILS / FOURMENT RECYCLAGE / FOURMENT RECYCLAGE - AGENCE REVEL / FOURNIER METAUX / FRAMATEQ / FRAMIMEX STE / FRANCE RECUPERATION RECYCLAGE / FRIGOPOLIS / GALLOO AMIENS / GALLOO ANICHE / GALLOO BOURBOURG RECYCLAGE / GALLOO DIEPPE / GALLOO DUNKERQUE / GALLOO FIEFS / GALLOO FLAVIGNY / GALLOO FRANCE / GALLOO FRELINGHIEN / GALLOO HIRSON / GALLOO LILLE / GALLOO LOMME / GALLOO MARQUETTE / GALLOO OOST CAPPEL / GALLOO SAINT LEONARD / GALLOO SALLAUMINES / GALLOO SANTES / GALLOO SIN LE NOBLE / GALLOO VALENCIENNES / GALLOO WATTRELOS / GALTIER SEE / GARDET ET DE BEZENAC ENVIRONNEMENT / GARNIER & FILS / GASTALDI FRERES / GAVAND / GCC / GDA ENVIRONNEMENT / GDE IZON / GDE ROCHEFORT / GDP EMBALLAGES / GEBETEX / GILLARD / GIMENEZ / GIREV / GIRON PÈRE & FILS / GLOBAL MONNOYEUR / GODARD / GOMEZ - ANDREO / GOSSELIN DURIEZ / GRANULATEX / GREEN RECUPERATION / GUY DENGASC & FILS / HELLARD / HENAULT / HENAULT - SIEGE SOCIAL / HENON FRERES SARL / HENRI BOCHAUD SARL / HERSAND SA / HESUS / HIRSCH (GINIOUX) / IDEAL TECHNOLOGIES / IHOL INGENIERIE / INDRA ROMORANTIN / INDRA S.A.S / IPAQ SIEGE SOCIAL / ISOPASTEEL / JESTIN AUTOS / JOUET ALAIN / JPG CONSULTANT / JPM CONSEIL / JURA RECYCLAGE / JURATRI - SCOP / K.F.B INDUSTRIE / KINSHOFER FRANCE / KINTZ FRERES / KROC'CAN / LA BOITE À PAPIERS / LANFRANCHI ENVIRONNEMENT / LANG RECYCLING / LARMANDE - SIEGE SOCIAL / LARMANDE (CHANTIER) / LARROUDE ETS / LAUROT / LAVAGNE / LAZARE TABAK ETS / LE FEUVRIER / LE PETIT PLUS / LE RELAIS 17 / LE RELAIS 64 / LE RELAIS GIRONDE / LEGROS / LEIX RECUPERATION / LENDUS ECO/VETECO / LES RECYCLEURS BRETONS / LG SERVICES / LINARES SOEURS / LINGENHELD / LOMAX / LONGVIC / LORRAINE DE REVALORISATION / LORRAINE PLAST RECYCLING - LPR / LOSTIS RECYCLAGE / LOSTIS RECYCLAGE / LOUIS VIAL / LUDOVIC LE GALL - GROUPE SLG RECYCLING / LUMIVEROPTIM / MAGREG - L'ENTREPOT DU TEXTILE / MAISON DEYA / MAISON PIETRA / MALAQUIN / MANOSQUE RECUPERATION / MARCELPOIL 01 / MARCHETTO SA / MARIA VALORISATION / MARSMETAL / MARTIN BRUNO / MAURICE STE D'EXP. DES ETS / MAZARD PIECES AUTOS 09 / MB RECYCLAGE / MEDIMAT / MEGA PNEUS / MELI / MENUIT / MERCIER-LEROY ET FILS / METACONCEPT RECYCLAGE / METAL BLANC / METAUX PICAUD / METSO MINERAL FRANCE / MTB RECYCLING / MULTIMETAL SARL / MW RECYCLAGE / NADAL / NADAL - SIEGE SOCIAL / NANTET / / NCI ENVIRONNEMENT - GROUPE PAPREC - AGENCE DE CONFOLENS / NCI ENVIRONNEMENT - GROUPE PAPREC - AGENCE DE JARNAC / NCI ENVIRONNEMENT - GROUPE PAPREC - AGENCE DE LA ROCHELLE / NCI ENVIRONNEMENT - GROUPE PAPREC - AGENCE DE MOULEYDIER / NCI ENVIRONNEMENT - GROUPE PAPREC - AGENCE DE POURSAY GARNAUD / NEGO METAL / NEOCYCLE / NG FRANCE / NICOLAY FILS / NORD PAL PLAST / NORO PERE ET FILS / NPPM / OPALE ENVIRONNEMENT / ORNE METAUX / OSTROWIAK HARMONIE RECYCLAGE / OVALIE RECYCLAGE / PALETTES ARTOIS SERVICES / PAO / PAPREC D3E - AGENCE 33 / PAPREC SUD OUEST ATLANTIQUE / PARTENAIRES REGIONAUX / PASSARD / PASSENAUD RECYCLAGE / PATE SIBELCO GREEN SOLUTIONS / PCMB / PENA ENVIRONNEMENT / PENA MÉTAUX / PERFORMANCE ENVIRONNEMENT / PERIOCHE / PERONNON / PEZET / PHILTEX AND RECYCLING / PIERRE BRABANT / PINET / PIOMBO RECYCLAGE / PLANCHER / PPM CHIMIREC / PRADAT RECYCLAGE / PRAXY / PRAXY CENTRE BOURBIE / PRÉ FER NORD / PROCAR / PROFER / PROVENCE RÉCUPÉRATION / PROVENCE TLC / PROVER / QUALIREC / QUEYRAS ENVIRONNEMENT / QUINSON FONLUPT / R.C.C.A. ROUVIER CONSEIL COURTAGE ASSURANCES / R.R.R. RUEGGER REVALORISATION ET REINDUSTRIALISATION DES DECHETS / RAMERY ENVIRONNEMENT / RDS ANDRÉZIEUX / RDS GRPE VÉNISSIEUX / RDS L'HORME / RDS NORD-ST GEORGES E RENEINS / RECCHIA DOMINIQUE / RECORDIER / RÉCUPÉRATION ALESIENNE / RECUPERATION DU NORD / GROUPE COVANORD / RECUPRAT / RECYCAL / RECYCLAGE MATERIAUX BERGHEIM / RECYDIS / RECYLEX / RECYMONTANE / REECOPAL STÉ / REGAIN ECO PLAST / REGENE ATLANTIQUE / REMED / REMONDIS ELECTRO RECYCLING-TCM SERVICES / REMONDIS FRANCE / RESSOR / REVAL (SITA) / REVIPLAST / RG ST PRIEST / RMB MONSIGNY / ROISSY PNEUS / ROLANFER RECYCLAGE / ROMI / ROSSI SAS / ROUVREAU RECYCLAGE / RSB / RUEGGER PHILIPPE / RUVALOR / S.N.H / SABAFER J2S / SAICA NATUR SUD / SAINT LAURENT METAUX / SALBER RECYCLAGE / SAPHYMO FRANCE / SAREC / SAREVAD / SARL TERRIER ROBERT (BUTIN TERRIER) / SARL VAILLANT RECYCLAGE / SAUGAL FERS / SCA RECYCLING FRANCE DS SMITH / SCHMIDT ALAIN / SCHMIDTFRÈRES / SCHROLL - ALTEM / SCHROLL - COLMAR / SCHROLL - ENSEMBLE DES STÉS / SCHROLL - GEBO PLAST / SCHROLL - SARDI / SCHROLL (ALTEM - SC - SARDI - CITRAVAL) / SDV (STÉ DE DISTRIBUTION DE VETEMENTS) / SECONDLY / SECULA BERNARD / SECULA ETIENNE / SEM ARDEL / SEMIS / SEOSSE ECO TRANSFORMATION - BASSENS / SEOSSE ECO TRANSFORMATION - BOE / SEOSSE ECO TRANSFORMATION - BRUGUIERES / SEOSSE ECO TRANSFORMATION - SIÈGE SOCIAL / SEOSSE ECO TRANSFORMATION - TONAY CHARENTE / SERRE ENVIRONNEMENT / SEYSSUEL / SHAMROCK ENVIRONNEMENT / SICSA / SIRMET / SIRMET - SIEGE SOCIAL / SITA - AGENCE DE BEGLÈS / SITA NEGOCE / SITA SUD-OUEST / SLG RECYCLING / SLR (SOCIETE LANDAISE DE RECUPERATION) / SM EPERNAV / SMNR (STE MÉDITERRANÉÈNE DE NÉGOCE ET RÉCUPÉRATION DE MÉTAUX) / SNBL / SNVP BOIS / SOCIÉTÉ DE RÉCUPÉRATION MÉTALLURGIQUE DE L'ARTOIS (SRMA) / SOFERLOR - SOMOFER / SOFOVAR / SOFREST DIFFUSION / SOLARZ & CIE / SOLOVER / SORECA / SOREPAR / SOREVO ENVIRONNEMENT METAUX 116 / SOTRAVAL GIE / SOULARD ETS / SOVAMEP / SPEICHIM / / SPEICHIM PROCESSING - SOBEGI / SPIELMANN / SPLM COUDOURET / SRCE / SRPM / SRPVI (SOCIETE DE RECYCLAGE DES PRODUITS VERRIERS INDUSTRIELS) / SRV VACHER / STAR (STÉ DE TRI D'ATHANOR) / STAS (STÉ TOULOUSAINE DES ACIERS SPÉCIAUX) / STE ROGER GOUVERNAYRE ET FILS / STEPHAN / SUD OUEST COLLECTE / SX ENVIRONNEMENT / TD3E ALSACE / Terecoval / TEXIER / TEXILOOP / THIOLLET RECYCLAGE / TILET / TPE (TOUT POUR L'ESSUYAGE) / TRACAUTO / TRAIT D'UNION / TREVAL / TRI (TECHNIQUE ET RECYCLAGE INDUSTRIEL) / TRI 37 ENTREPRISE / TRI ENVIRONNEMENT RECYCLAGE / TRIGENIUM / TRIGENIUM (PASTEUR/PAL ALBAN) / TRIGONE / TRI-O / TRISELEC DUNKERQUE / TRISELEC HALLUIN / TRISELEC LILLE / UNIFER ENVIRONNEMENT / VAGLIO SERVICES (AB SERVE) / VAL + / VALDEC / VALECOBOIS / VALECOBOIS PROVENCE / VALEOR / VALESPACE / VALIKA (ETS DE ALUMETALI) / VALIKA CHANTIER / VALMETAL / VALOREF / VALPAQ (VALORISATION PNEUMATIQUES AQUITAINE) / VALPAQ (VALORISATION PNEUMATIQUES AQUITAINE) / VALTRI ENVIRONNEMENT / VAN GANSEWINKEL / VAN GANSEWINKEL FRANCE / VANHEEDE FRANCE / VEOLIA PROPRETÉ - DIRECTION DE TERRITOIRE AQUITAINE / VEOLIA PROPRETÉ NORD NORMANDIE - AGENCE DE BÈGLES / VEOLIA PROPRETÉ SUD OUEST - AGENCE DE LALUQUE / VEOLIA PROPRETÉ SUD OUEST - AGENCE D'AGEN / VEOLIA PROPRETÉ SUD OUEST - AGENCE D'AYTRE / VEOLIA PROPRETÉ SUD OUEST - AGENCE DE BOE / VEOLIA PROPRETÉ SUD OUEST - AGENCE DE CAJAUDAC / VEOLIA PROPRETÉ SUD OUEST - AGENCE DE COGNAC / VEOLIA PROPRETE SUD OUEST - AGENCE DE LIBOURNE / VEOLIA PROPRETÉ SUD OUEST - AGENCE DE SAINT DENIS DE PILE / VEOLIA PROPRETÉ SUD OUEST - AGENCE DE SARLAT / VERGER / VERGNE PÈRE & FILS ETS / VF ATELIER / VIDALIES - SIEGE SOCIAL / VIDALIES SA / VILLEFONTAINE / VITSE / VMA / W41TP / WILLIAM SABATIER RECYCLAGE / WITTMANN FRANÇOIS / YONNE RECYCLAGE / YPREMA / VEOLIA / GDE / SITA / SUEZ / DERICHEBOURG / PAPREC / BARTIN / GUYOT ENVIRONNEMENT / FERINOX / LE RELAIS / TRIADE / IPAQ / SECHE ECO INDUSTRIES / COVED .

Document publié
par FEDEREC

Réalisation
Atelier Marge Design
(création et réalisation
graphique)

Crédits photos
ADEC,
Stéphane Collin,
Laurent Fau,
Dina Louze,
Carina Orru,
Studio des Fleurs.

Impression
Imprimé par
l'Imprimerie de
Paris sur papier
recyclé 250gr/m²
Blanc Cocoon Offset
Recyclé 100%

Achevé d'imprimer
en mai 2016
Dépot légal: mai 2016

Les entrepreneurs du
recyclage au cœur de
l'économie circulaire

FEDEREC

101, rue de Prony - 75017 Paris

01 40 54 01 94

accueil@federec.com

www.federec.com

